



PROCÈS-VERBAL DESCRIPTIF

Force Probante :

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



Maître Cédric ROTHHAHN

Commissaire de Justice associé

SELARL ANGLE DROIT NANCY - COMMERCY

10, rue Saint Dizier - 54000 NANCY

2, rue Saint Amand - 54200 TOUL

Tél. : 03 83 37 26 61

nancy@angledroit.net

SELARL ANGLE DROIT NANCY - COMMERCY

Commissaires de justice associés - Office de Nancy
10 rue Saint Dizier - BP 20276
54005 NANCY Cedex
Tél. : 03-83-37-26-61
2 rue Saint Amand 54200 TOUL
Tél. : 03-83-43-01-32
e-mail : nancy@angledroit.net

Procès-verbal descriptif

L'AN DEUX MIL VINGT SIX ET LE VINGT QUATRE AVRIL

A la requête de :

La SELARL BRUCELLE Charles, agissant en qualité de mandataire judiciaire à la liquidation de la société PUSSEUR REFRACTORIES, et dont le siège est 1, rue de Lorraine, 08000 CHARLEVILLE MEZIERES, Agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège,

Agissant en vertu de :

D'une ordonnance de Monsieur le Juge Commissaire près le Tribunal de Commerce de SEDAN en date du 02 mars 2026, mise au pied d'une requête à lui présentée le 11 février 2026, toutes deux jointes en annexe au présent,

Je soussigné, Cédric ROTHHAHN, Commissaire de Justice Associé de la SELARL ANGLE DROIT NANCY - COMMERCY, Société titulaire d'un office de commissaire de justice près le Tribunal Judiciaire de NANCY, y demeurant 10 rue Saint Dizier,

Me suis rendu ce jour le 24 avril 2026 à 09 heures 30 à LIVERDUN 54460, Route de Frouard, afin de procéder à la description du bien saisi, et où étant, j'ai fait les constatations suivantes :

Je suis accompagné de @AVOVENTES.FR , @AVOVENTES.FR , chargé par le requérant de la sécurisation du site, ainsi que de certaines opérations de dépollution et conservation du site.

PREMIERE EXPEDITION

La procédure porte sur le bien suivant :

Un ensemble immobilier sis à LIVERDUN 54460, Route de Frouard,

- cadastré section AV n°113 pour une contenance de 84ca
- cadastré section AV n°117 pour une contenance de 15a 71ca
- cadastré section AV n° 118 pour une contenance de 3a 87ca
- cadastré section AV n°119 pour une contenance de 55ca
- cadastré section AV n°120 pour une contenance de 19ca
- cadastré section AV n°121 pour une contenance de 13ha 32a 81ca
- cadastré section AV n°122 pour une contenance de 16a 91ca
- cadastré section AV n°123 pour une contenance de 66a 64ca
- cadastré section AV n°138 pour une contenance de 65a 89ca
- cadastré section AV n°140 pour une contenance de 11a 25ca
- cadastré section AV n°142 pour une contenance de 44a 68ca

soit une contenance totale de 3ha 59a 34ca,

J'annexe au présent acte les deux rapports suivants :

- MEMOIRE DE CESSATION D'ACTIVITE établi par la société AF RECYCLAGE le 19 novembre 2025
- RAPPORT D'EXPERTISE IMMOBILIERE établi par la société MARTEL EXPERTISE le 30 juin 2023

Il est expressément renvoyé à ces deux rapports pour la description du site en complément du présent procès-verbal.

Toutes réserves sont émises quant à l'évaluation formulée dans le rapport d'expertise immobilière compte tenu des évolutions qu'a pu connaître le site depuis mai 2023.

L'ensemble immobilier proposé à la vente est un site industriel désaffecté, dont les parties construites sont en ruine ou proches, ayant pour partie connu des déprédations sur les structures métalliques et autres, ainsi que sur des constructions ou matériels pollués (amiante et silice, et autres).

Les pollutions ont pu affecter les parties non-construites du site, et toutes réserves sont émises à cet égard.

Toutes réserves sont émises de manière générale quant à la pollution du site par toutes substances, et en particulier la silice et l'amiante.

Toutes réserves sont émises de manière générale quant à l'état des constructions subsistantes.

Compte tenu du délai imparti pour établir le présent procès-verbal, aucune étude complète sur la pollution du site n'a pu être diligentée.

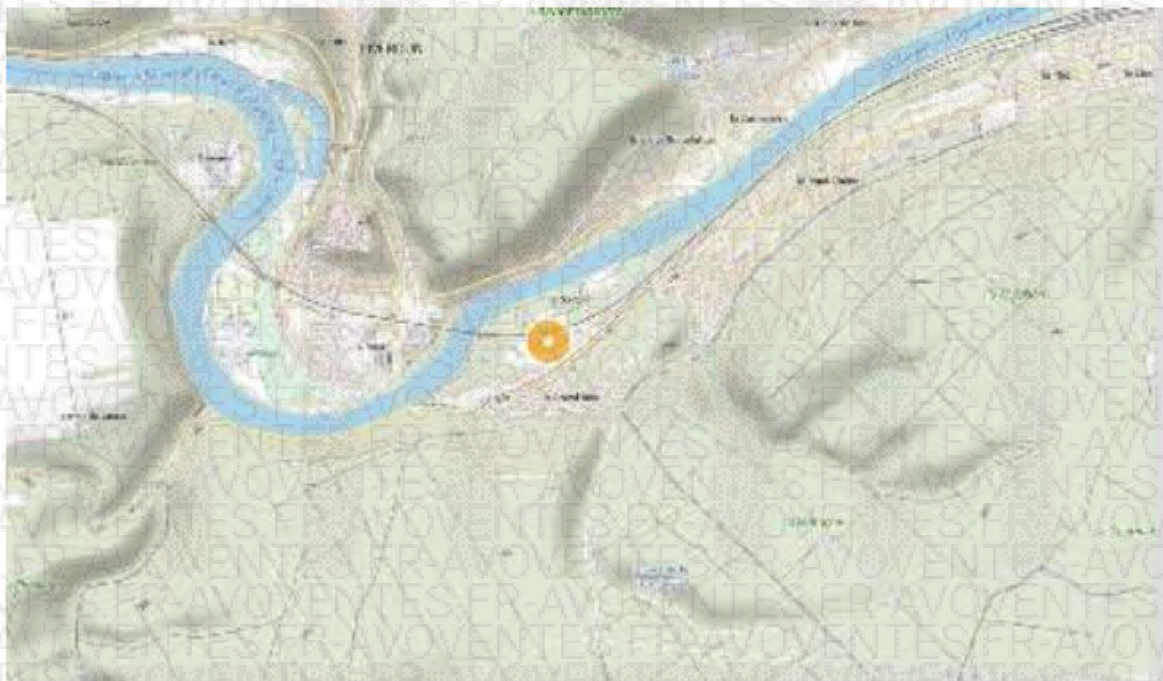
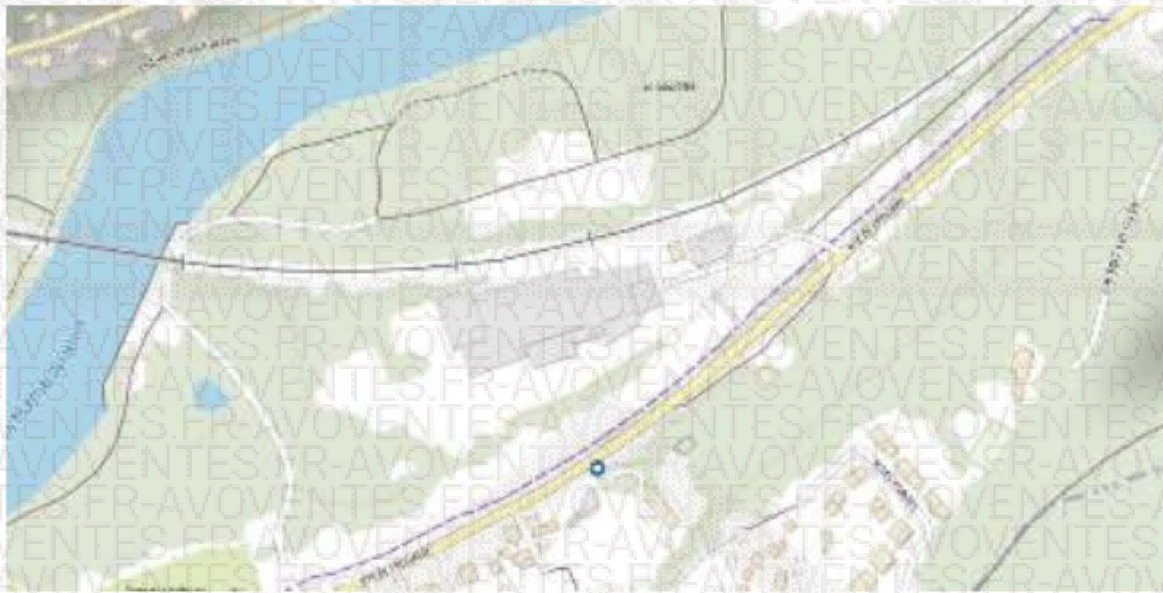
Compte tenu de l'état général des constructions, un mètre est dépourvu de pertinence.

PREMIERE EXPEDITION

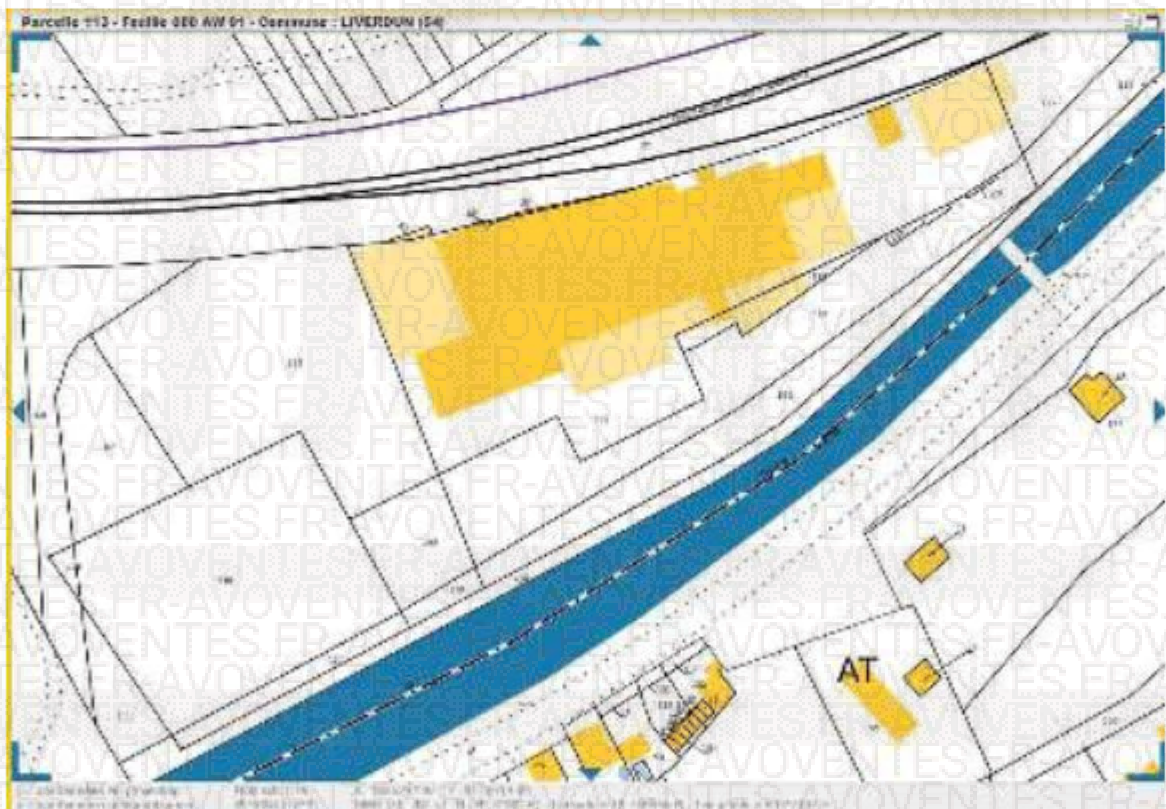
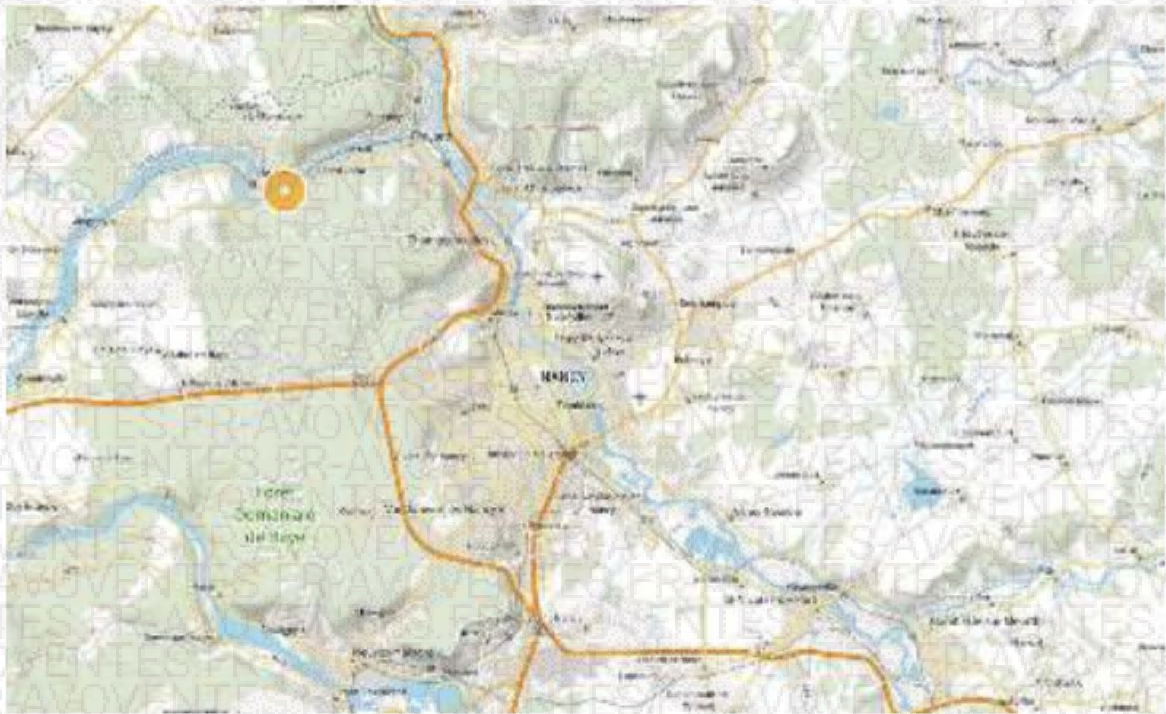
Le plan de situation et le plan cadastral sont les suivants :



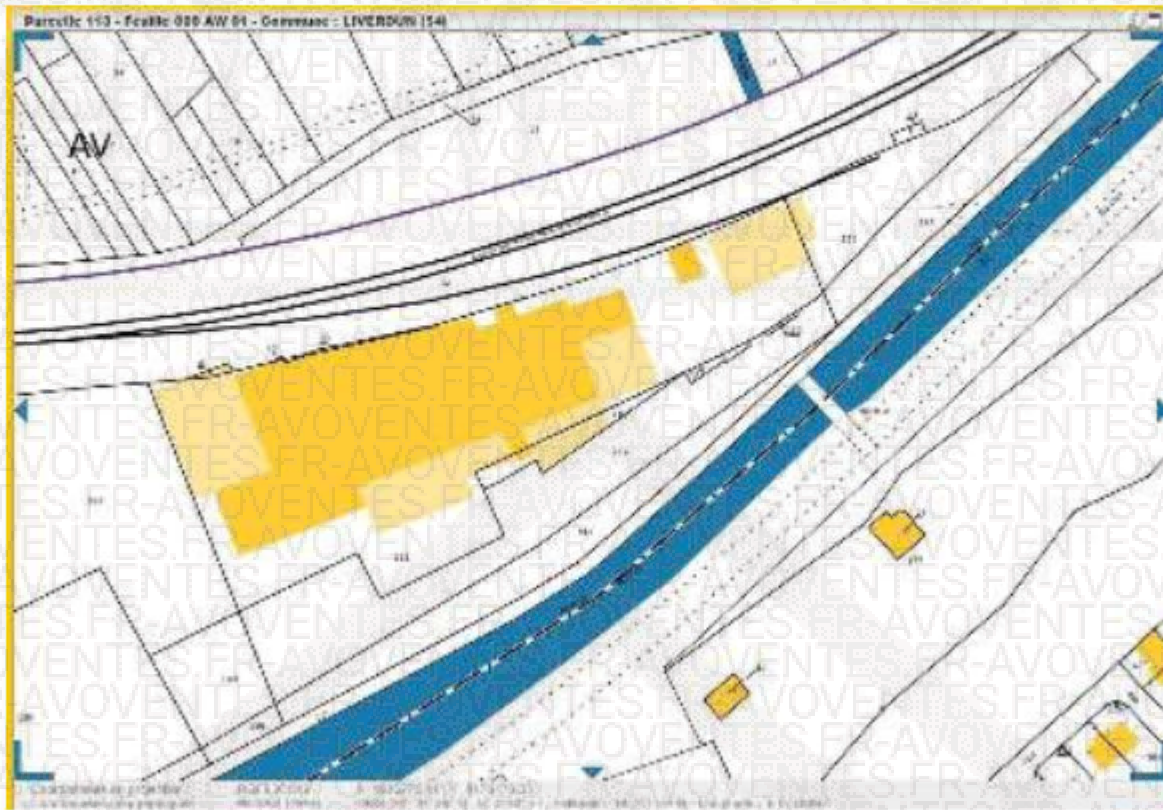
PREMIERE EXPEDITION



PREMIERE EXPEDITION



PREMIERE EXPEDITION



PREMIERE EXPEDITION

Est annexé au présent procès-verbal descriptif l'état des risques naturels et technologiques.

Les risques identifiés sont les suivants :

Risques naturels identifiés : 6



INONDATION

à mon adresse : **EXISTANT**

sur ma commune : **EXISTANT**

[Accéder aux informations détaillées →](#)



REMONTÉE DE NAPPE

à mon adresse : **EXISTANT**

sur ma commune : **EXISTANT**

[Accéder aux informations détaillées →](#)



SÉISME

à mon adresse : **FAIBLE**

sur ma commune : **FAIBLE**

[Accéder aux informations détaillées →](#)



MOUVEMENTS DE TERRAIN

à mon adresse : **INCONNU**

sur ma commune : **EXISTANT**

[Accéder aux informations détaillées →](#)



RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

à mon adresse : **IMPORTANT**

sur ma commune : **IMPORTANT**

[Accéder aux informations détaillées →](#)



RADON

à mon adresse : **MODÈRE**


sur ma commune : **MODÈRE**

[Accéder aux informations détaillées →](#)

Risques technologiques identifiés : 1



POLLUTION DES SOLS

 à mon adresse : **CONCERNÉ**

 sur ma commune : **CONCERNÉ**

[Accéder aux informations détaillées →](#)

Entrée du site :



PREMIERE EXPEDITION

L'entrée du site est actuellement condamnée avec présence de blocs de béton, d'une barrière en éléments de bardage.

Des panneaux de mise en garde contre les dangers et les intrusions dans le site sont apposés sur la clôture.

Plusieurs tas de gravats juste devant l'enceinte.



Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°2.



Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°4.



Photographie n°5.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°6.

PREMIERE EXPEDITION

Immédiatement à l'entrée du site sur la droite, une première cellule de stockage, structure IPN et bardage, l'ensemble en état d'usage.

A l'intérieur subsiste des gravats, à savoir un tas de briques, nombreuses conduites PVC, et à l'arrière des débris métalliques divers avec toute réserve sur l'enlèvement et la dépollution.



Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°2.



Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION



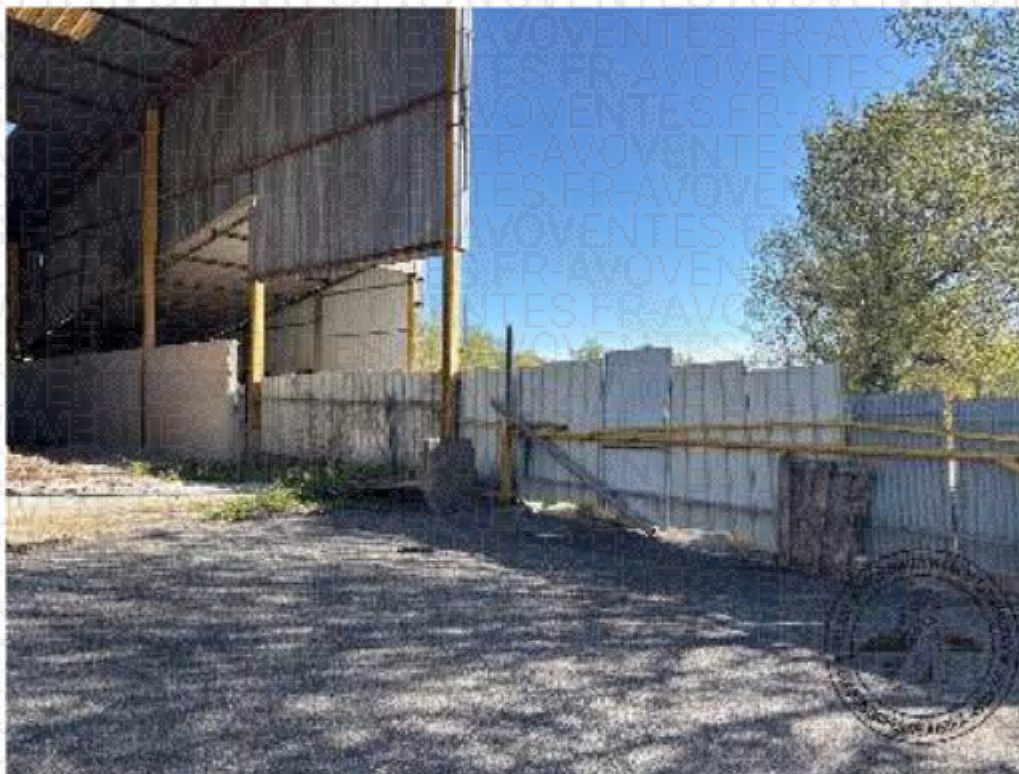
Photographie n°4.

PREMIERE EXPEDITION

A noter que côté route le site n'est pas en clos.

Il existe des obstacles végétaux mais qui peuvent être surmontés pour pénétrer dans le site.

En tout état de cause, l'étendue et la composition du site ne permettent pas une sécurisation intégrale.



Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°2.



Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°4.



Photographie n°5.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°6.

PREMIERE EXPEDITION

Deuxième ensemble en pénétrant avec un ensemble de cellules de stockage sous hangars ouverts.

Les espaces délimités pour le stockage sont au nombre de 4.

A noter que la structure est dégradée avec des éléments de bardage manquant en façade.

Plusieurs tôles sont également manquantes en toiture.

Pour le reste, la structure est en profil acier, mur béton en partie basse et bardage.

L'ensemble reste légèrement encombré avec sur la droite un premier tas de débris principal, puis des briques puis quelques palettes puis quelques gravats béton dans la troisième cellule ainsi que des câbles dans la quatrième.

Une dépollution est à effectuer, de l'amiante ayant été stockée à cet endroit.

Dans le hangar a également été entreposée de la silice, avec toute réserve sur la pollution conséquente.

Toutes réserves sont également émises quant à la structure du bâtiment, les fuites en provenance de la toiture et diverses inondations aux eaux ayant pu fragiliser la structure.

Je constate que les éléments de bardage présentent une importante corrosion par endroits, particulièrement sur arrière.

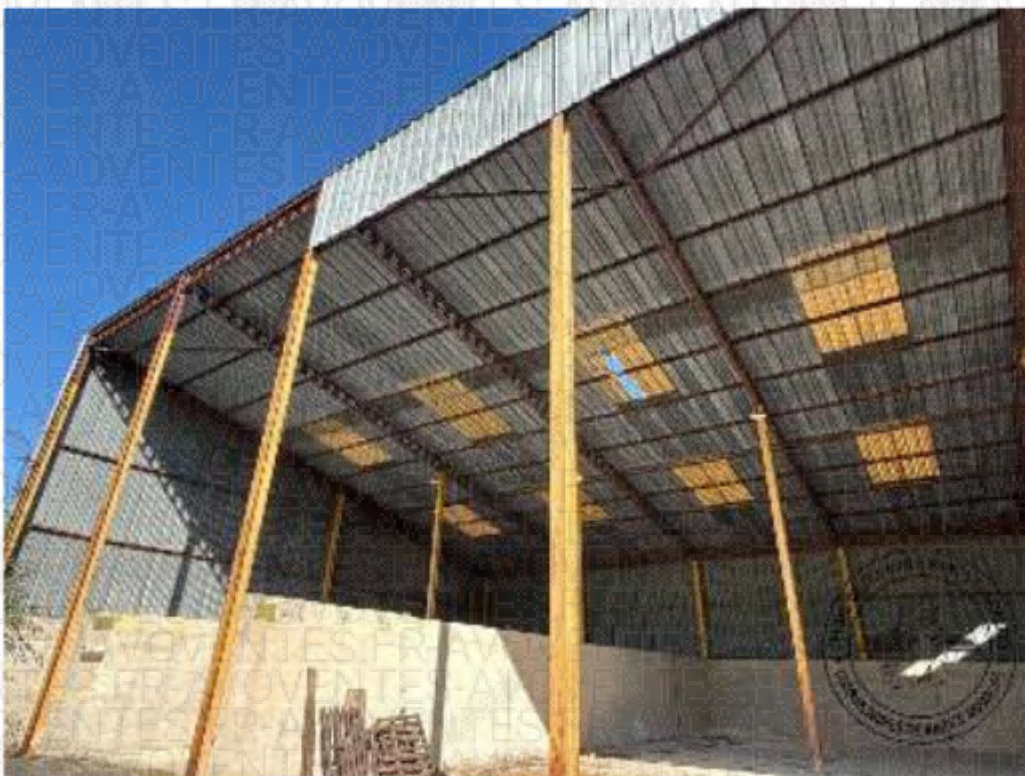


Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION

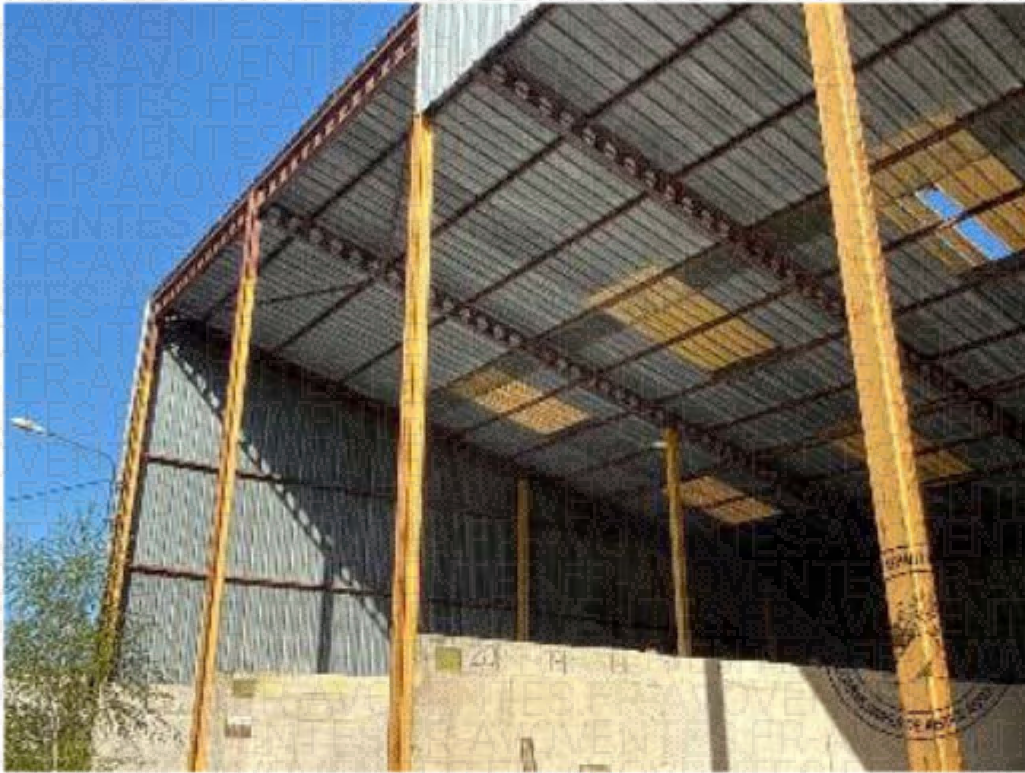


Photographie n°2.

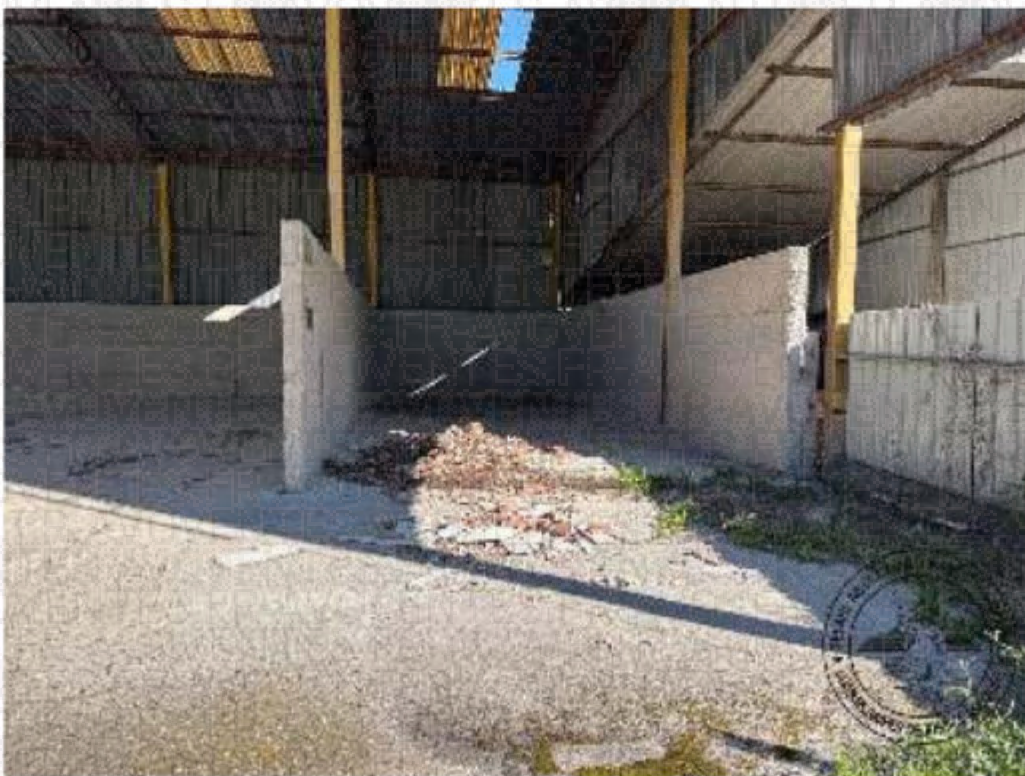


Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°4.



Photographie n°5.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°6.



Photographie n°7.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°8.



Photographie n°9.

PREMIERE EXPEDITION

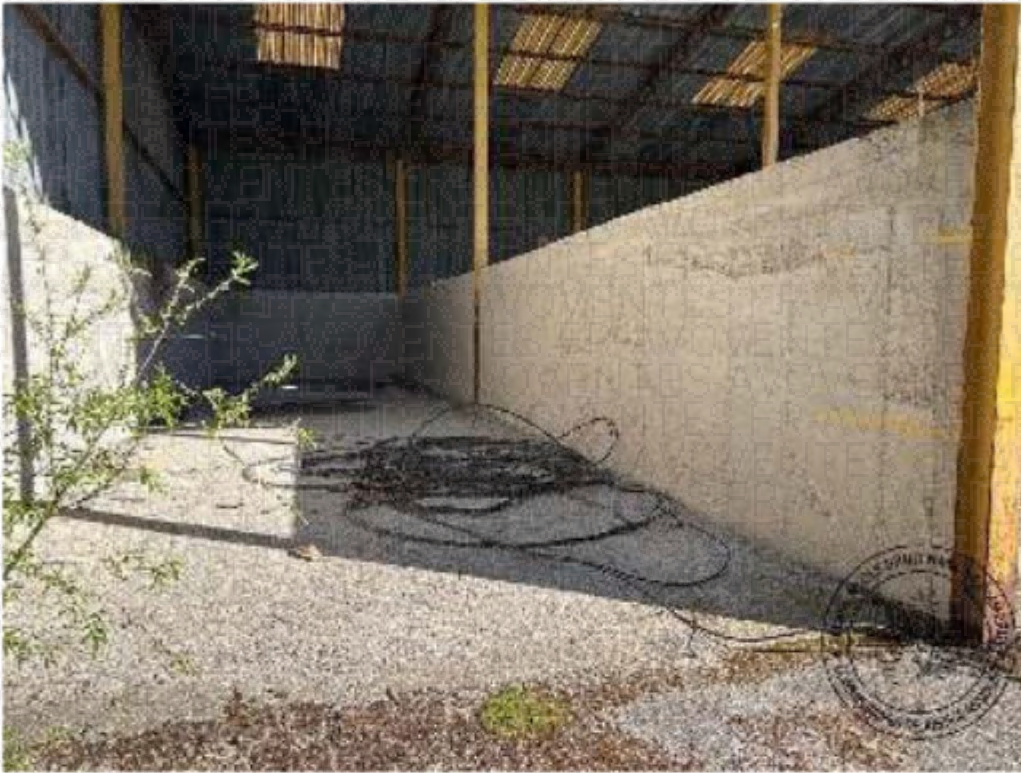


Photographie n°10.



Photographie n°11.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°12.



Photographie n°13.

PREMIERE EXPEDITION

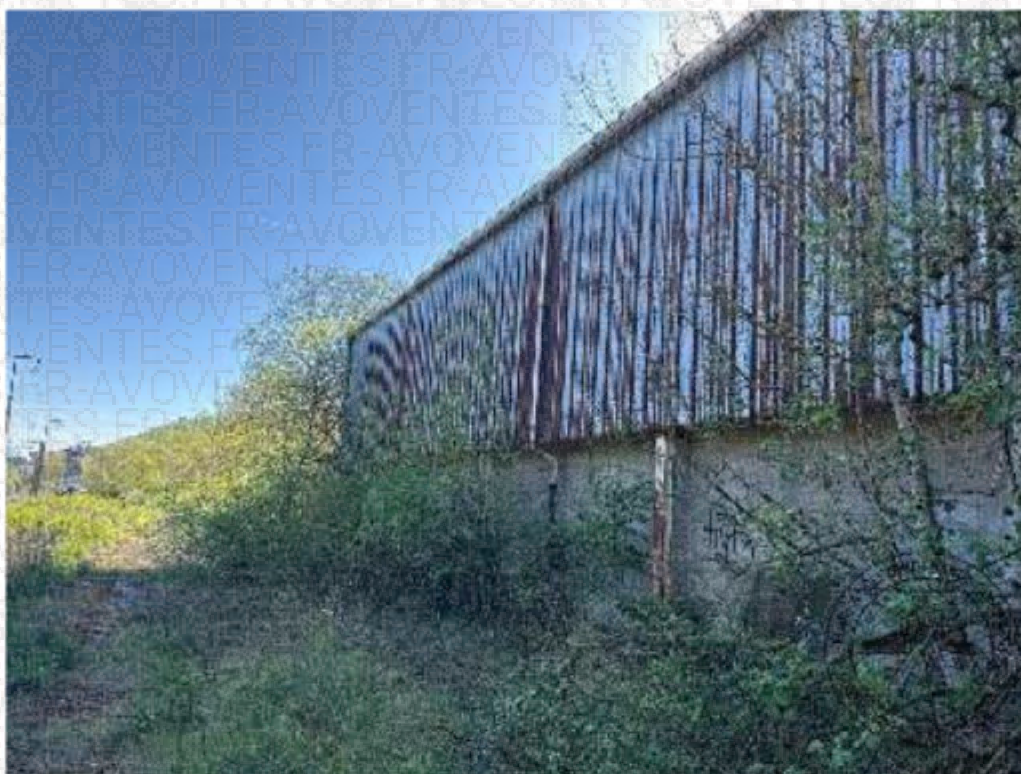


Photographie n°14.

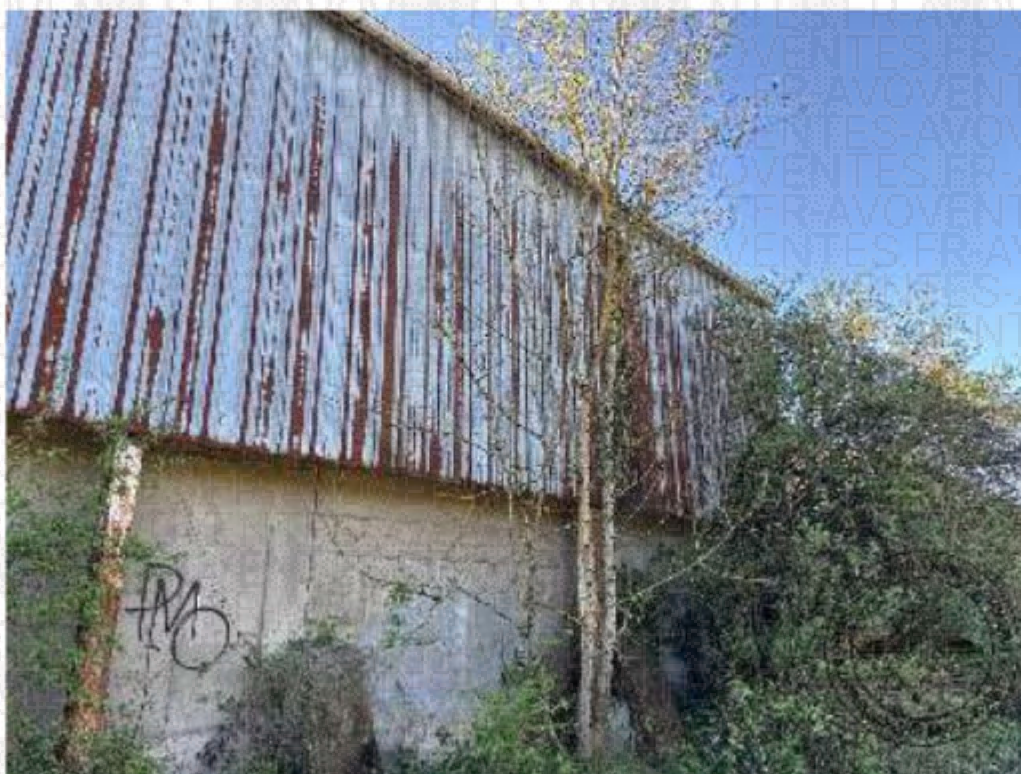


Photographie n°15.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°16.



Photographie n°17.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°18.



Photographie n°19.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°20.

PREMIERE EXPEDITION

Ensuite, poursuite vers les éléments suivants du site.

La plupart de la surface est constituée d'une plateforme recouverte d'enrobés.

La surface est fortement dégradée, en mauvais état.

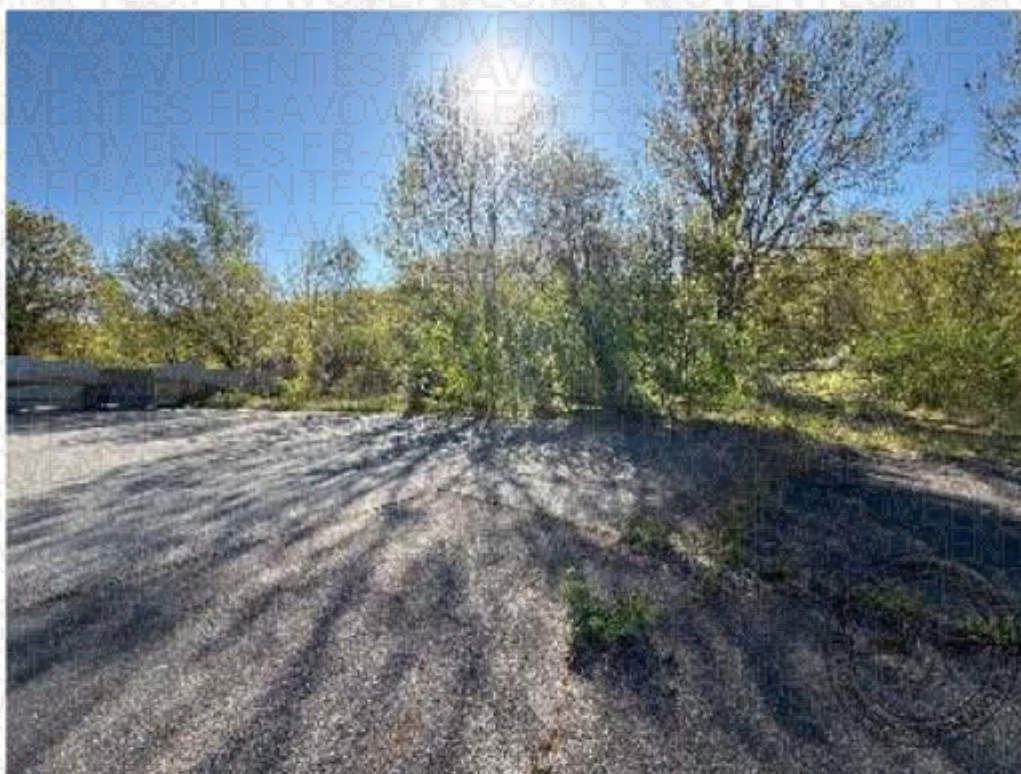
Elle porte par endroits des résidus de combustion de divers matériaux avec à nouveau toute réserve sur les dépollutions à effectuer en conséquence.

En complément, la végétation sauvage envahit le site de toutes parts avec débroussaillage très conséquent à effectuer.



Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°2.



Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°4.



Photographie n°5.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°6.



Photographie n°7.

PREMIERE EXPEDITION

Au droit de l'extrémité du hangar précité, présence d'un pont qui enjambe la piste cyclable qui longe le site industriel, mais s'interrompt avant la route entre Frouard et Liverdun.

A noter que la propriété de ce pont n'a pu être déterminée entre la commune et l'établissement de sorte que la charge de son entretien peut incomber à tout acquéreur.

J'émet toutes réserves à cet égard.

Je constate qu'il est actuellement envahi par de la végétation.

Il est condamné côté site industriel par une glissière de sécurité transversale.

Une conduite métallique court sur son côté droit jusque de l'autre côté.



Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°2.



Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°4.



Photographie n°5.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°6.



Photographie n°7.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°8.

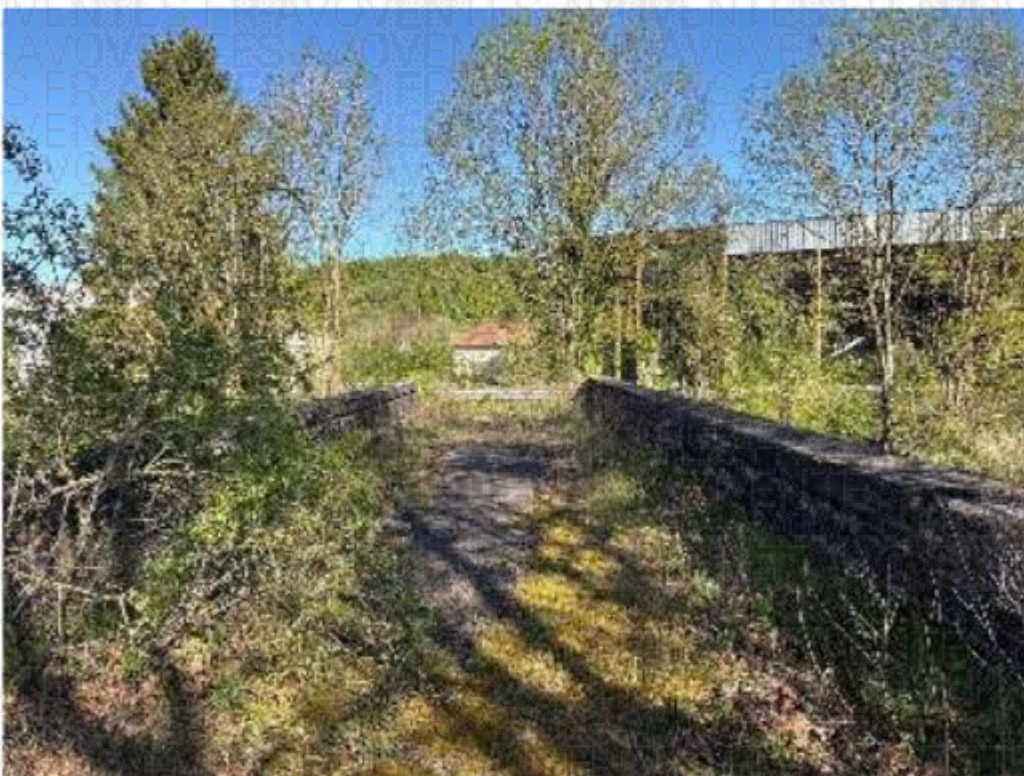


Photographie n°9.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°10.



Photographie n°11.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°12.

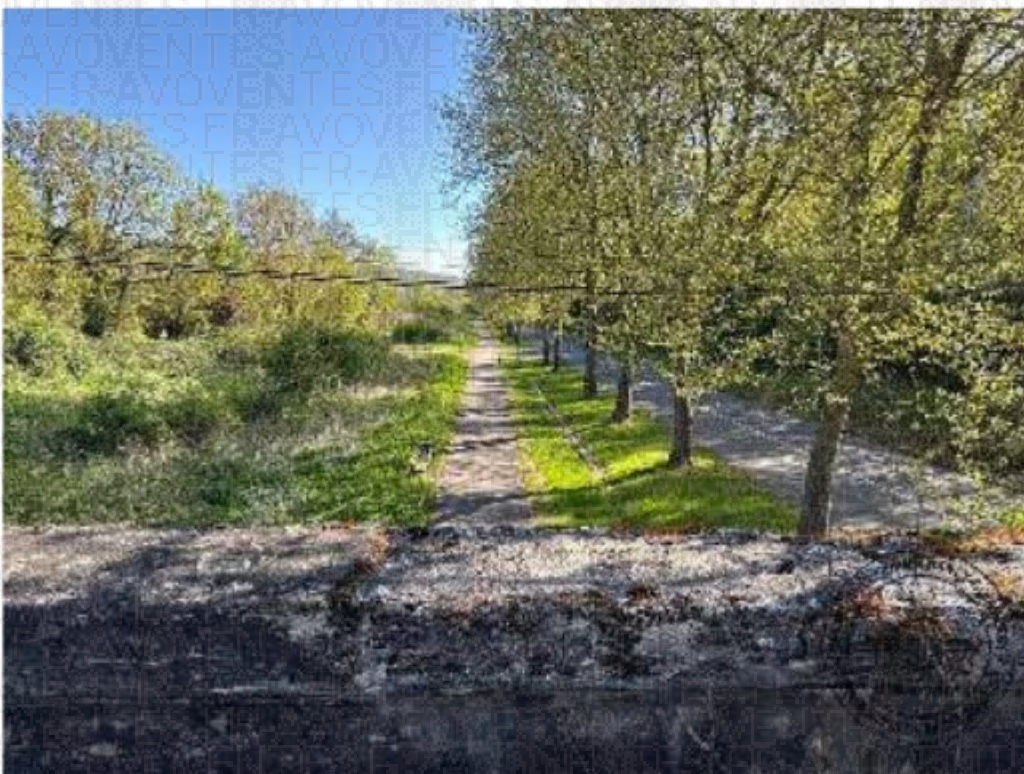


Photographie n°13.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°14.



Photographie n°15.

PREMIERE EXPEDITION

Présence ensuite d'un **petit bâtiment** qui assurait la réception des chauffeurs et visiteurs

Il s'agit à l'heure actuelle d'une ruine à détruire.

L'ensemble de la structure a été fragilisée par des inondations en toiture et l'intérieur a été vandalisé.

Ce bâtiment est actuellement condamné par des tôles et des panneaux OSB.



Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°2.



Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°4.

PREMIERE EXPEDITION

L'ensemble du site est bordé côté opposé à la route par une voie ferrée en service qui se trouve à environ 15 mètres de l'arrière des bâtiments.

Je constate l'absence totale de toute sécurisation entre le site et la voie ferrée.

En raison de la présence de cette voie ferrée, toute exploitation ultérieure du site entraînera soit une obligation d'entretenir la bande entre le site et la voie ferrée ou la concession d'une servitude de passage pour Réseau Ferré de France.

L'entretien est actuellement assuré par Réseau Ferré de France sur une bande de 4 mètres le long de la voie ferrée.

A cet égard, je constate que la végétation est effectivement moins haute sur cette bande.

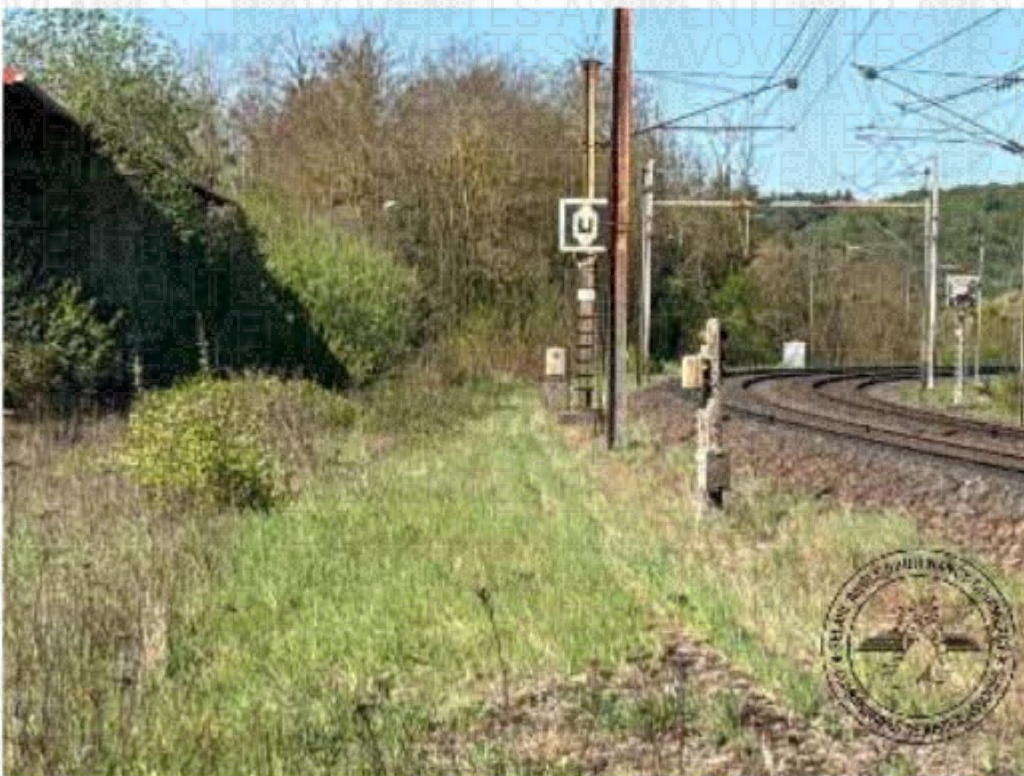


Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°2.



Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION

En poursuivant vers l'intérieur du site après le bureau de réception en ruine, présence des **bâtiments principaux** au nombre de quatre qui se succèdent jusqu'à l'arrière du site.



Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°2.



Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°4.



Photographie n°5.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°6.



Photographie n°7.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°8.



Photographie n°9.

PREMIERE EXPEDITION

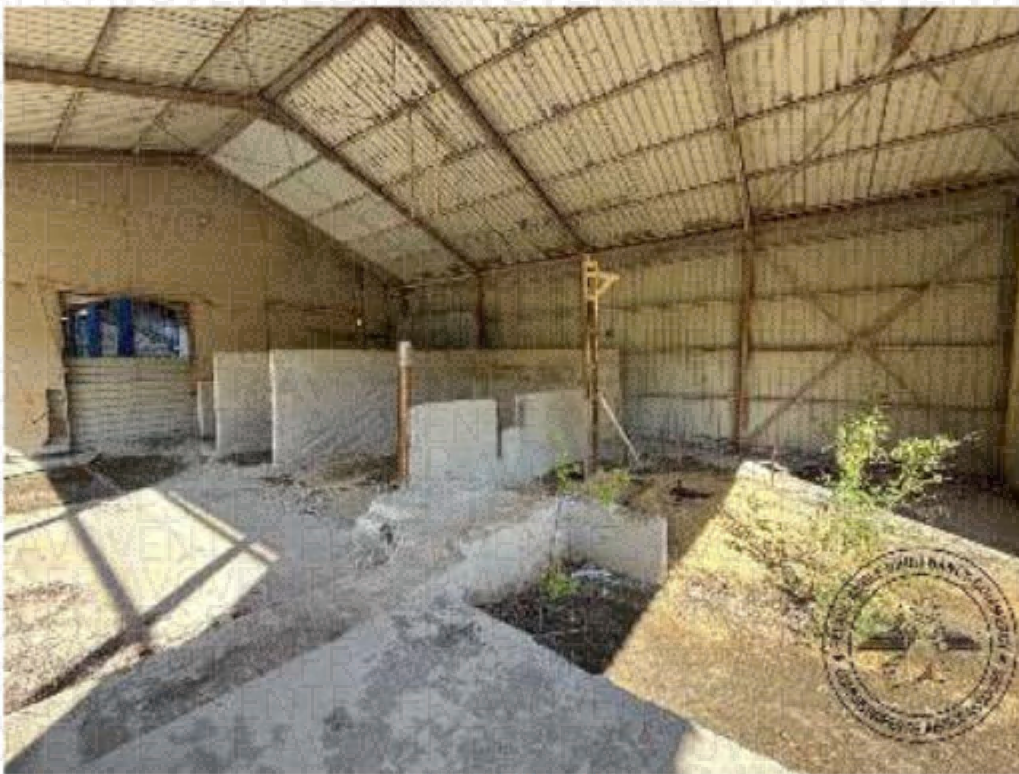
Pour le premier bâtiment, une première partie ayant abrité un refroidisseur d'huile.

Il existe une pollution à l'huile à son pied en conséquence.

À la suite, trois espaces de stockage délimités par des parois béton.

Des résidus de concassage ont été entreposés à cet endroit avec pollution à l'amiante et au silice.

Cette partie comprend également des quais de déchargement béton et autres socles constituant des grosses masses de béton armé.



Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°2.

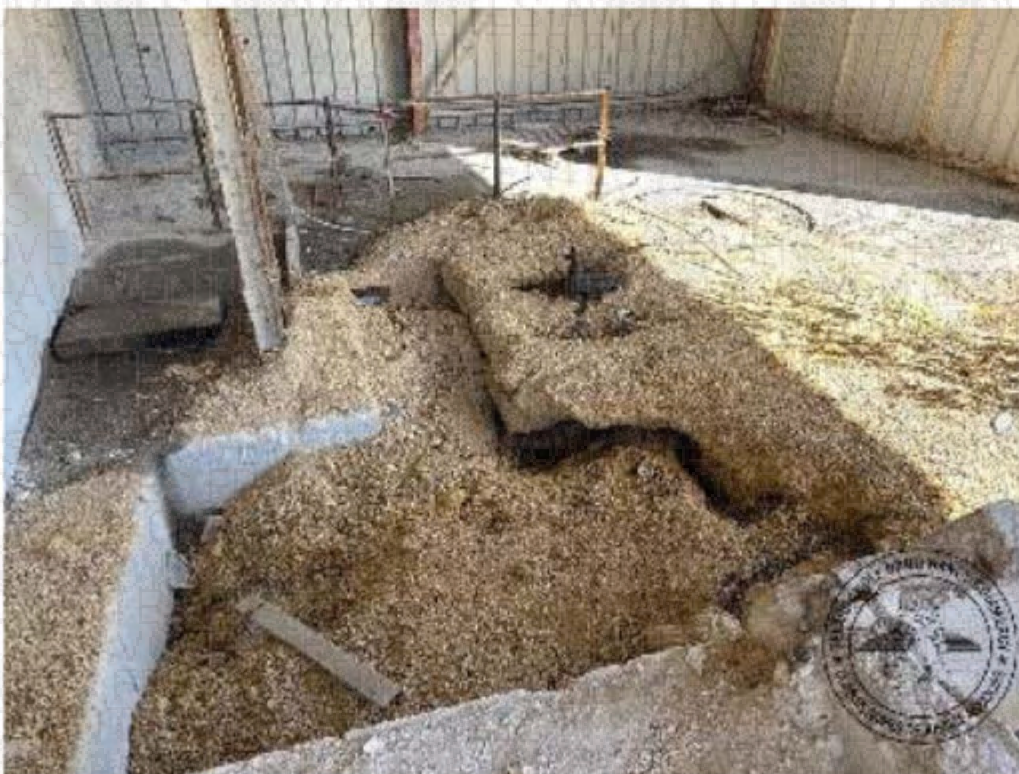


Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°4.



Photographie n°5.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°6.

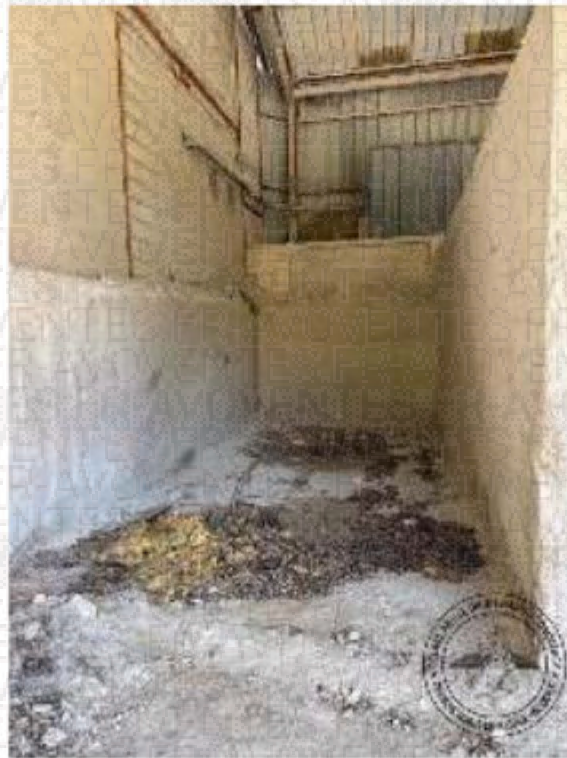


Photographie n°7.

PREMIERE EXPEDITION

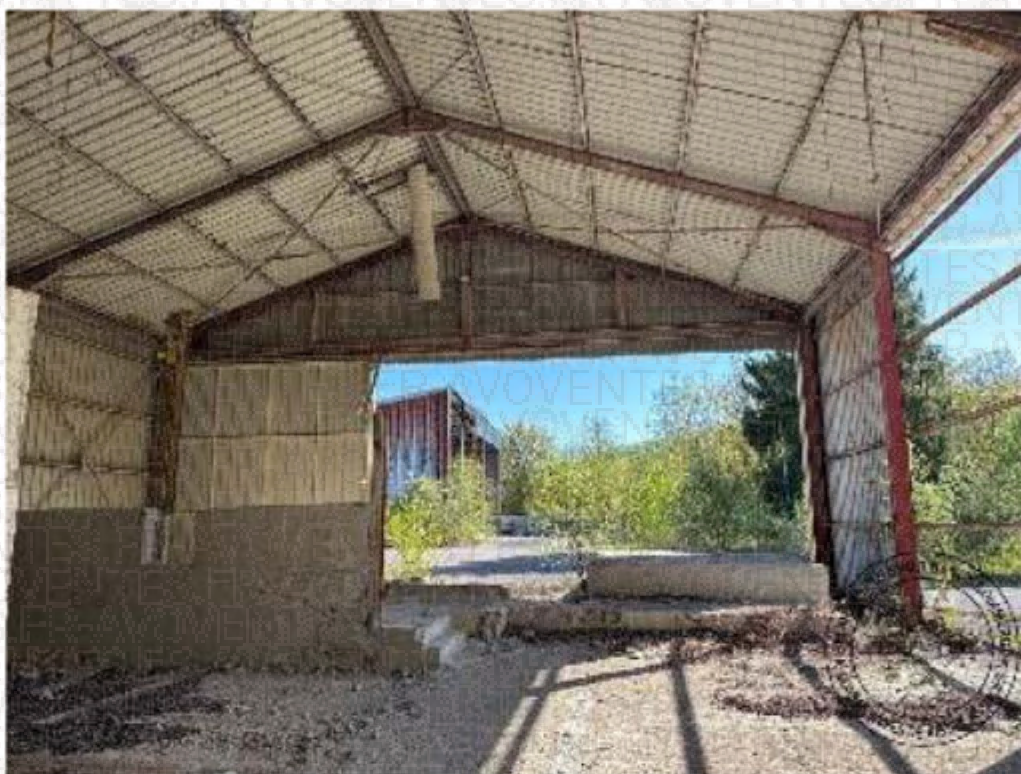


Photographie n°8.

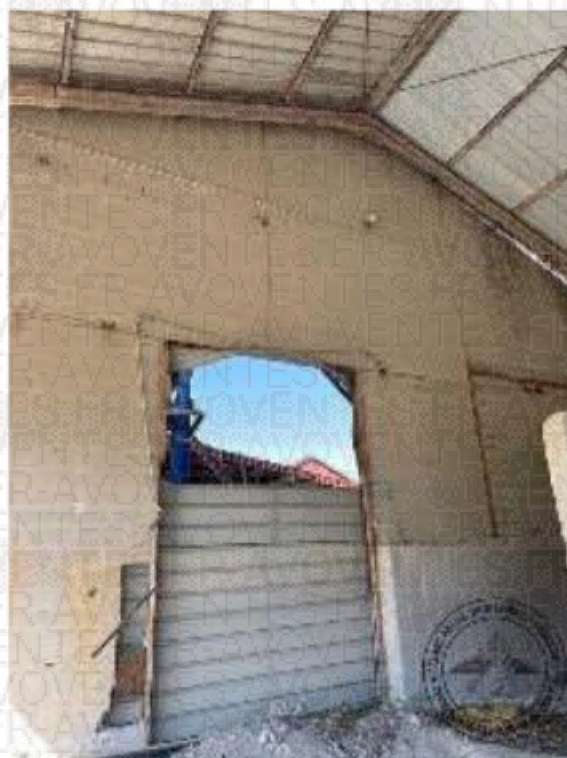


Photographie n°9.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°10.

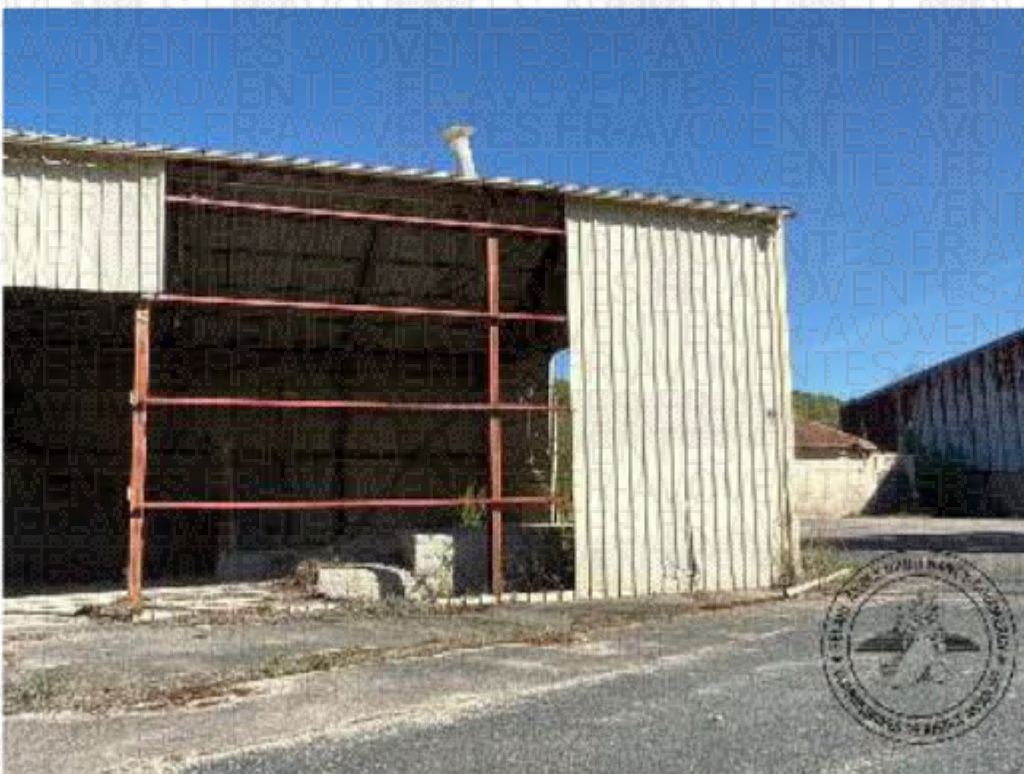


Photographie n°11.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°12.



Photographie n°13.



Photographie n°14.

PREMIERE EXPEDITION

Le premier bâtiment métallique plus récent était un bâtiment de transport et stockage.

De la silice a été entreposée avec toute réserve sur l'étendue de la dépollution à réaliser.

A la suite, un bâtiment de fabrication et d'assemblage plus ancien avec structure brique et parpaing et une tour métallique côté route.

Les briques utilisées pour la construction sont des briques produites sur le site, soit des briques réfractaires contenant de la silice.

L'ensemble des bâtiments est aujourd'hui désaffecté, a fait l'objet de vandalismes, intrusions, dégradations et déprédations.

A l'arrière du bâtiment, après les bungalows, présence d'un emplacement ayant précédemment accueilli des cuves à fioul.

Ces cuves ont été enlevées.

J'émet toute réserve compte à une pollution persistante au sol et à ses conséquences.



Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°2.

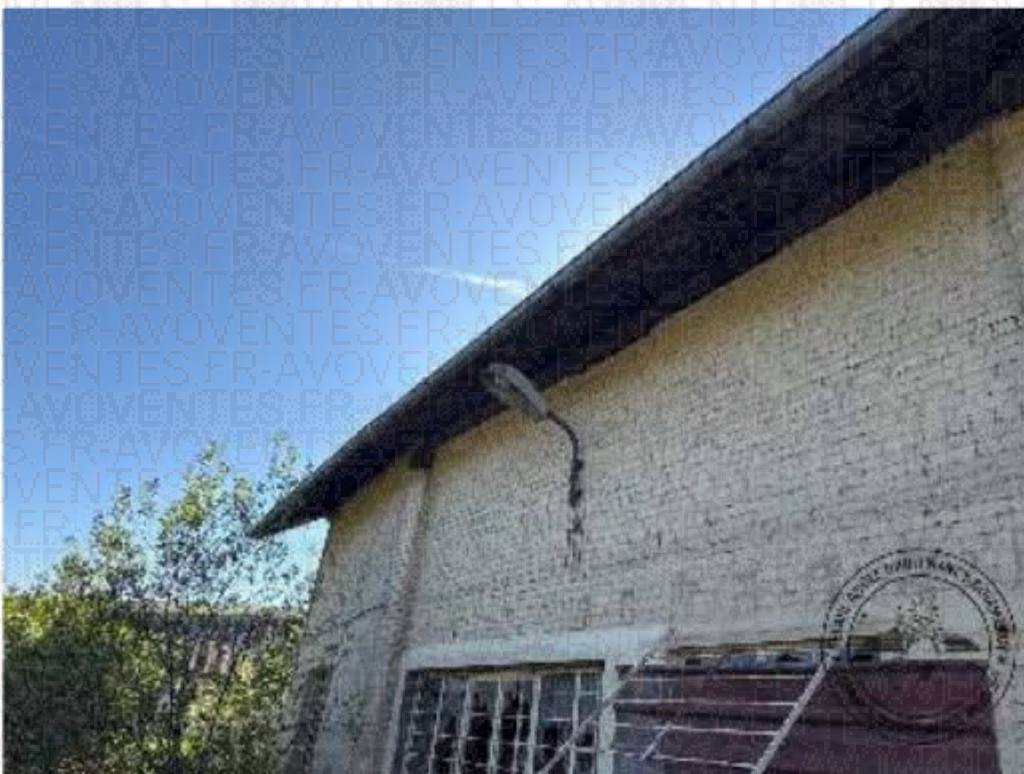


Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°4.

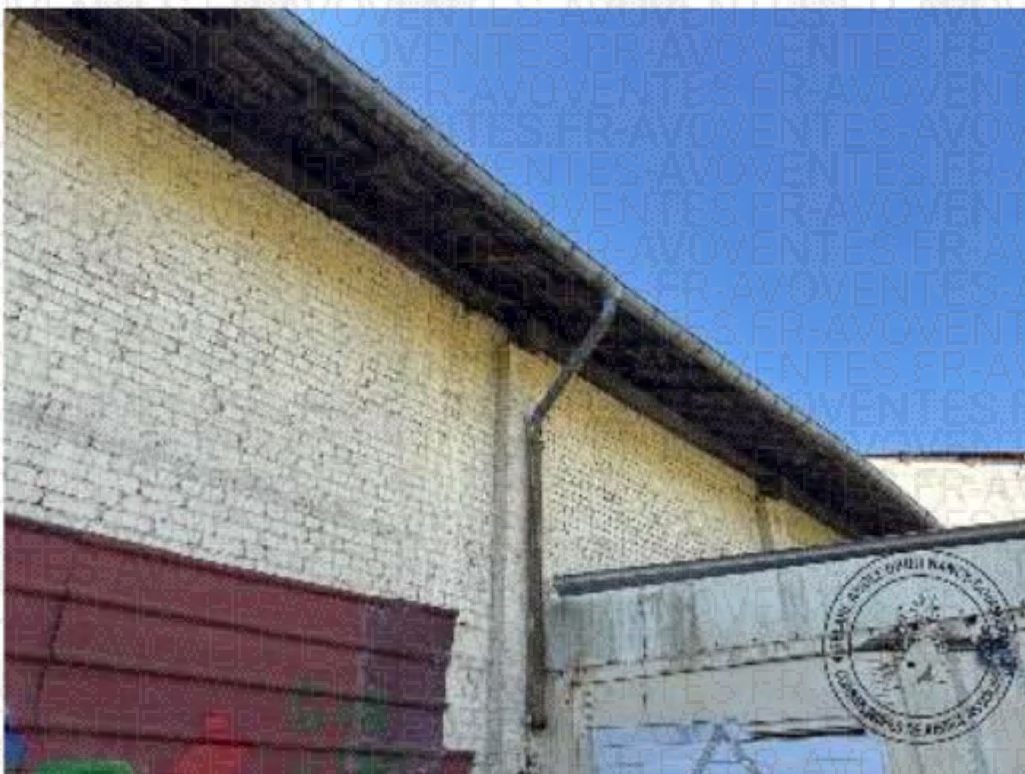


Photographie n°5.

PREMIERE EXPEDITION

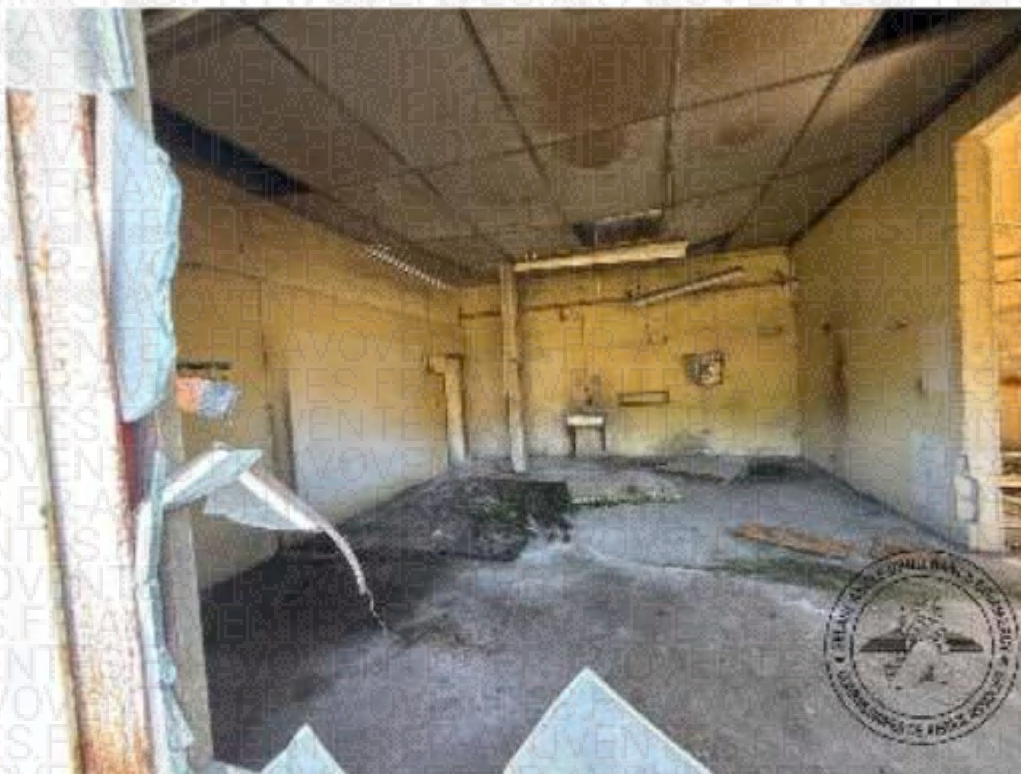


Photographie n°6.

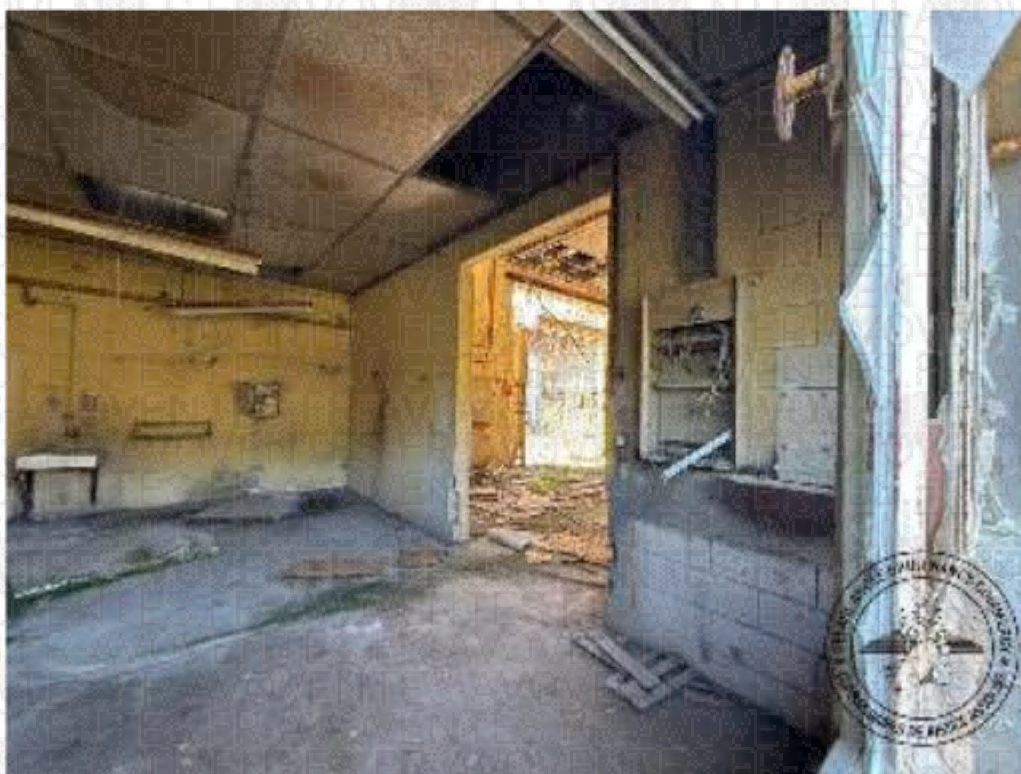


Photographie n°7.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°8.

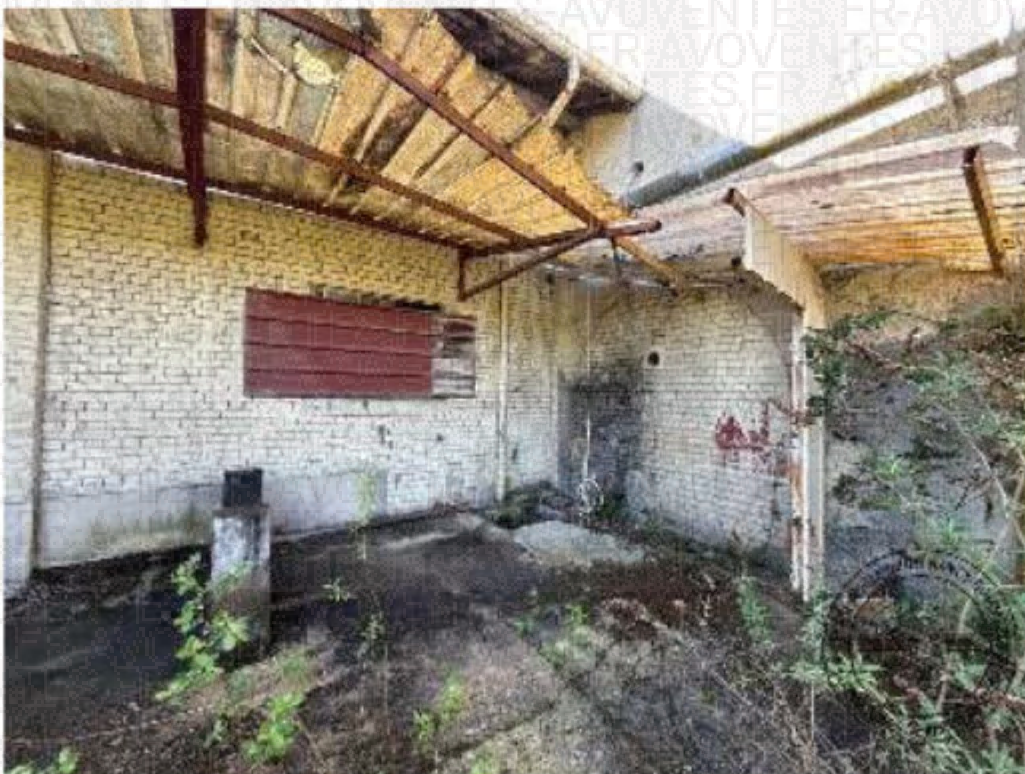


Photographie n°9.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°10.

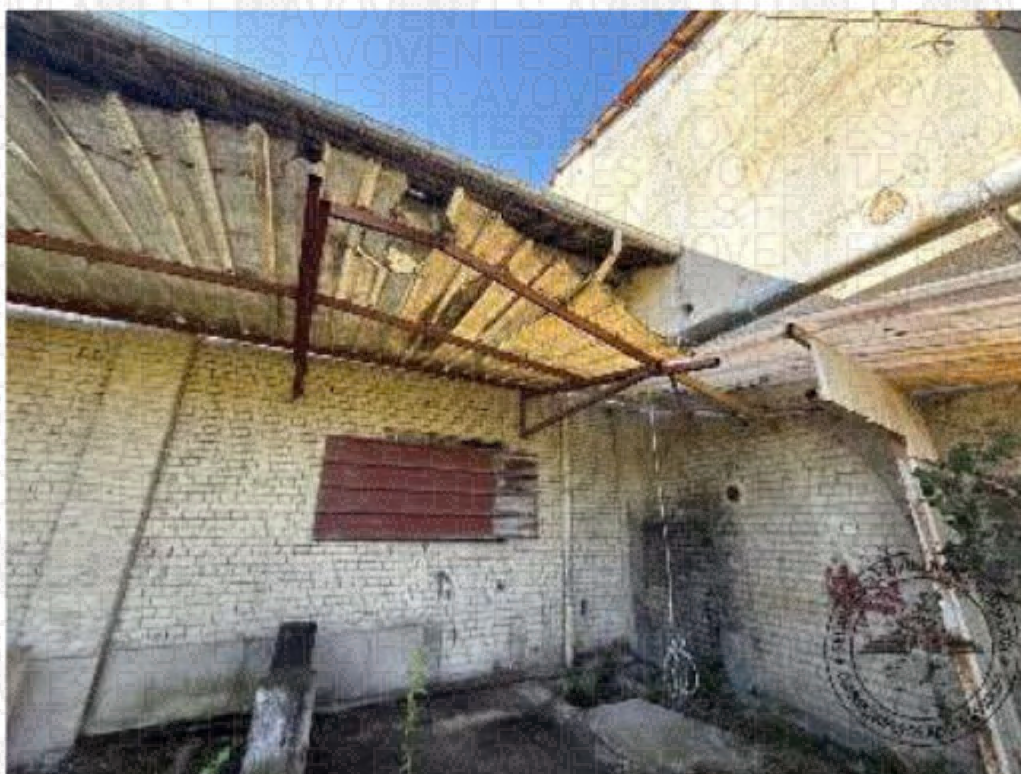


Photographie n°11.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°12.



Photographie n°13.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°14.

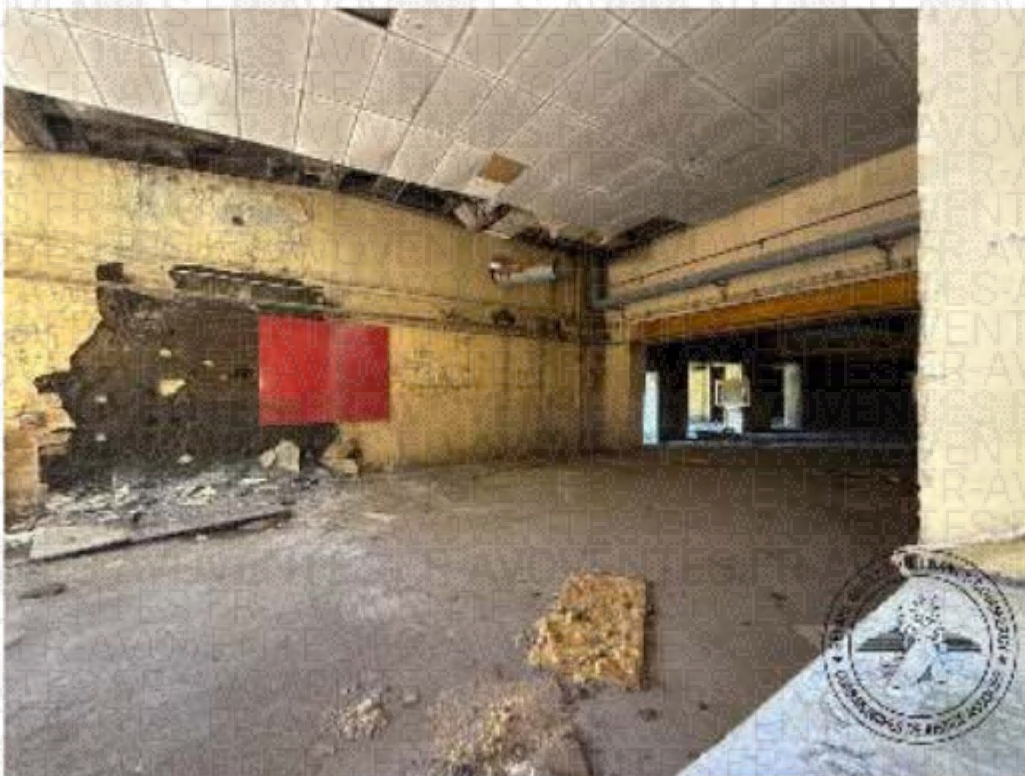


Photographie n°15.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°16.



Photographie n°17.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°18.



Photographie n°19.

PREMIERE EXPEDITION

Sur l'arrière de ce bâtiment, deux bungalows à l'état de ruines.

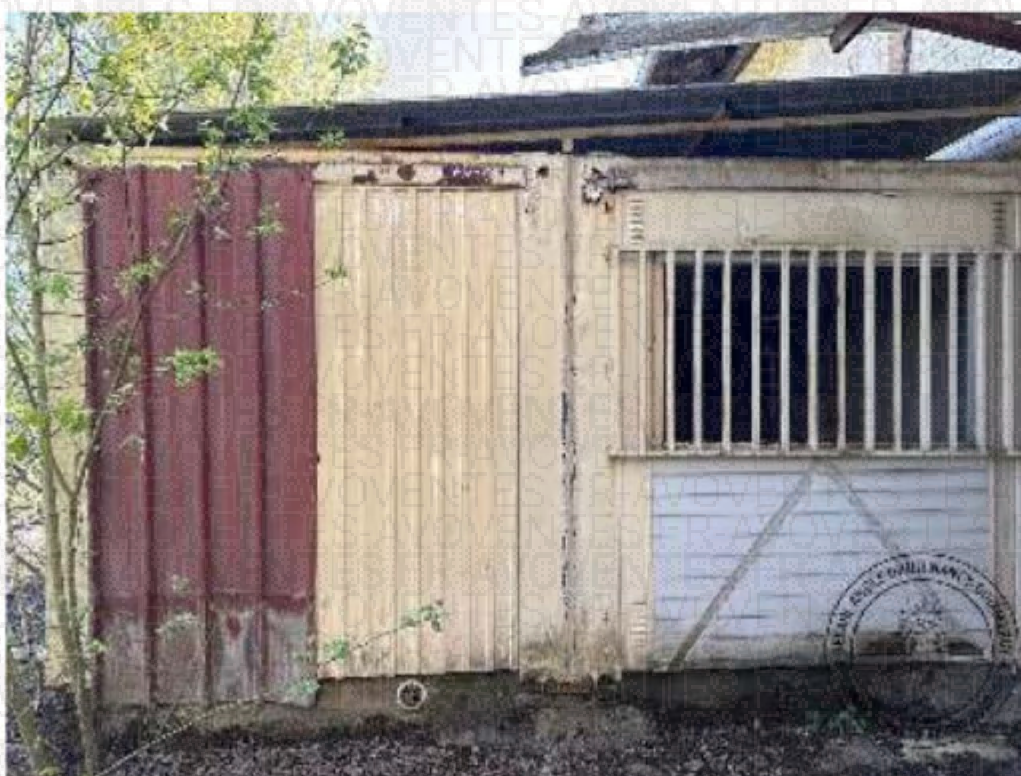


Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°2.

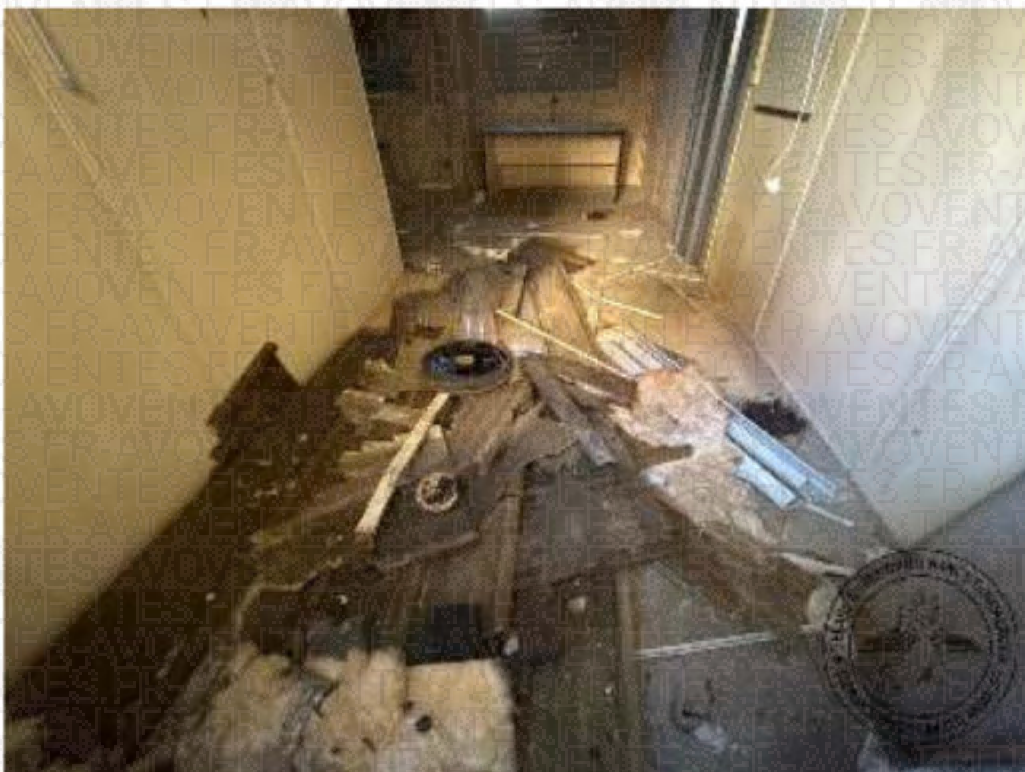


Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°4.



Photographie n°5.

PREMIERE EXPEDITION

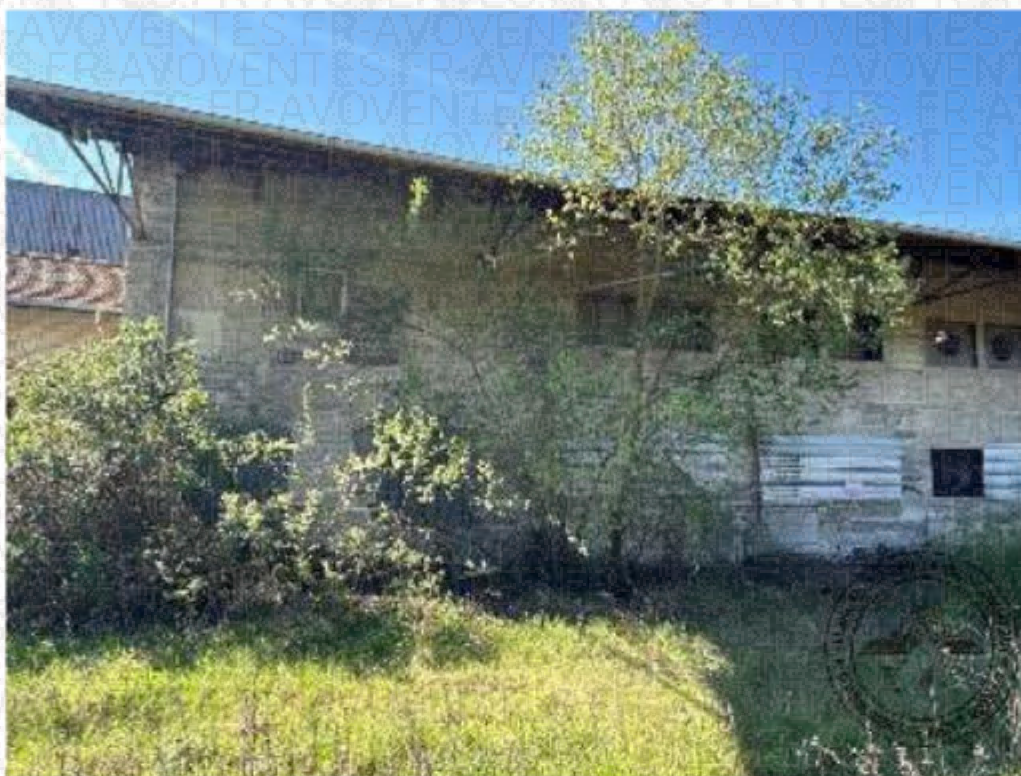
Le troisième bâtiment, également ancien, longe les fours et était un bâtiment affecté au stockage et au refroidissement.

Il est également très ancien, vétuste, avec toute réserve sur la structure.

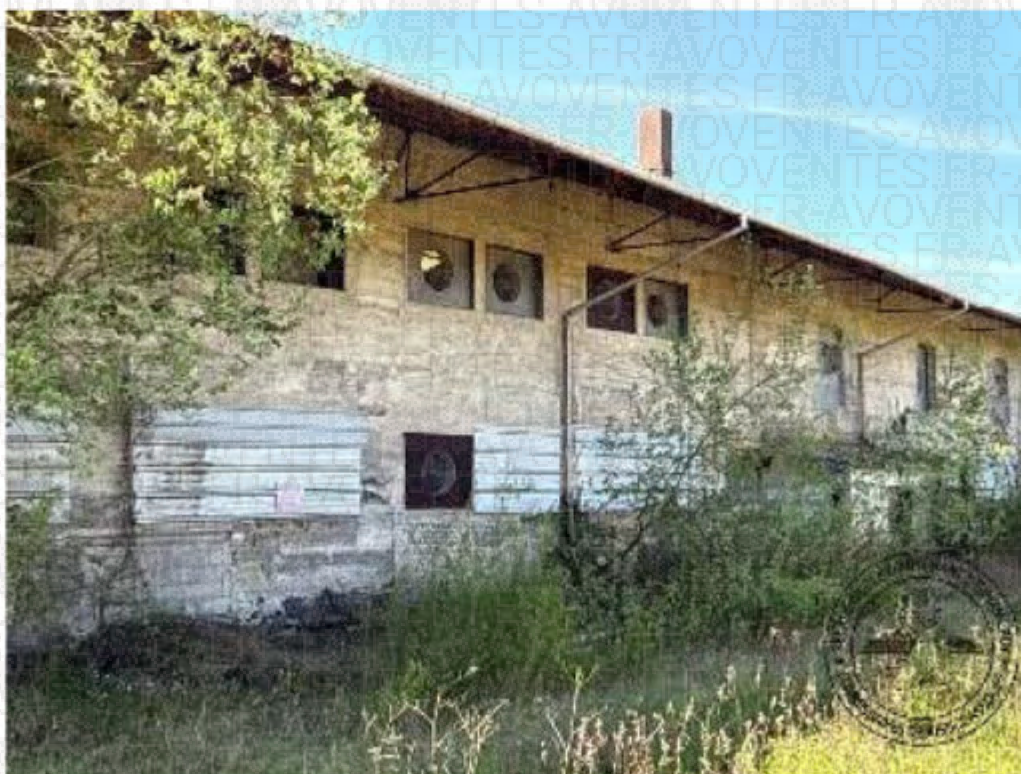


Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION

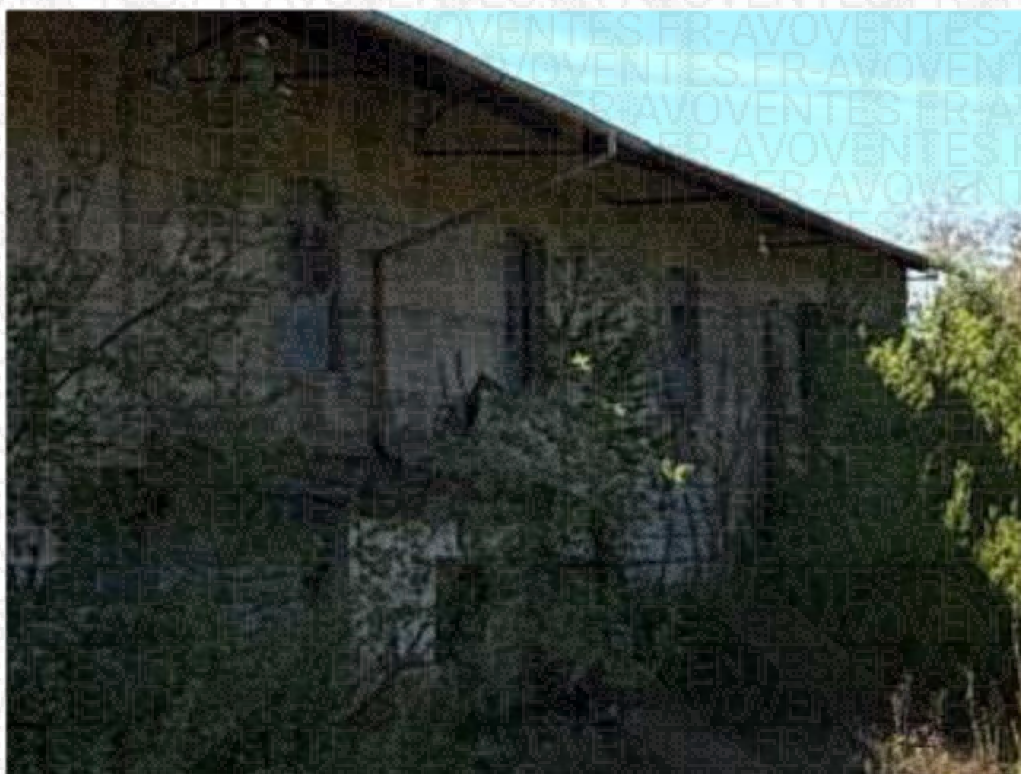


Photographie n°2.

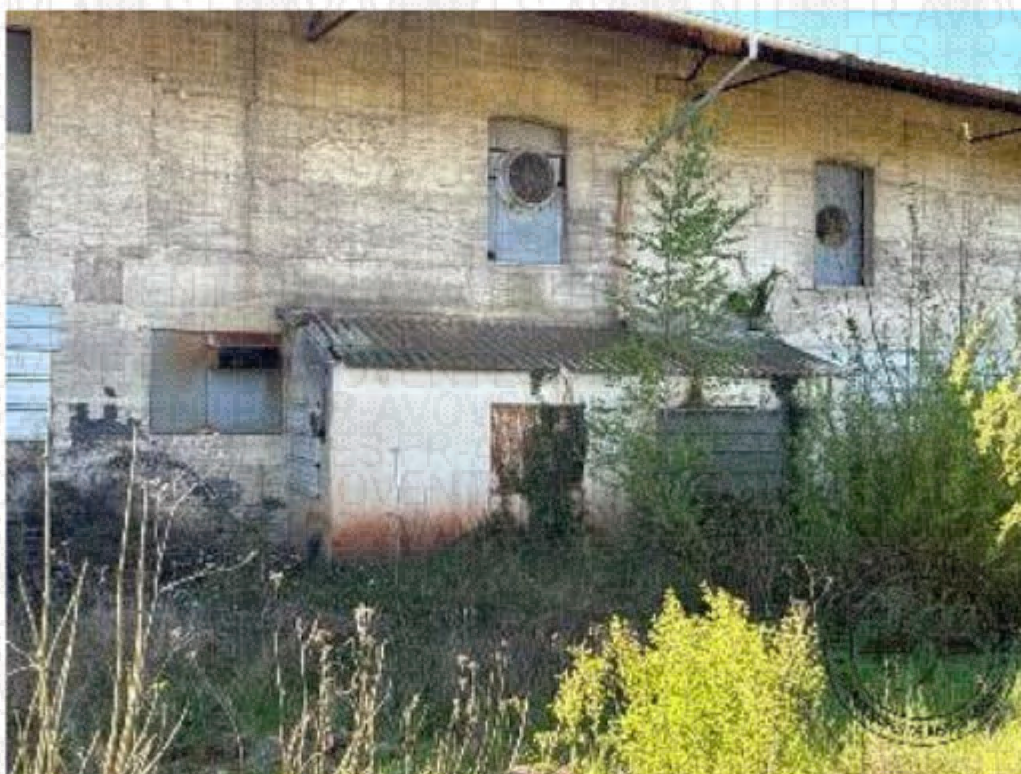


Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION

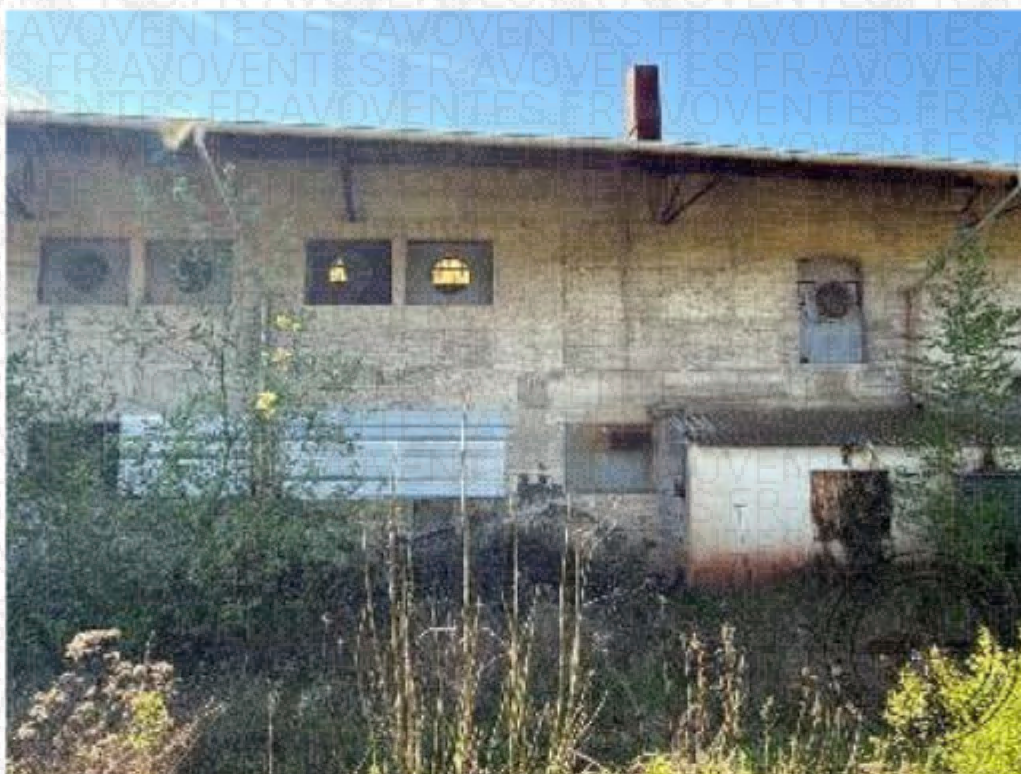


Photographie n°4.



Photographie n°5.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°6.



Photographie n°7.

PREMIERE EXPEDITION

Présence à la suite sur arrière d'un quatrième ensemble de bâtiments qui abritaient les fours.

La toiture a été pour partie enlevée, l'ensemble est également à l'état de ruine.

À partir de ce pointest visible la toiture d'un bâtiment central qui est amiantée.



Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°2.



Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°4.



Photographie n°5.

PREMIERE EXPEDITION

En cinquième partie sur arrière, présence du dernier bâtiment qui est un hangar de stockage avec structure bardage.

Au pied de ce hangar côté voie ferrée, présence d'un quai de chargement béton de grande taille présentant une masse très conséquente.

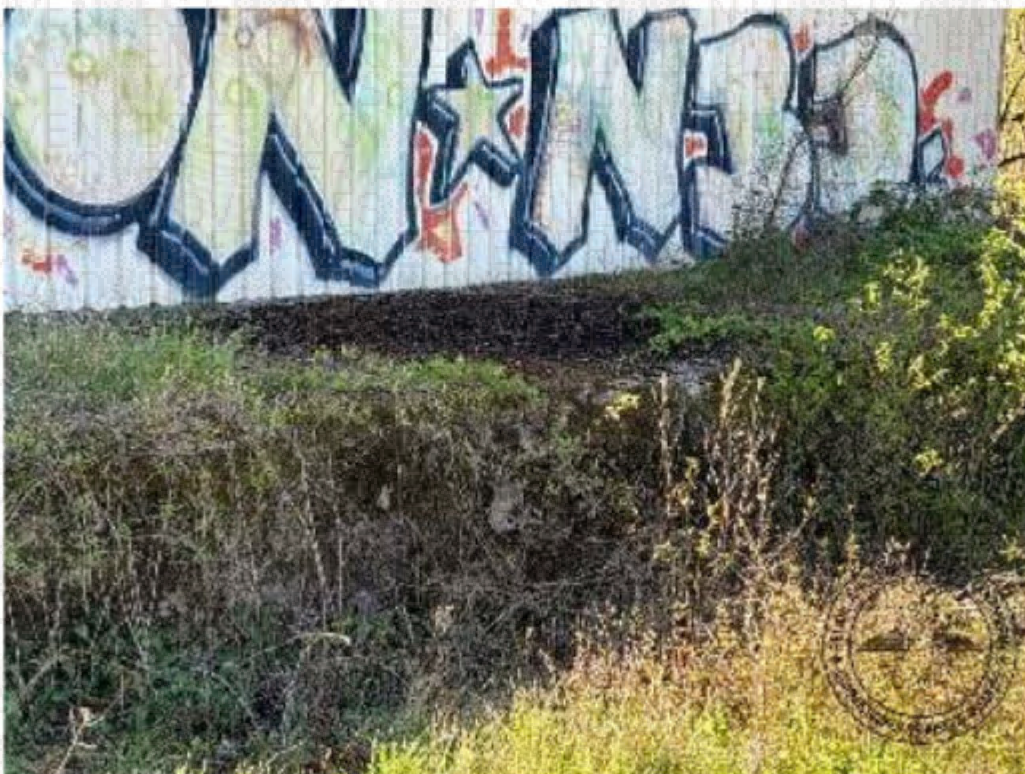


Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°2.



Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°4.



Photographie n°5.



Photographie n°6.

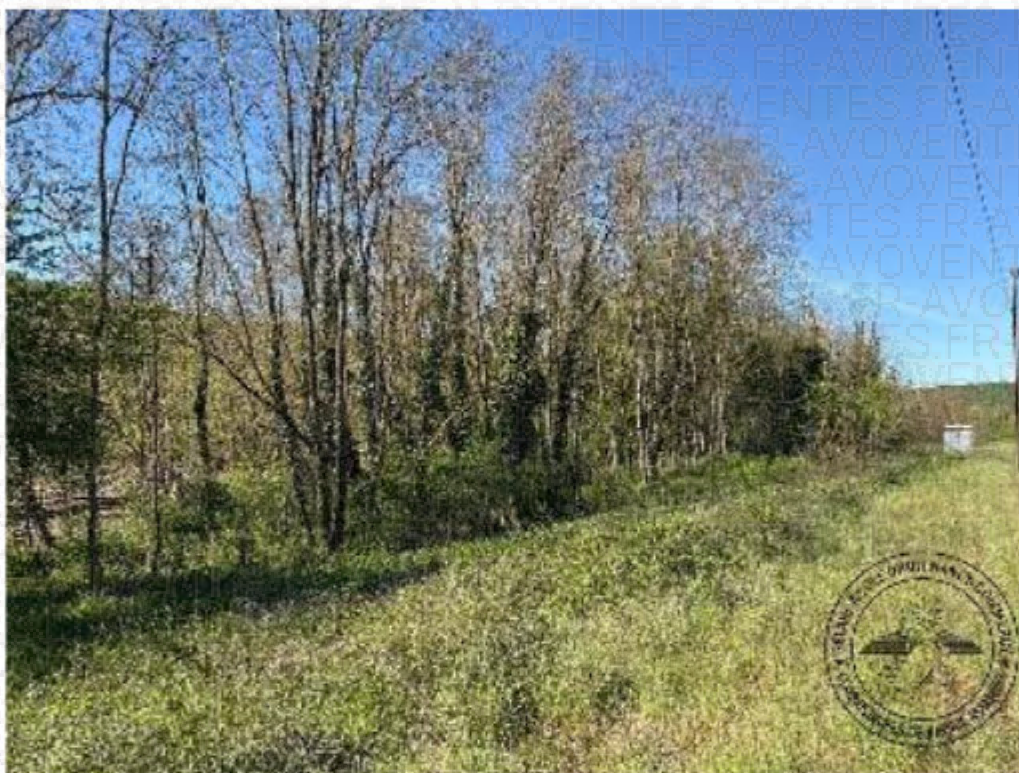


Photographie n°7.

PREMIERE EXPEDITION

A la suite vers l'arrière un bois qui se poursuit jusqu'à l'extrémité du site

Toutes réserves sont émises sur la qualité des sols dans la partie boisée, des déchets ayant pu être enfouis soit au cours de l'exploitation, soit en conséquence des intrusions et vandalismes par la suite.



Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°2.

PREMIERE EXPEDITION

Retour côté façade dans le deuxième bâtiment (espace de production).

Se trouvait également à cet endroit un convoyeur de matières premières qui a été déposé.

Comme pour toutes les parties précédentes, la structure est fortement fragilisée.

Côté circulation, absence de bardage en partie basse.

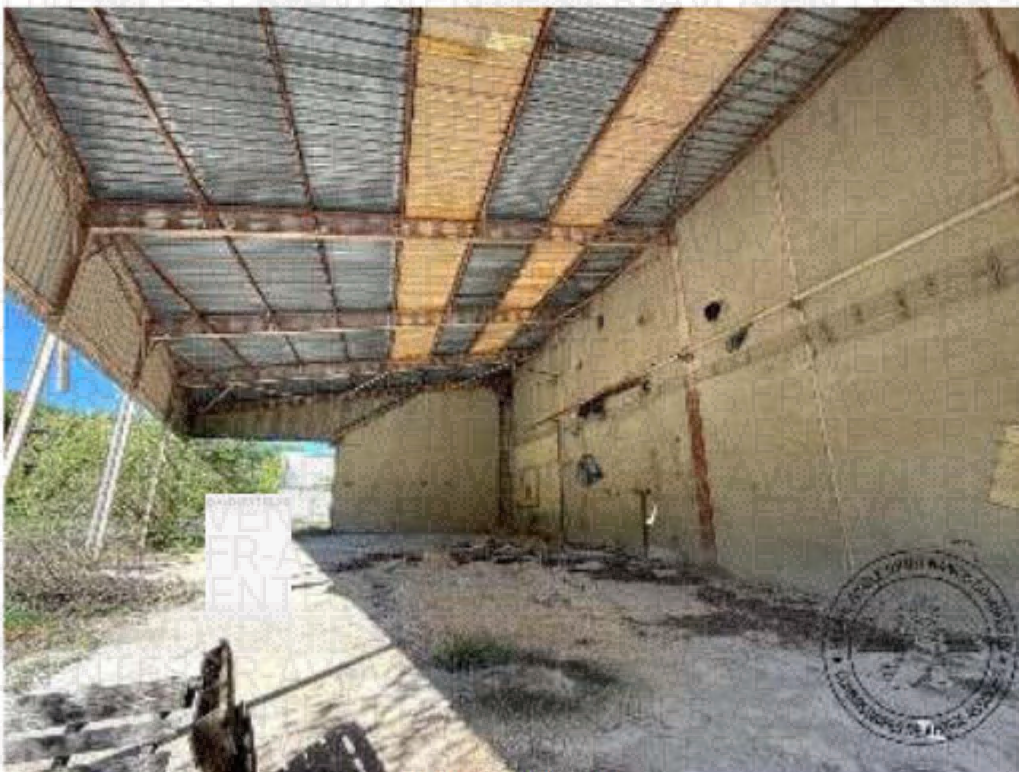
Les profils aciers sont pour certains tordus.

En raison de la présence du convoyeur, forte pollution du sol à cet endroit.

Tout réserve sur la masse de béton constituant la plateforme, particulièrement autour de cet ancien appareil.

Le mur côté espace central à la suite est très fortement dégradé et menace de s'effondrer.

Dans l'espace suivant, ensuite de vandalisme, des poutres structurales en profil acier ont été découpées sauvagement, provoquant une très forte fragilisation du bâtiment et l'effondrement de plusieurs parties.



Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°2.

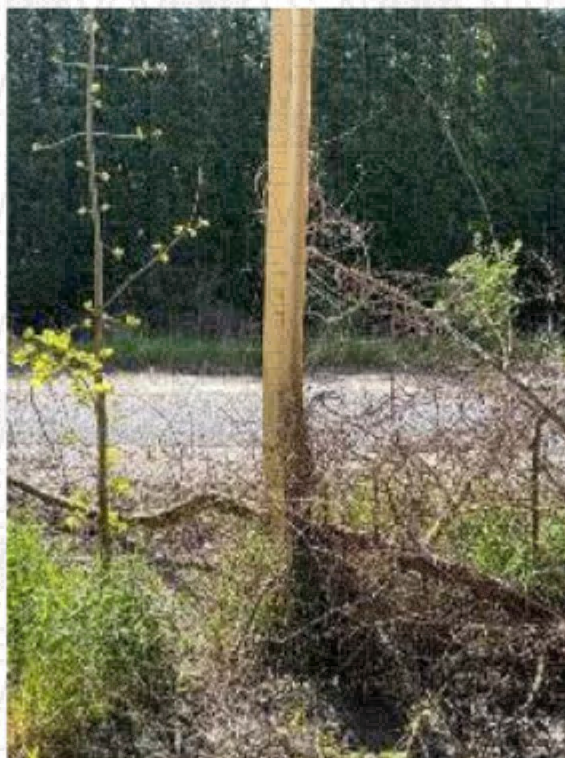


Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°4.

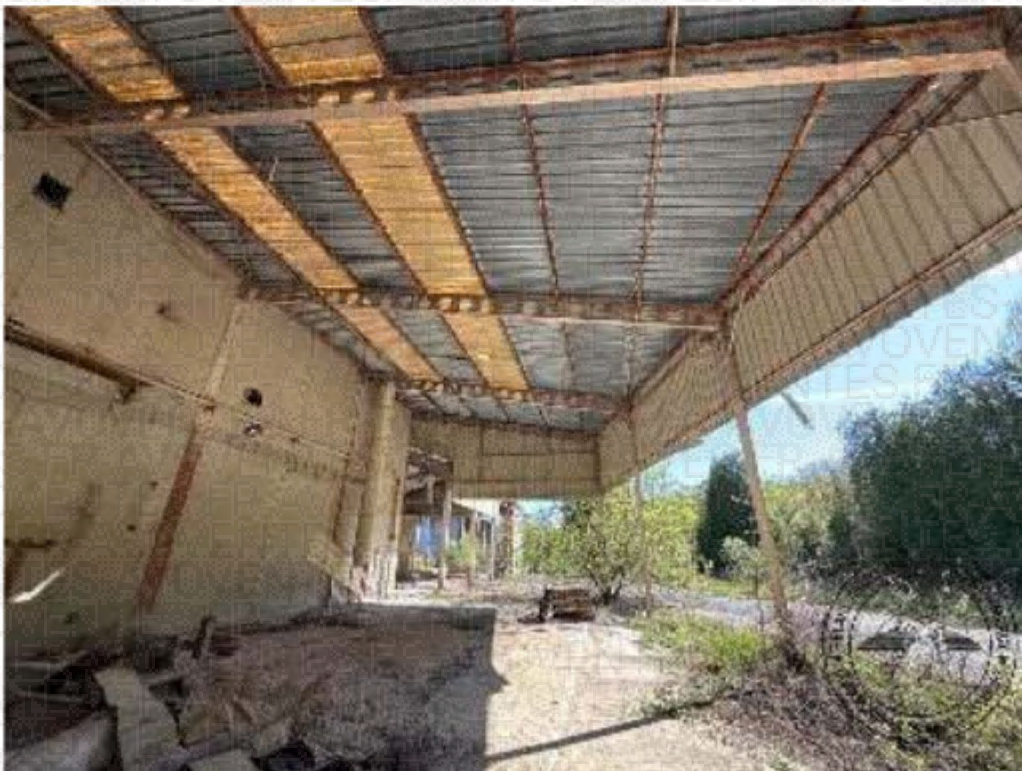


Photographie n°5.

PREMIERE EXPEDITION

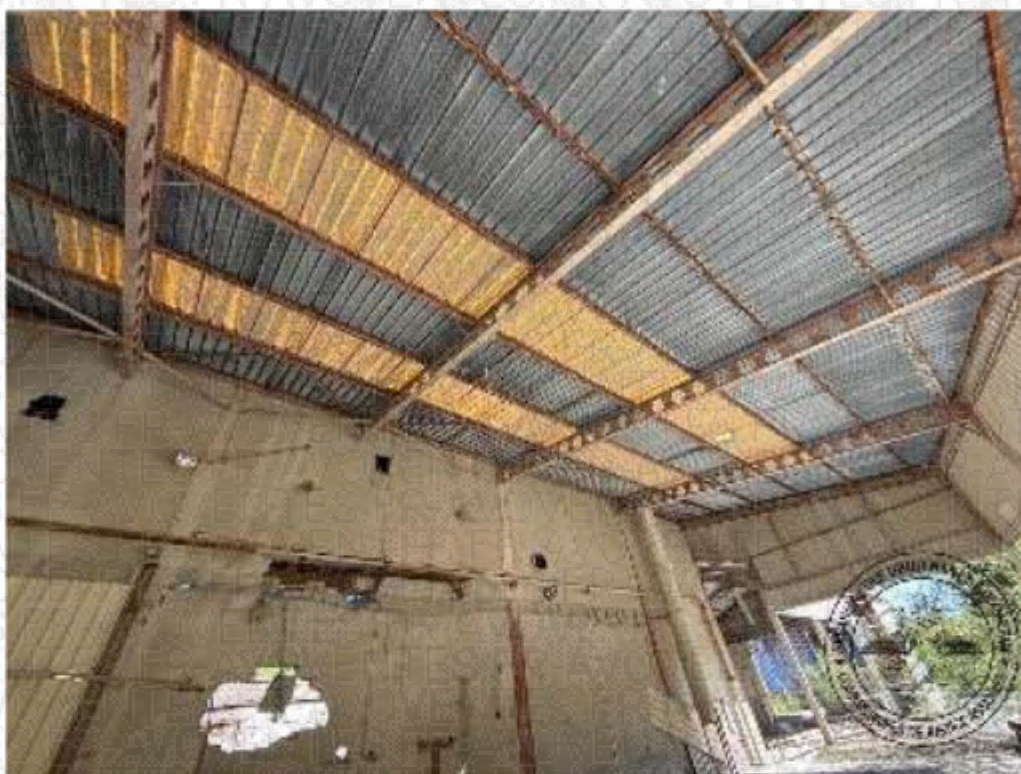


Photographie n°6.

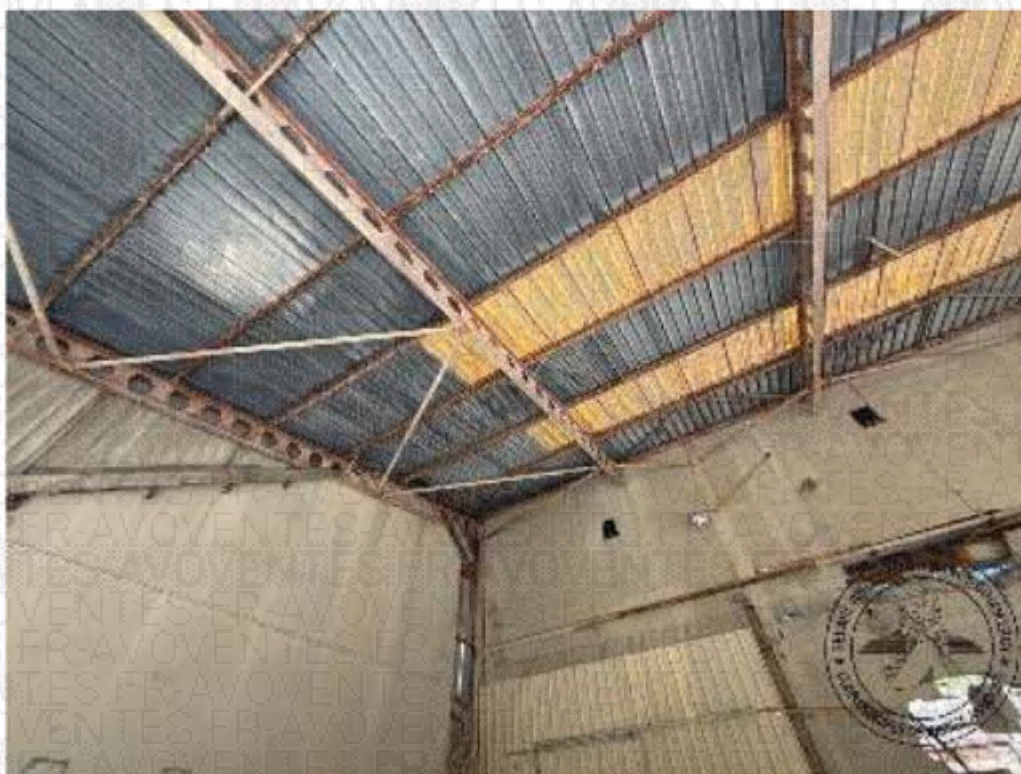


Photographie n°7.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°8.

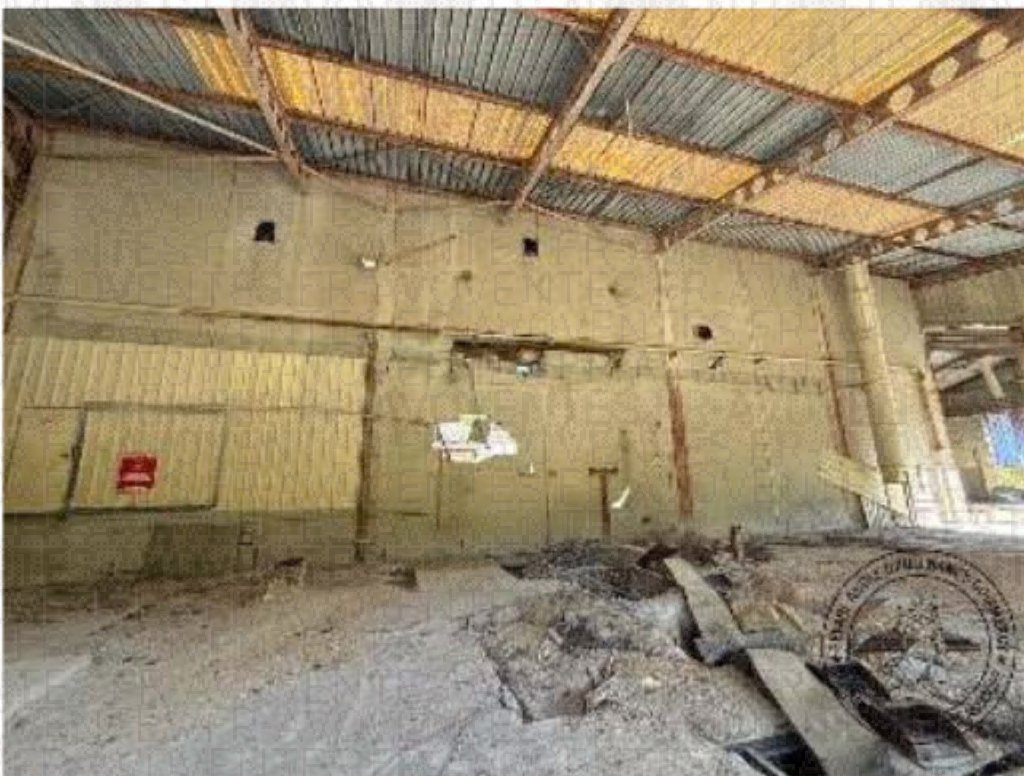


Photographie n°9.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°10.



Photographie n°11.

PREMIERE EXPEDITION

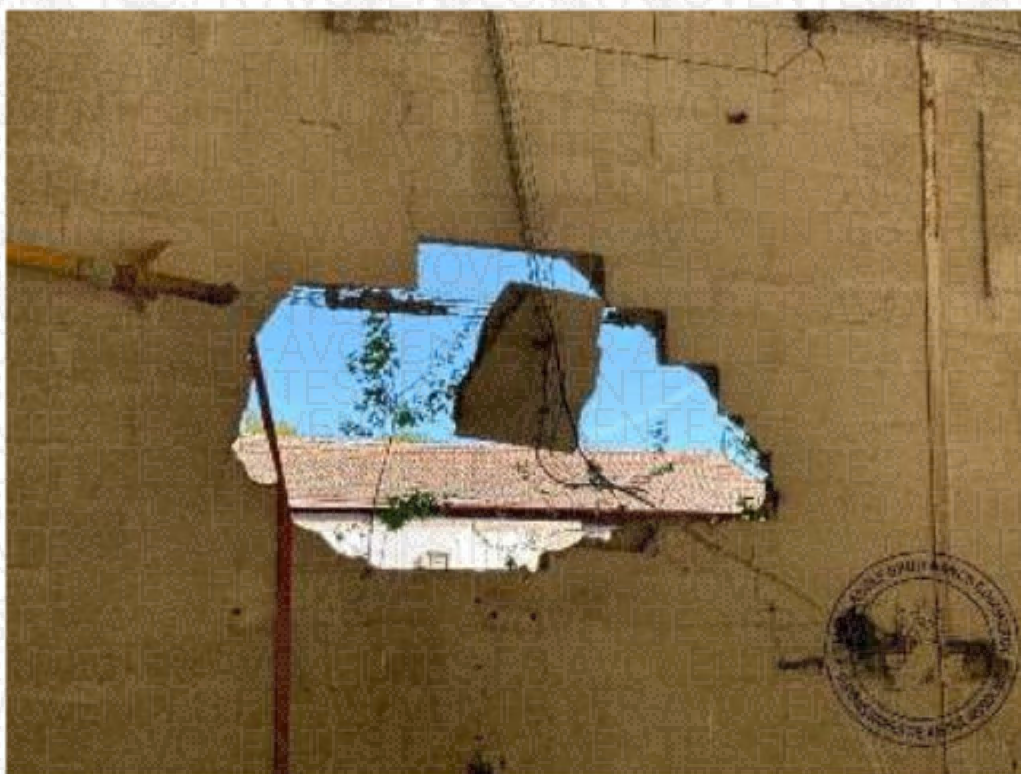


Photographie n°12.



Photographie n°13.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°14.



Photographie n°15.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°16.



Photographie n°17.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°18.



Photographie n°19.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°20.



Photographie n°21.

PREMIERE EXPEDITION

Poste électrique.

Cette extension est actuellement condamnée, en ruine.

Elle abritait précédemment un transformateur électrique.



Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°2.

PREMIERE EXPEDITION

Est visible à partir de ce point une tour se trouvant en partie centrale du site, au-dessus des unités de production.

Ayant servi de conduit de cheminée pour la production, elle comprend une pollution à l'amiante, à la silice et au bistré industriel.



Photographie n°1.



Photographie n°2.

PREMIERE EXPEDITION

En poursuivant vers l'arrière du site, un espace de stockage ouvert avec structure en profil acier, deux unités de stockage et sur la droite une petite construction condamnée.

Dans les espaces de stockage, toute réserve sur des pollutions résiduelles avec des débris de plaques amiantés.

La toiture est pour partie manquante, avec toute réserve sur l'état des constructions qui ne sont plus protégées.

La charpente métallique est en très mauvais état.



Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°2.



Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°4.



Photographie n°5.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°6.



Photographie n°7.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°8.



Photographie n°9.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°10.



Photographie n°11.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°12.

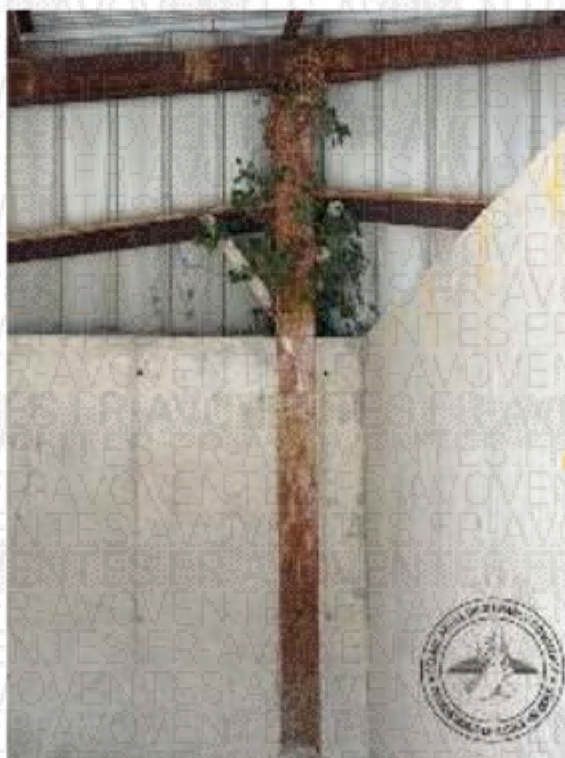


Photographie n°13.

PREMIERE EXPEDITION



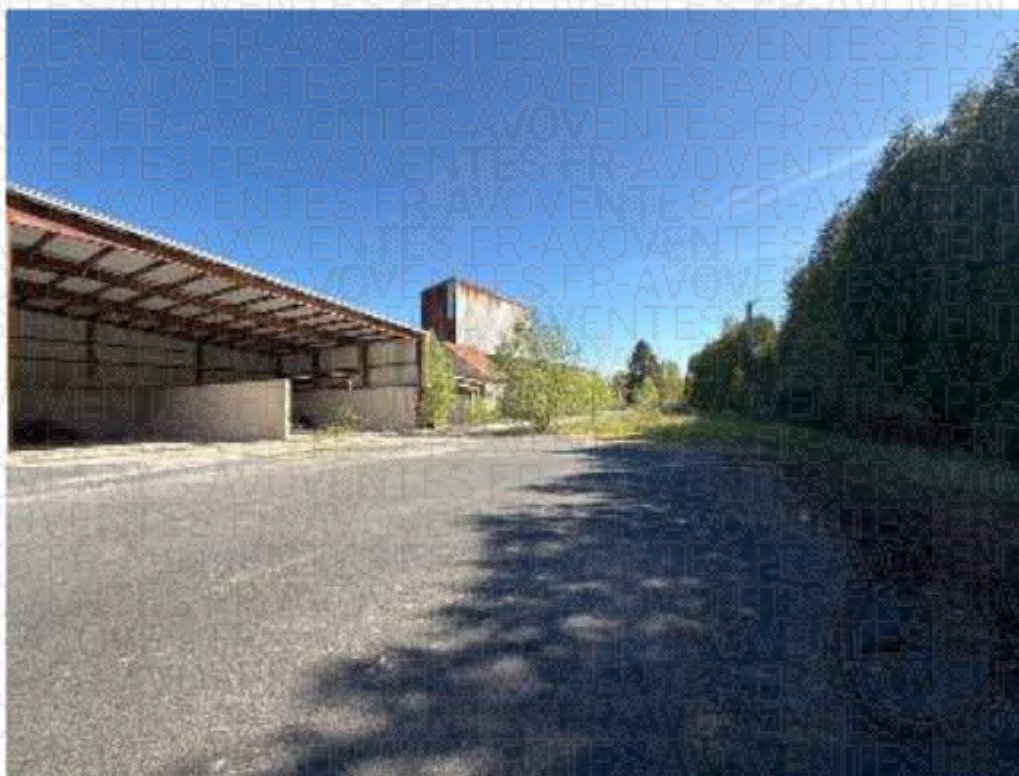
Photographie n°14.



Photographie n°15.

PREMIERE EXPEDITION

Ensuite, poursuite vers les dernières parties du site avec un grand ensemble dégagé, avec à nouveau au sol une plateforme recouverte d'enrobé, fortement dégradée, parfois recouverte de végétation et avec toute réserve sur les pollutions.



Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°2.



Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°4.



Photographie n°5.

PREMIERE EXPEDITION

Un nouvel ensemble de stockage, hangar ouvert avec quatre cellules.

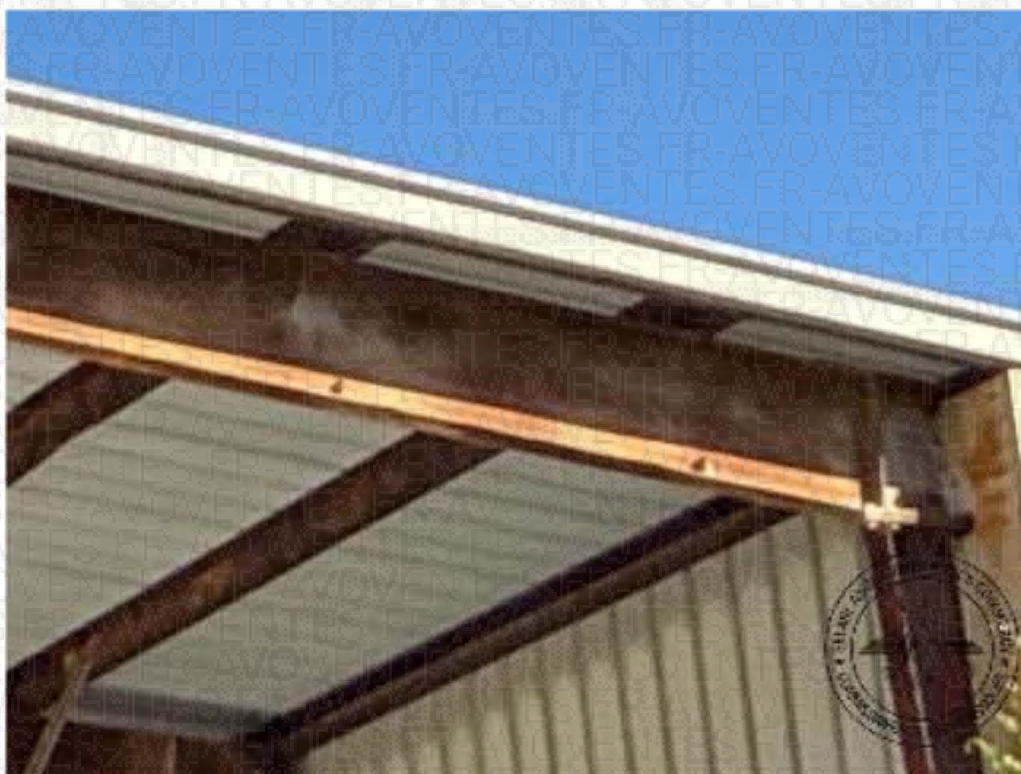
L'ensemble de la structure est fragilisé avec des profils acier portant des traces d'exposition à l'amiante et au silice (comme les autres précédemment) et toute réserve sur sa solidité.

Des résidus de stockage occupent les différentes cellules avec à nouveau toute réserve quant aux dépollutions à effectuer.

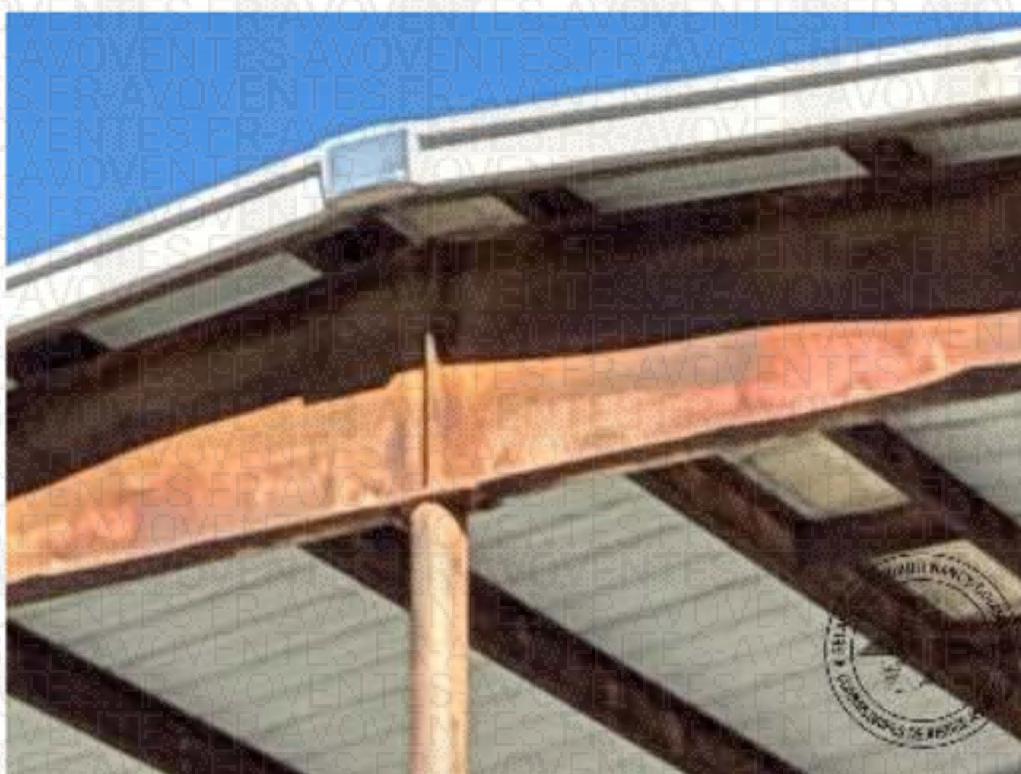


Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°2.



Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION

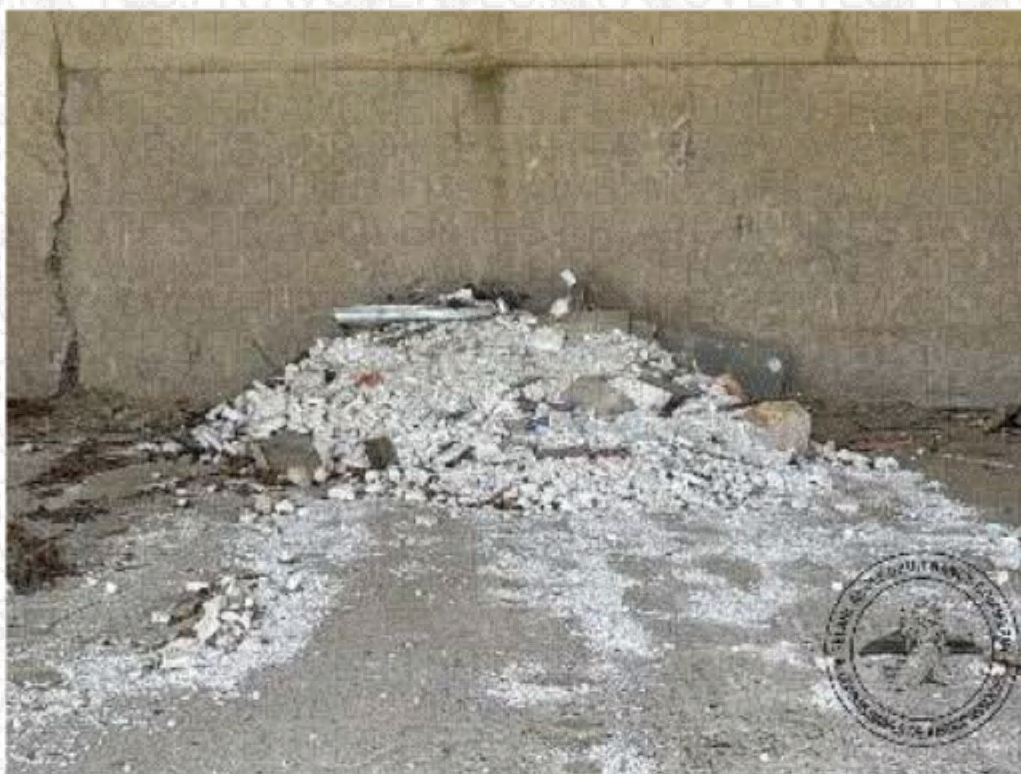


Photographie n°4.



Photographie n°5.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°6.



Photographie n°7.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°8.



Photographie n°9.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°10.



Photographie n°11.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°12.



Photographie n°13.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°14.



Photographie n°15.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°16.



Photographie n°17.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°18.



Photographie n°19.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°20.

Hangar de stockage

A la suite en partie arrière un nouveau hangar de stockage avec bardage.



Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION

Sont visibles à partir de cet endroit la toiture amiantée du bâtiment central, ainsi que la cheminée précitée.



Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION

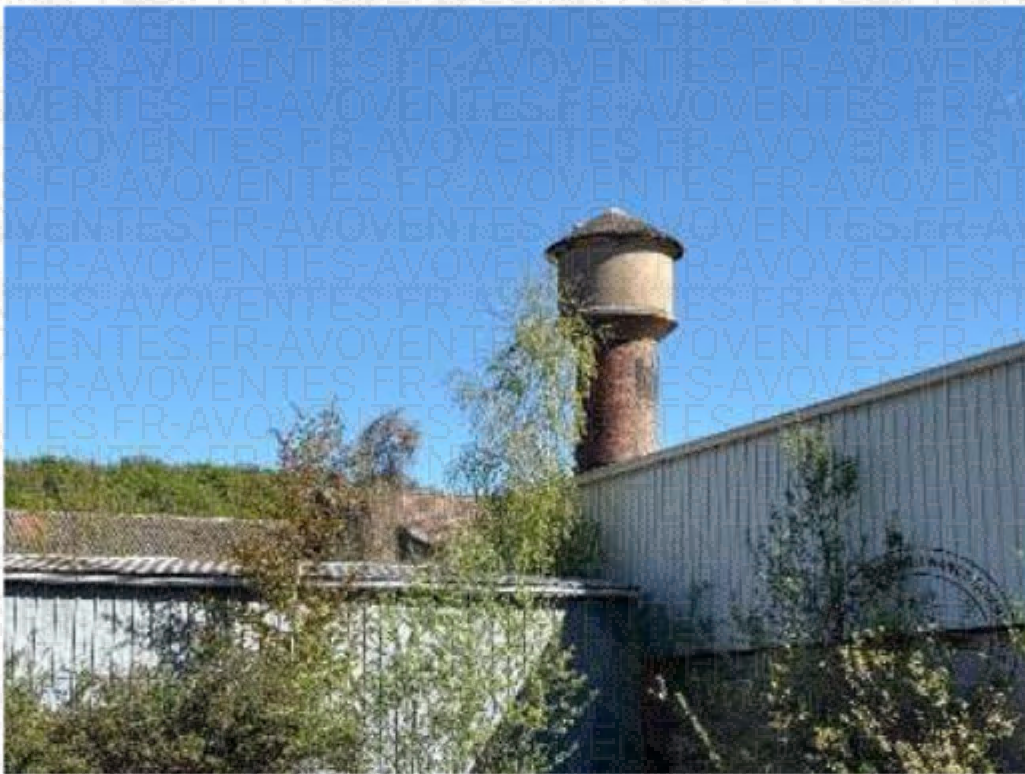


Photographie n°2.



Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°4.



Photographie n°5.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°6.



Photographie n°7.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°8.

PREMIERE EXPEDITION

La plateforme à cet endroit a été occupée à plusieurs reprises par des gens du voyage, qui ont effectué des travaux sur des moteurs et ont réalisé des brûlages de câbles pour récupérer du cuivre.

Une partie de la haie est brûlée et n'a jamais repoussé.

Cette partie est manifestement polluée avec toutes réserves sur les autres.



Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°2.



Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°4.



Photographie n°5.

PREMIERE EXPEDITION

PREMIERE EXPEDITION

Ensuite sur arrière est visible l'unité de stockage qui est la dernière à avoir été examinée côté voie ferrée.



Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°2.



Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°4.

PREMIERE EXPEDITION

Et en prolongement, à l'arrière du site, le bois.

Cette partie végétalisée fait l'objet de pollutions comme j'ai pu précédemment le constater en 2021.

Au niveau de la dernière plateforme sur arrière, de nombreux débris principalement végétaux sont encombrés.

Par endroits, présence d'autres débris divers avec toutes réserves.

À l'extrémité, à côté de la voie ferrée, plusieurs arbres fortement dégradés ou abattus.



Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°2.



Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION

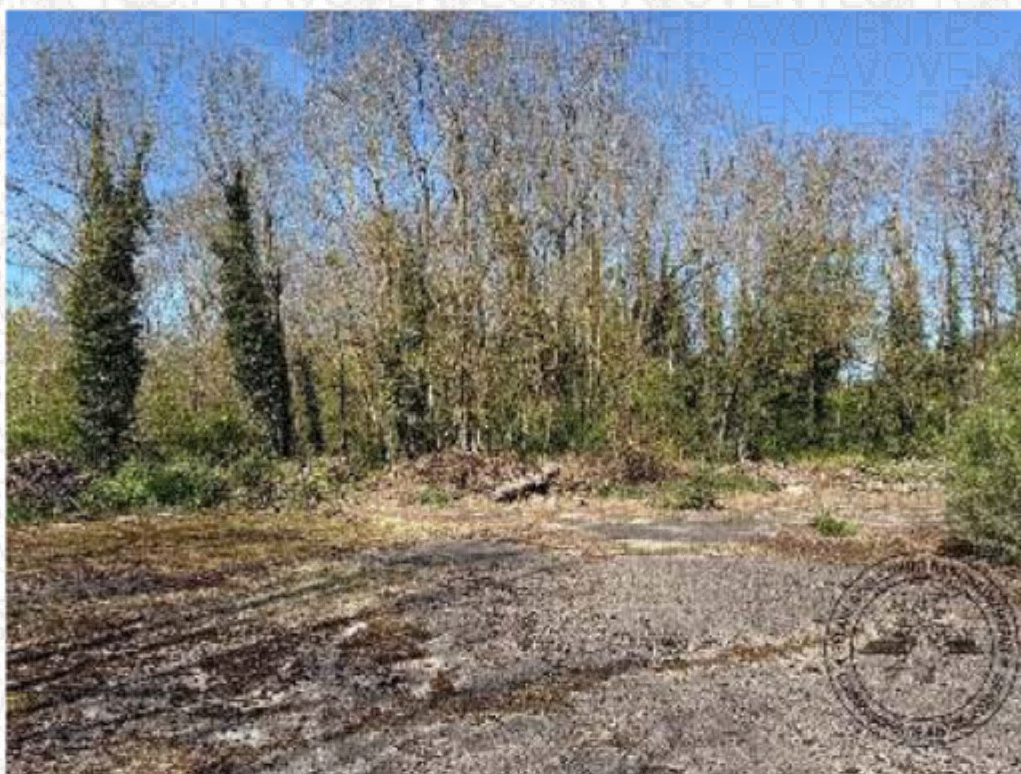


Photographie n°4.



Photographie n°5.

PREMIERE EXPEDITION

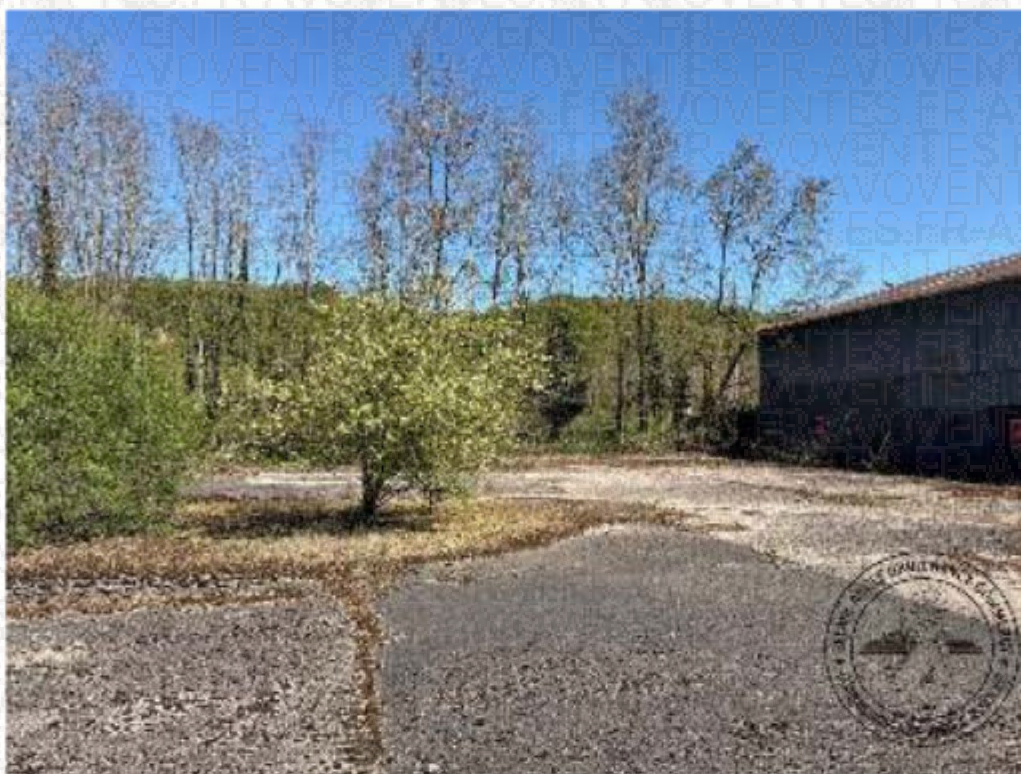


Photographie n°6.



Photographie n°7.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°8.



Photographie n°9.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°10.



Photographie n°11.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°12.



Photographie n°13.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°14.



Photographie n°15.

PREMIERE EXPEDITION

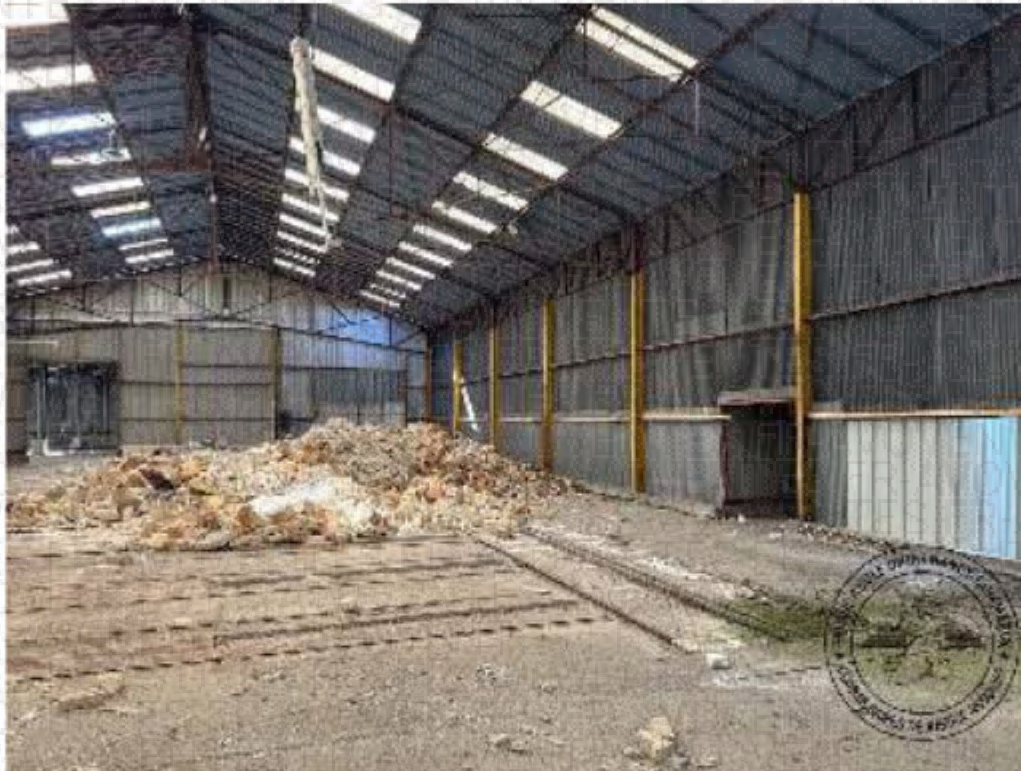


Photographie n°16.

PREMIERE EXPEDITION

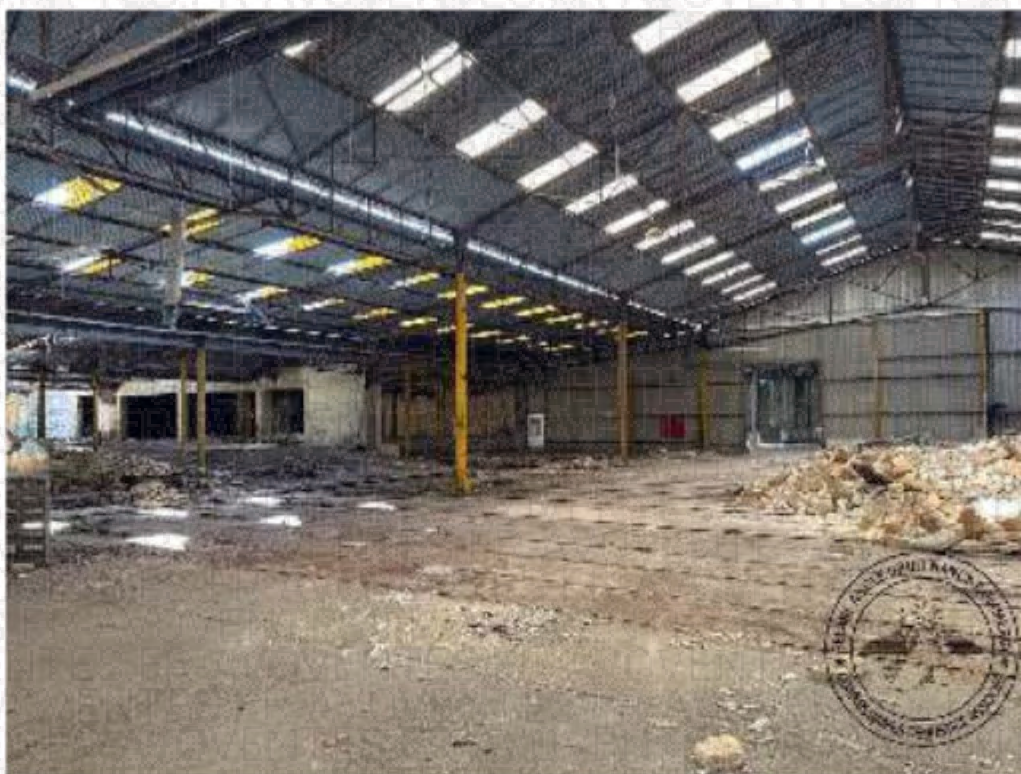
Pour l'intérieur des bâtiments, en premier lieu le dernier espace de stockage à l'extrémité :

Est entreposé un grand tas de résidus de production, soit des briques en silice.

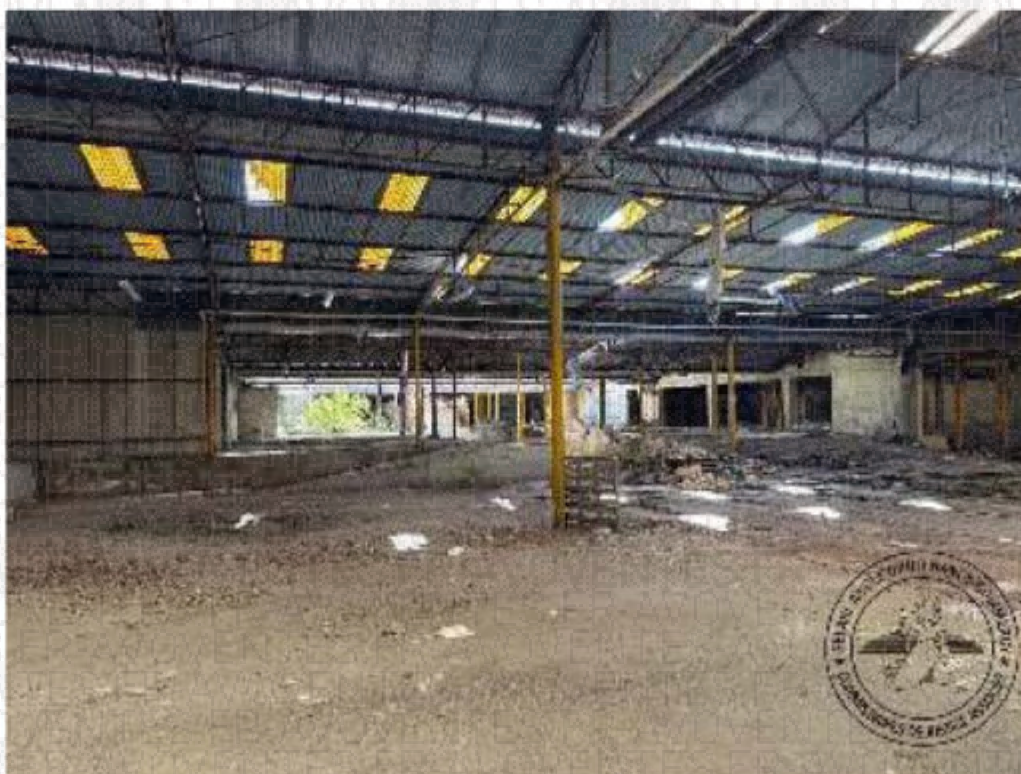


Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION

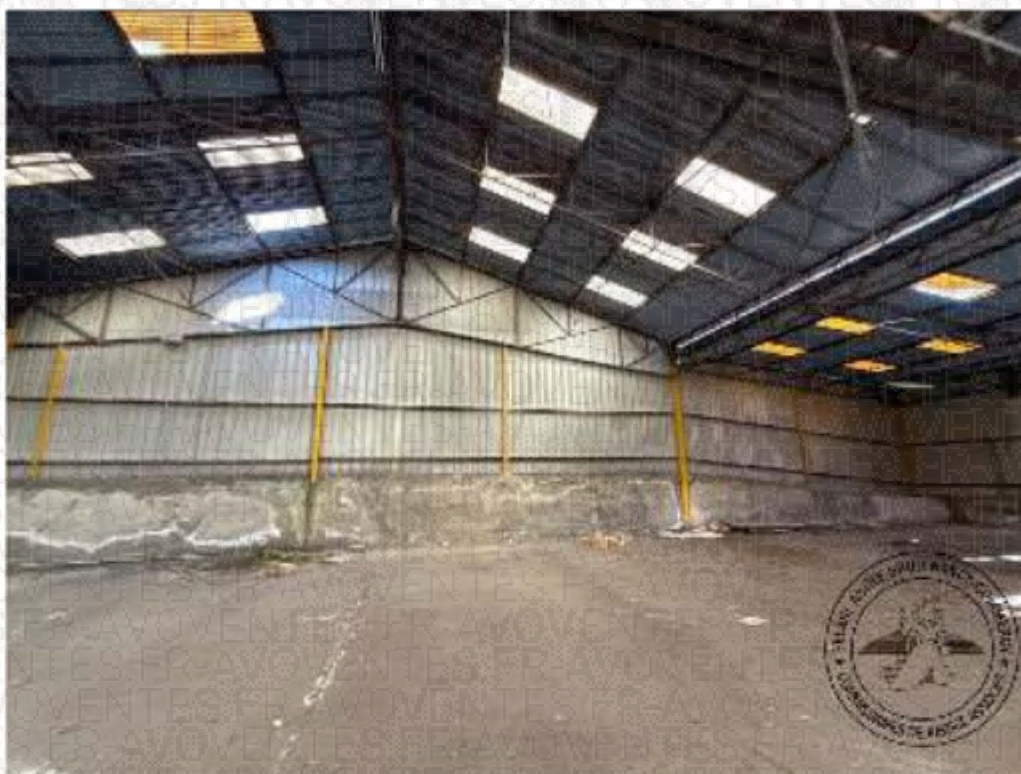


Photographie n°2.

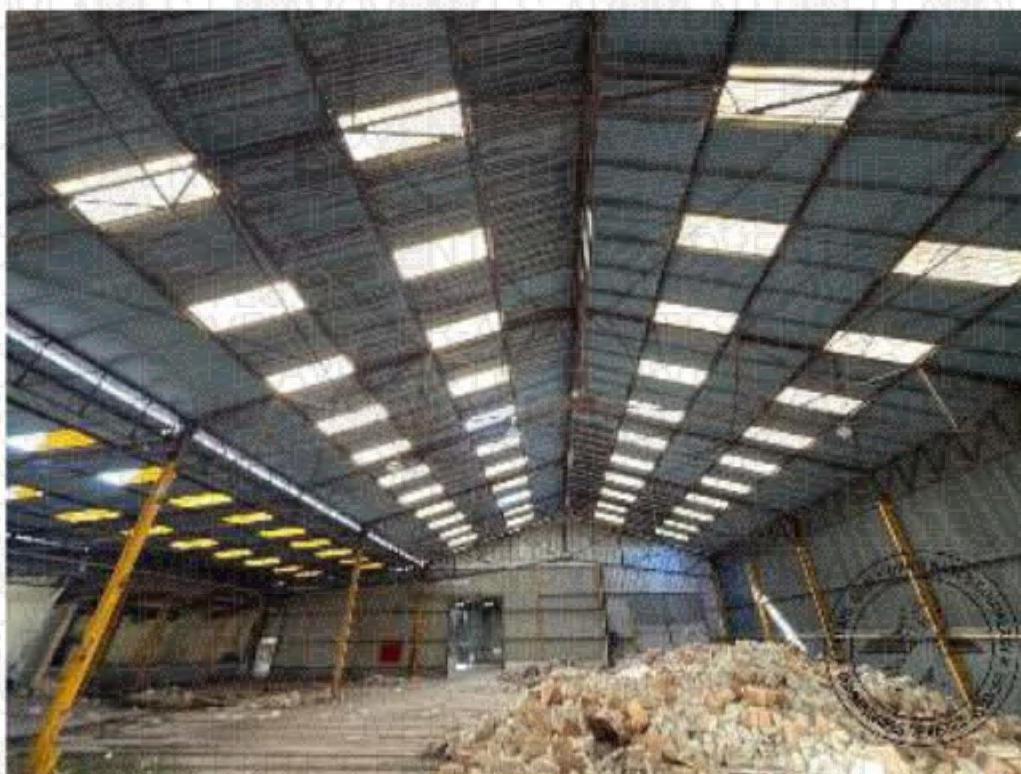


Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°4.



Photographie n°5.

PREMIERE EXPEDITION



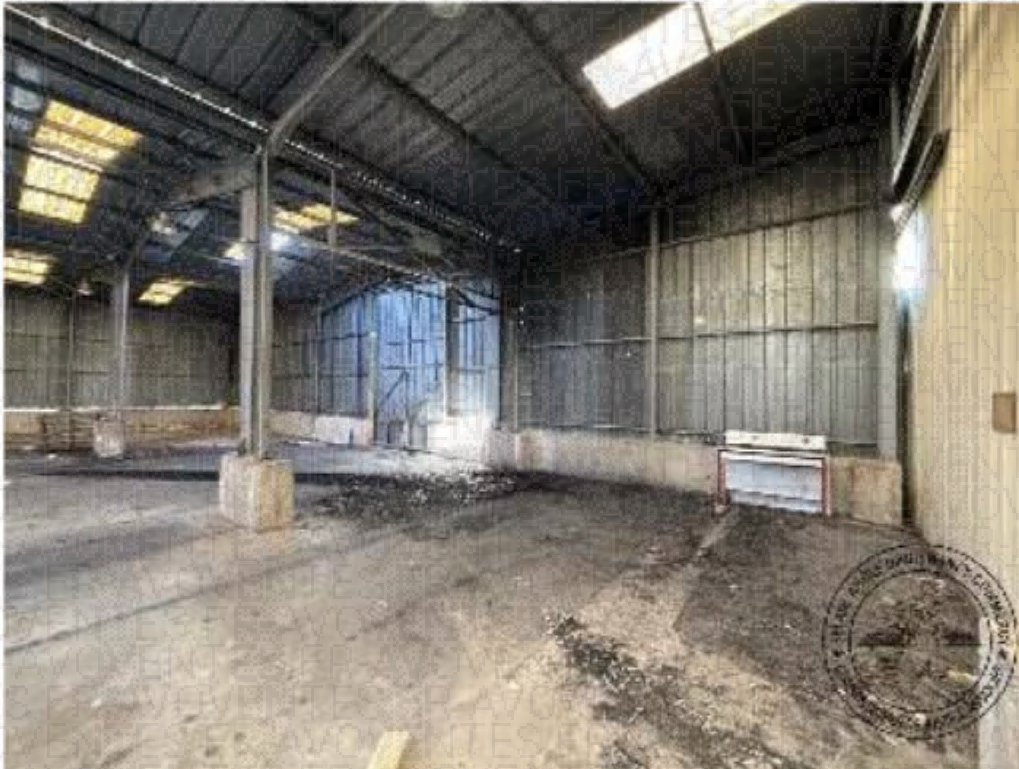
Photographie n°6.

PREMIERE EXPEDITION

Ensuite, le dernier espace latéral de stockage et fabrication.

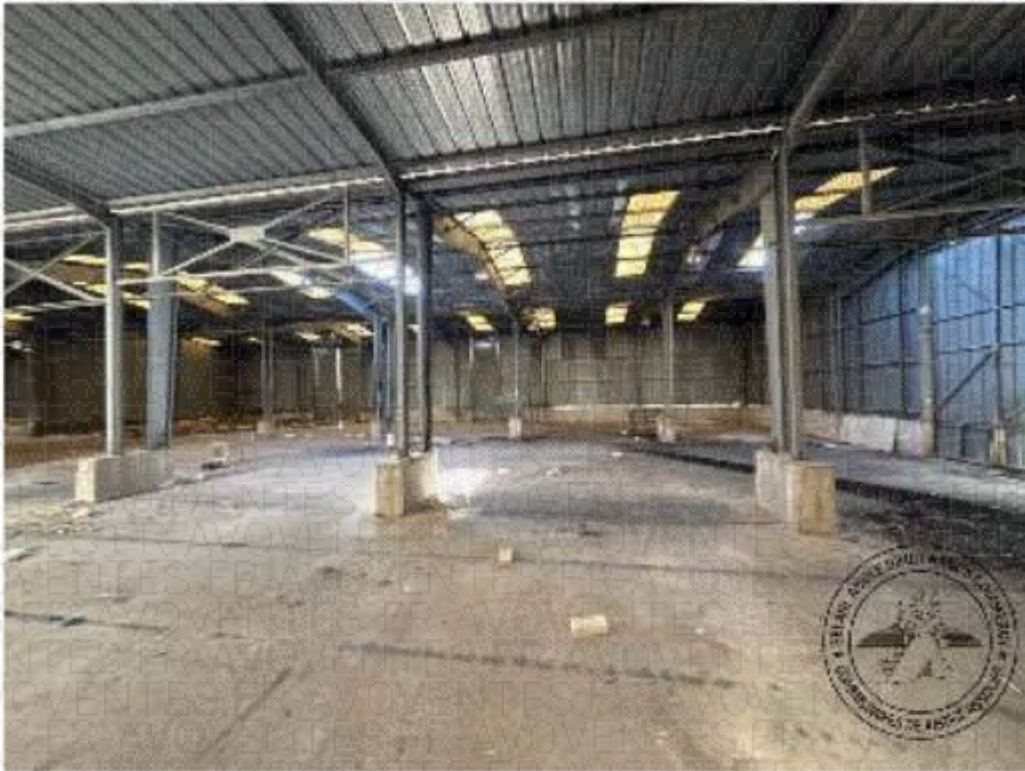
L'ensemble est à l'état de friche industrielle.

De multiples désordres structurels sont visibles avec notamment des profils tordus, des fissures dans les parties bétonnées.

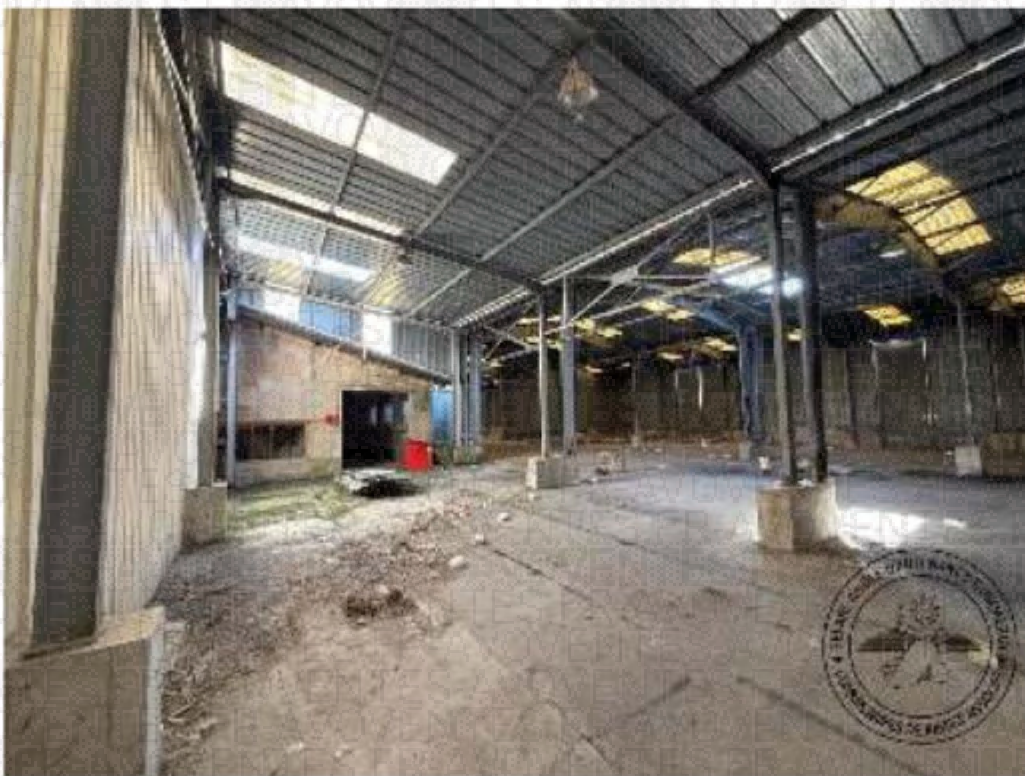


Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°2.



Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION

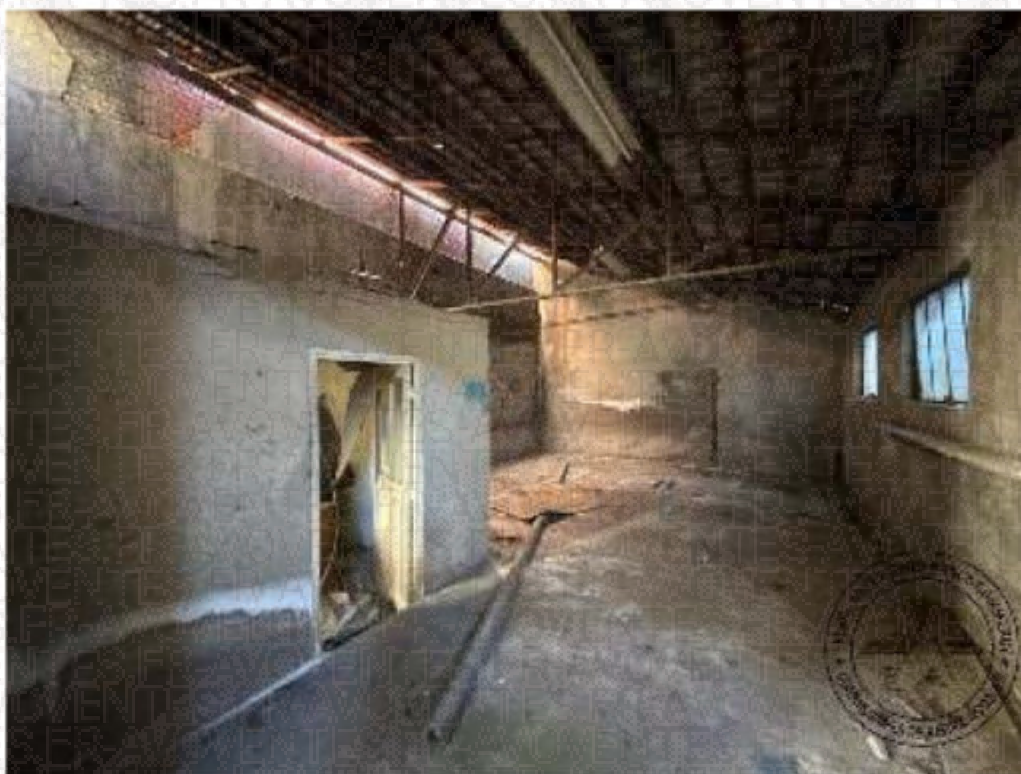


Photographie n°4.



Photographie n°5.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°6.



Photographie n°7.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°8.

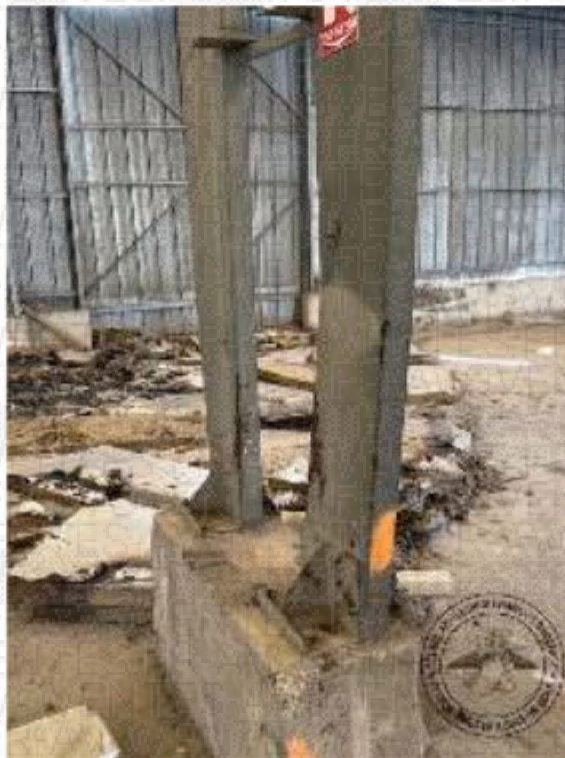


Photographie n°9.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°10.



Photographie n°11.

PREMIERE EXPEDITION

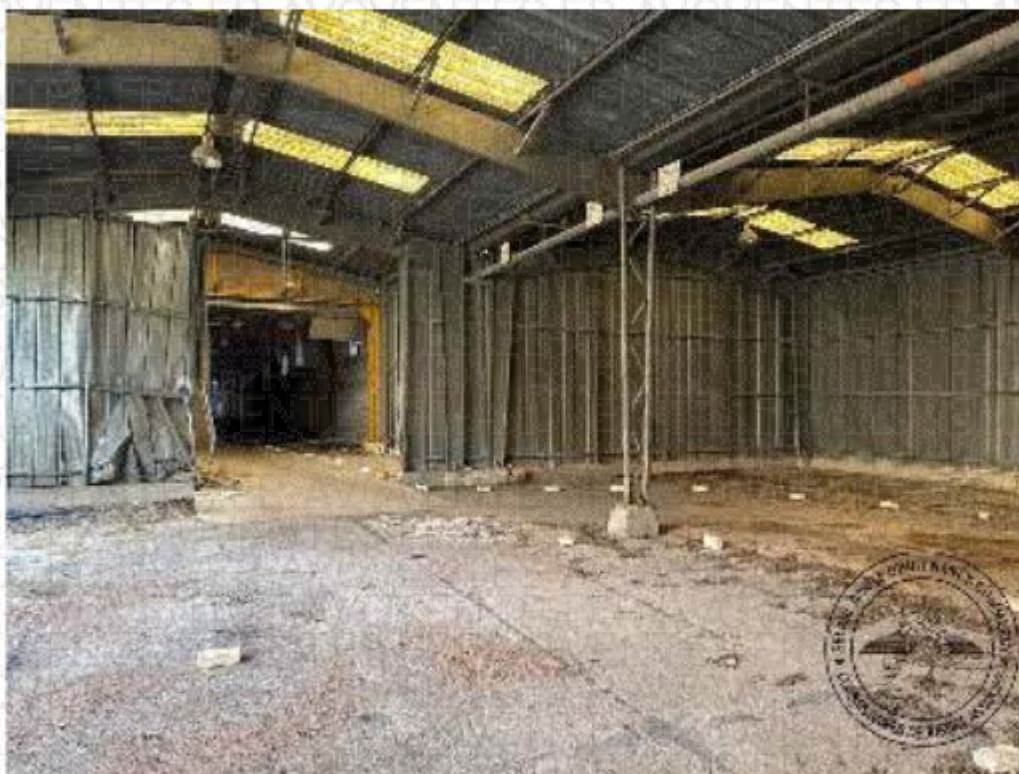


Photographie n°12.

PREMIERE EXPEDITION

Un nouvel espace en remontant sur le côté du site, avec même désordres structurels d'ensemble et état de friche.

Une cloison en bardage est très fortement dégradée.

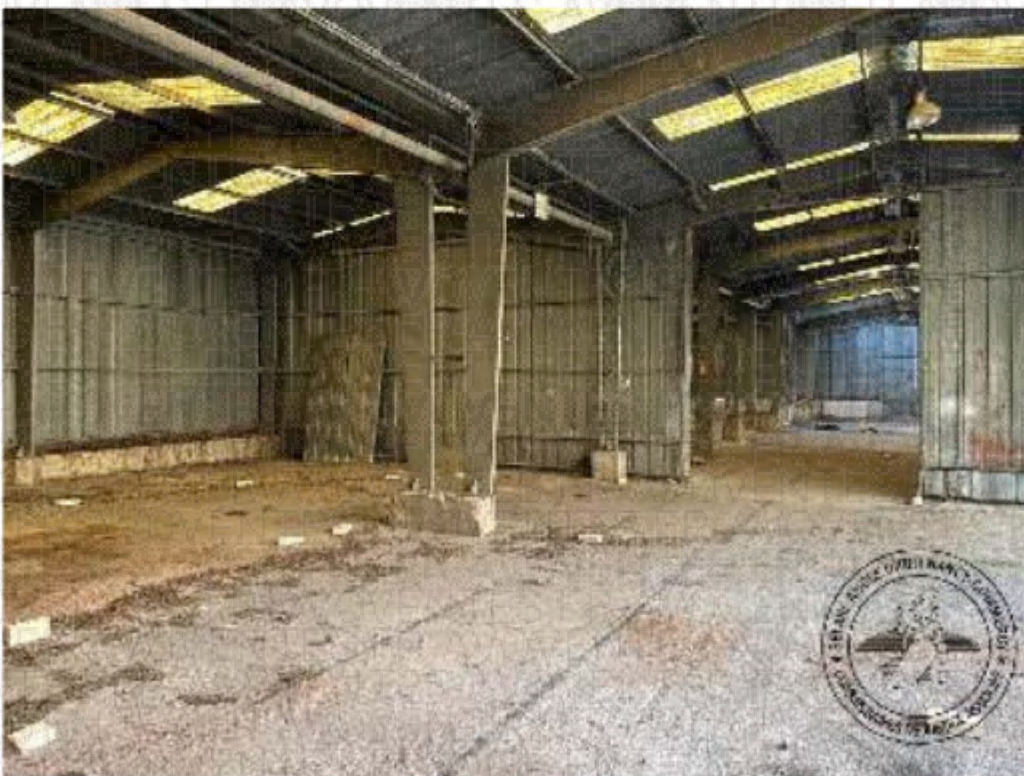


Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION

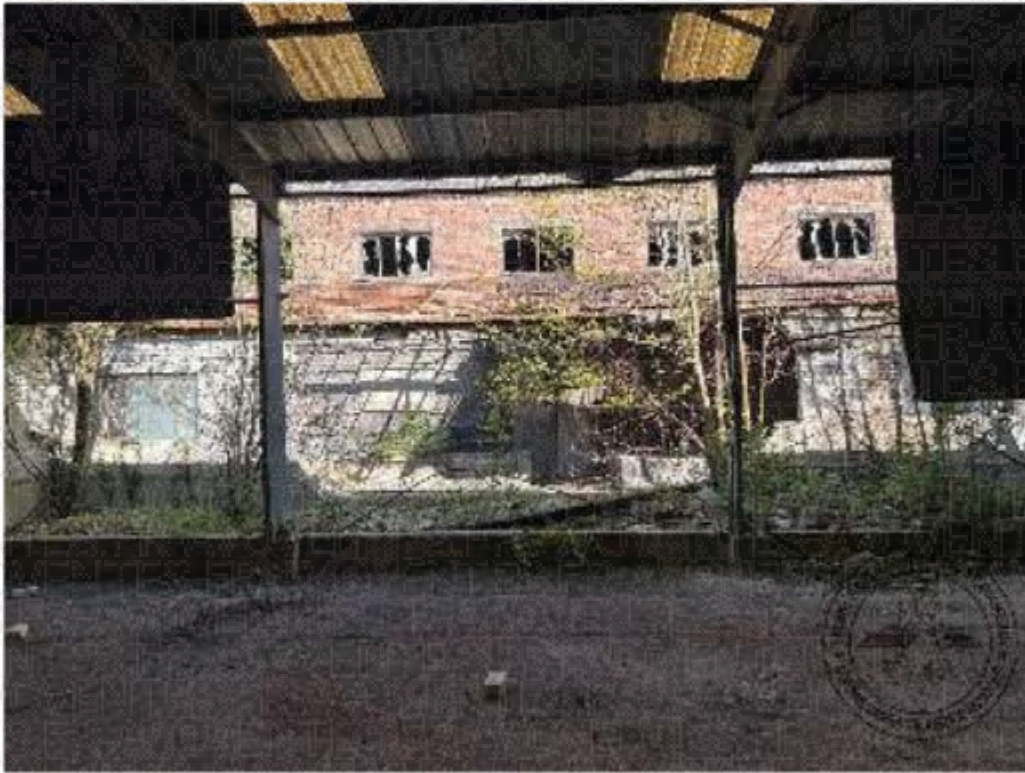


Photographie n°2.



Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°4.

PREMIERE EXPEDITION

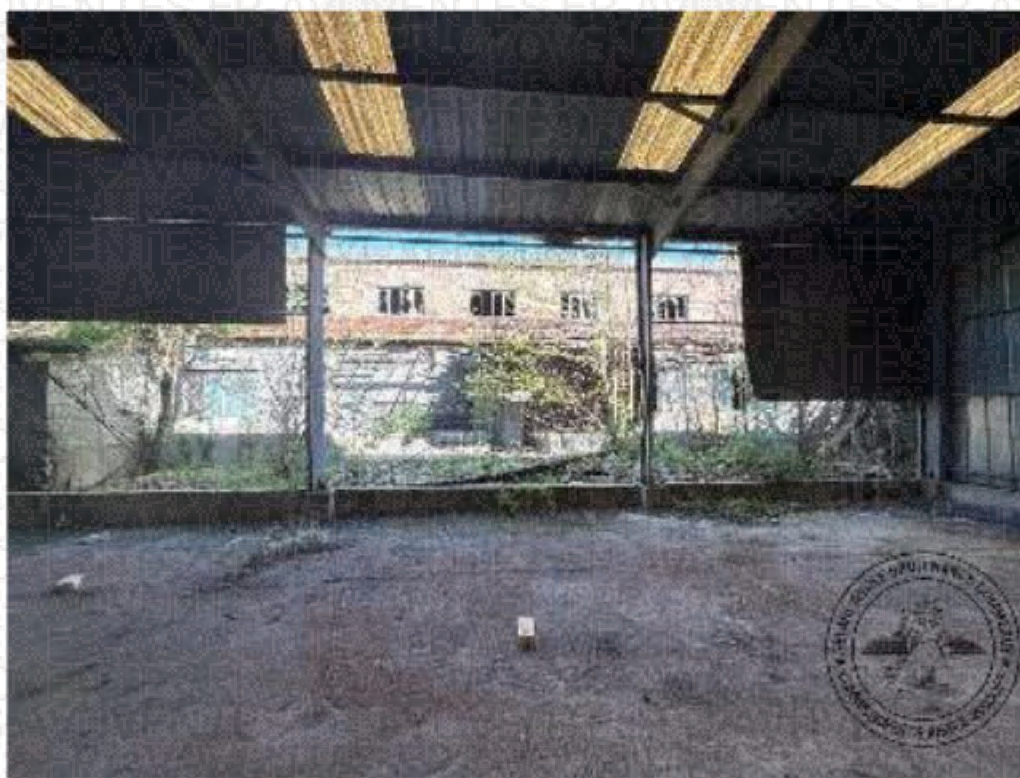
La cloison latérale côté centre du site a été démontée, laissant visible le bâtiment central qui est le plus ancien et abrite le four principal.

L'espace entre les deux est encombré de gravats divers, métalliques, briques réfractaires et autres avec toute réserve sur les pollutions.

Le mur suivant du bâtiment principal a été démoli pour permettre l'enlèvement de deux cuves de fioul qui se trouvaient à cet endroit.

Celles-ci ont effectivement été déposées mais toutes réservent sur les pollutions résiduelles au sol.

Est ensuite visible le bâtiment central avec sa toiture amiantée.



Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION

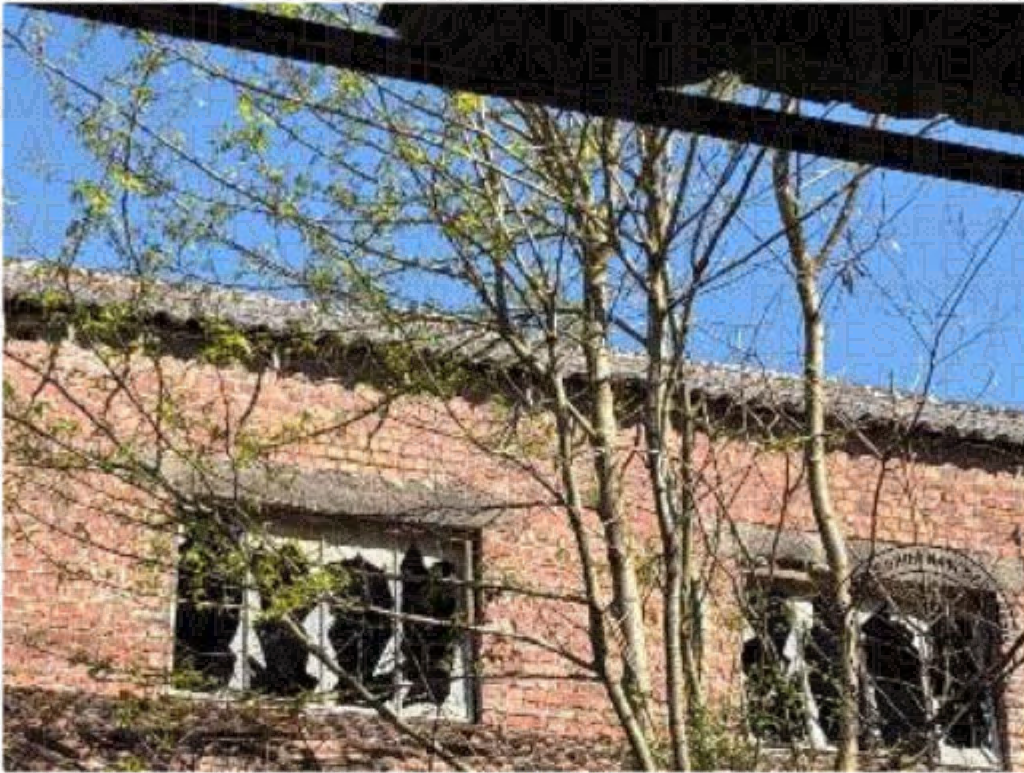


Photographie n°2.

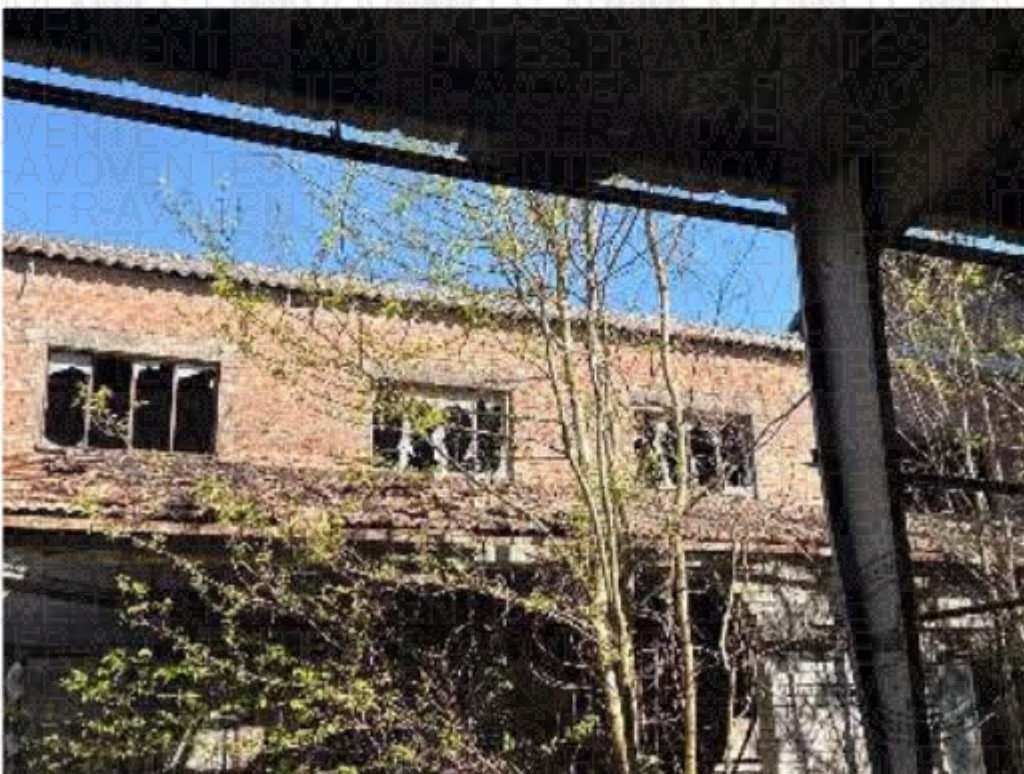


Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°4.



Photographie n°5.

PREMIERE EXPEDITION

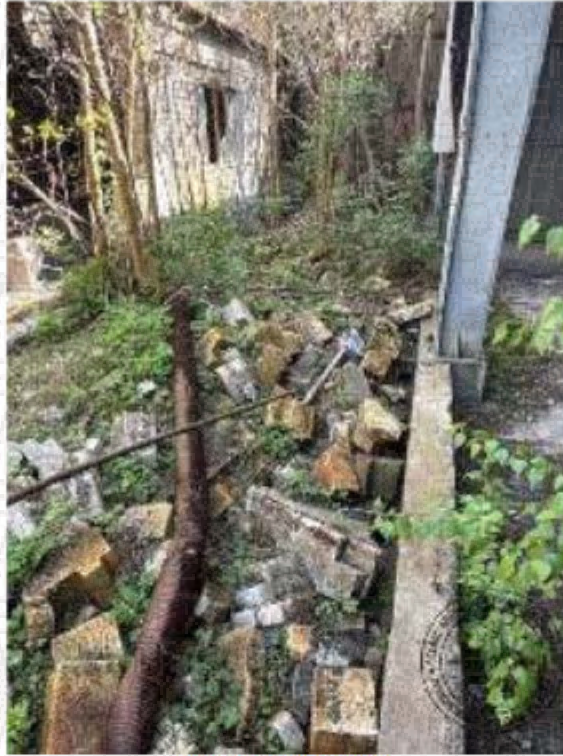


Photographie n°6.



Photographie n°7.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°8.



Photographie n°9.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°10.

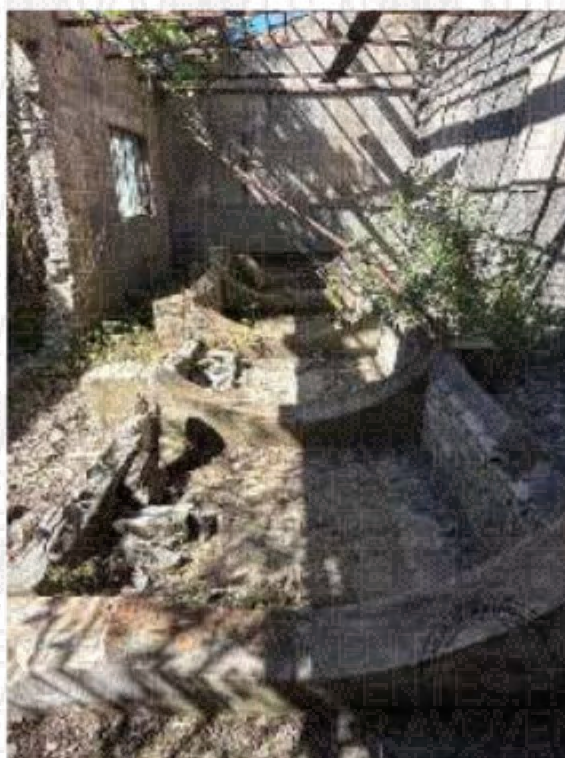


Photographie n°11.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°12.



Photographie n°13.

PREMIERE EXPEDITION

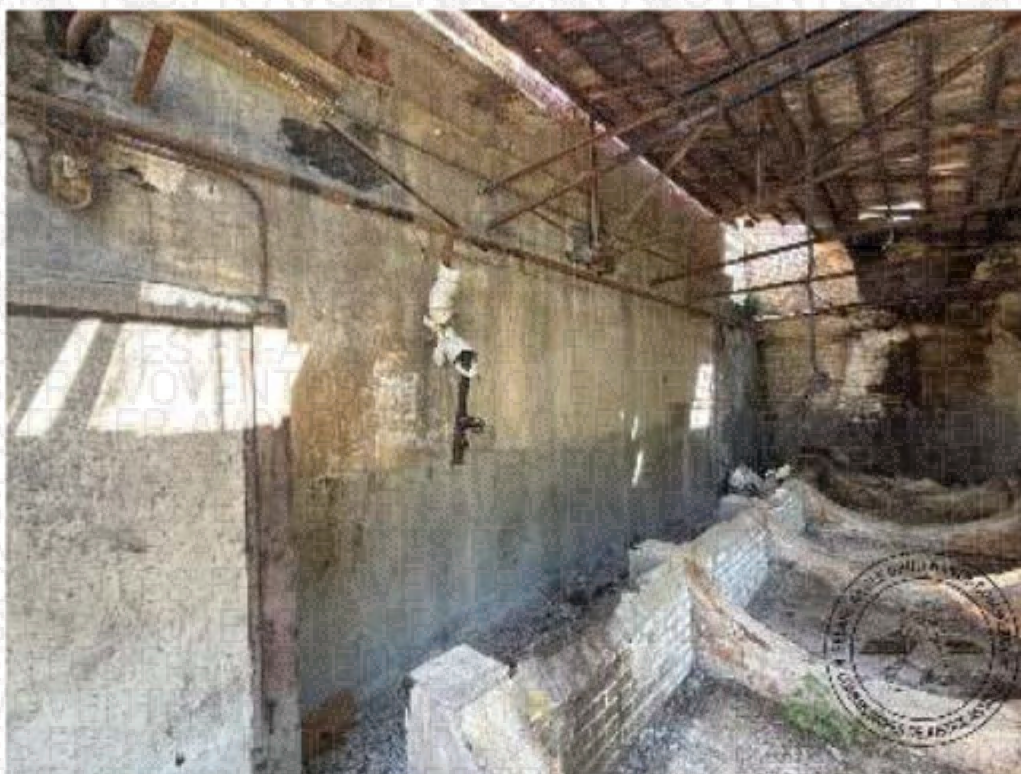


Photographie n°14.



Photographie n°15.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°16.



Photographie n°17.

PREMIERE EXPEDITION



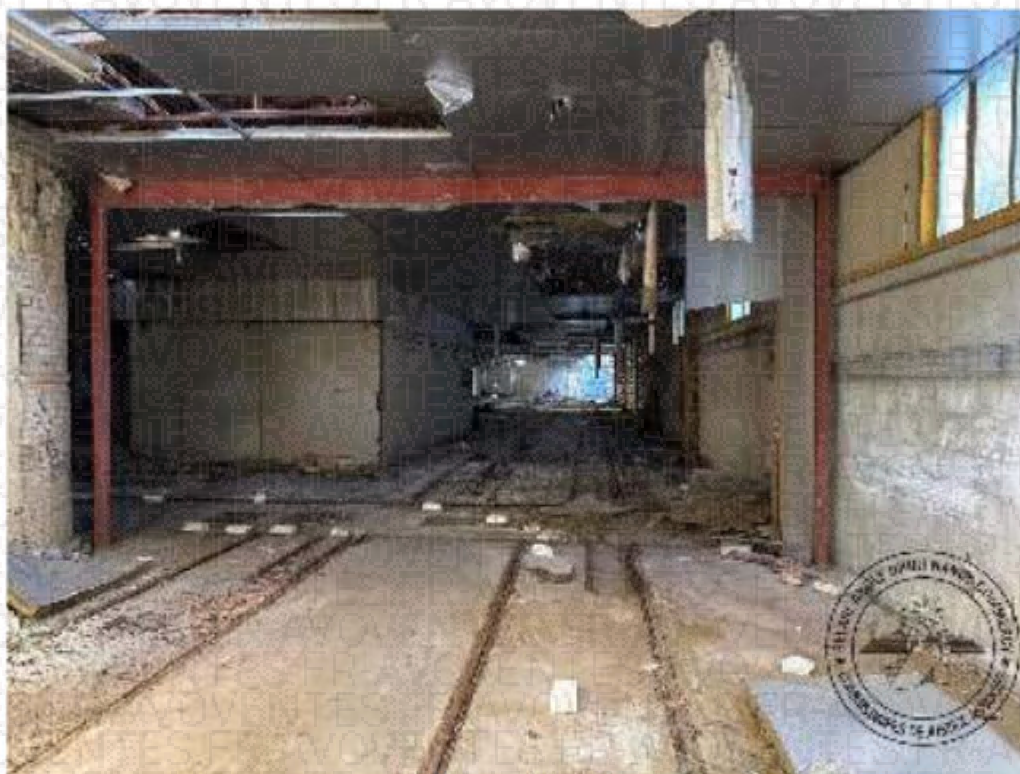
Photographie n°18.

PREMIERE EXPEDITION

A la suite, poursuite en retour avec des espaces de transport comme on atteste les rails subsistants au sol.

Cette partie est toujours à l'état de friche industrielle, vétuste, en ruine.

Ces parties sont toujours encombrées de débris contenant de la silice et de l'amiante.

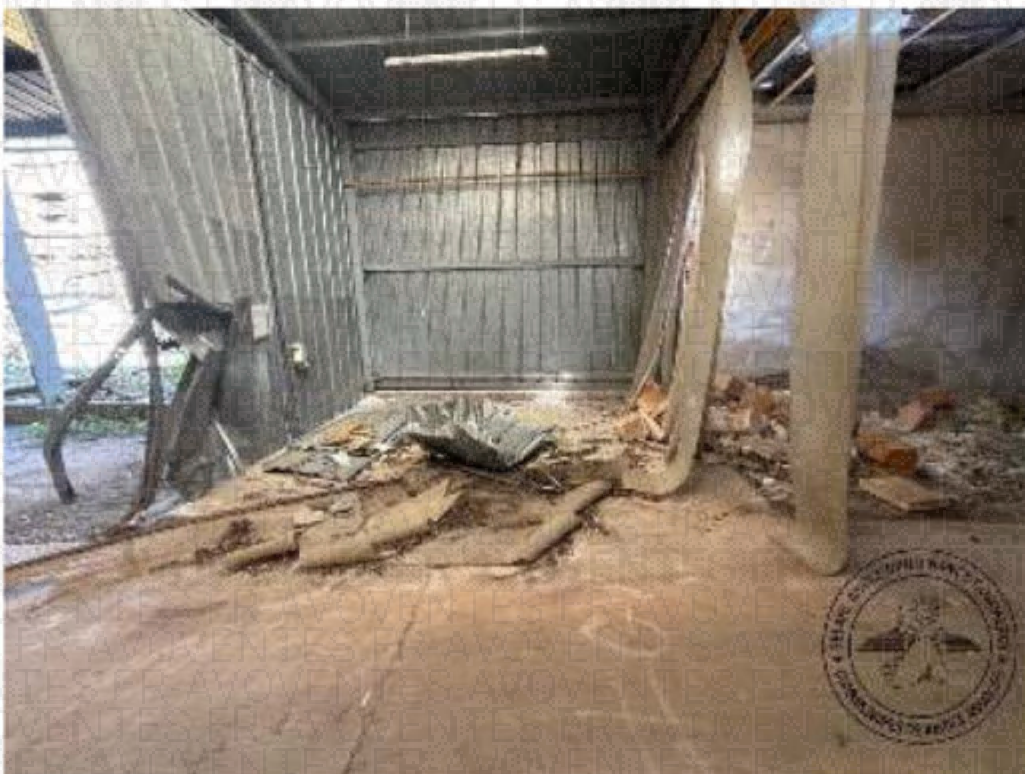


Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION

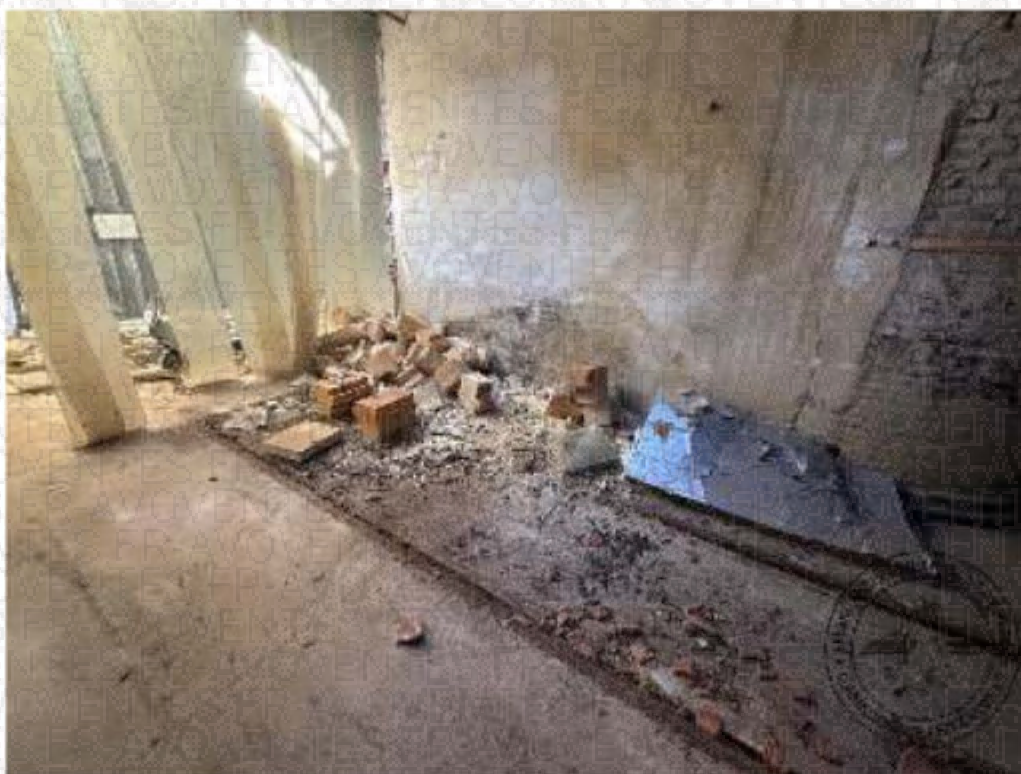


Photographie n°2.

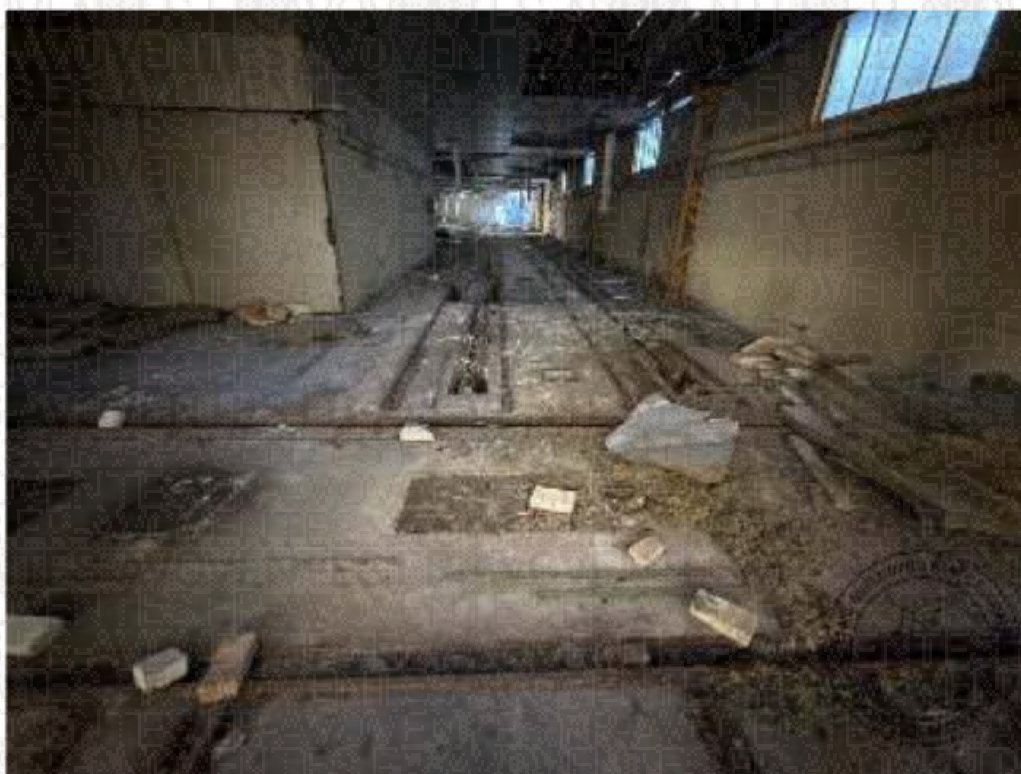


Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION

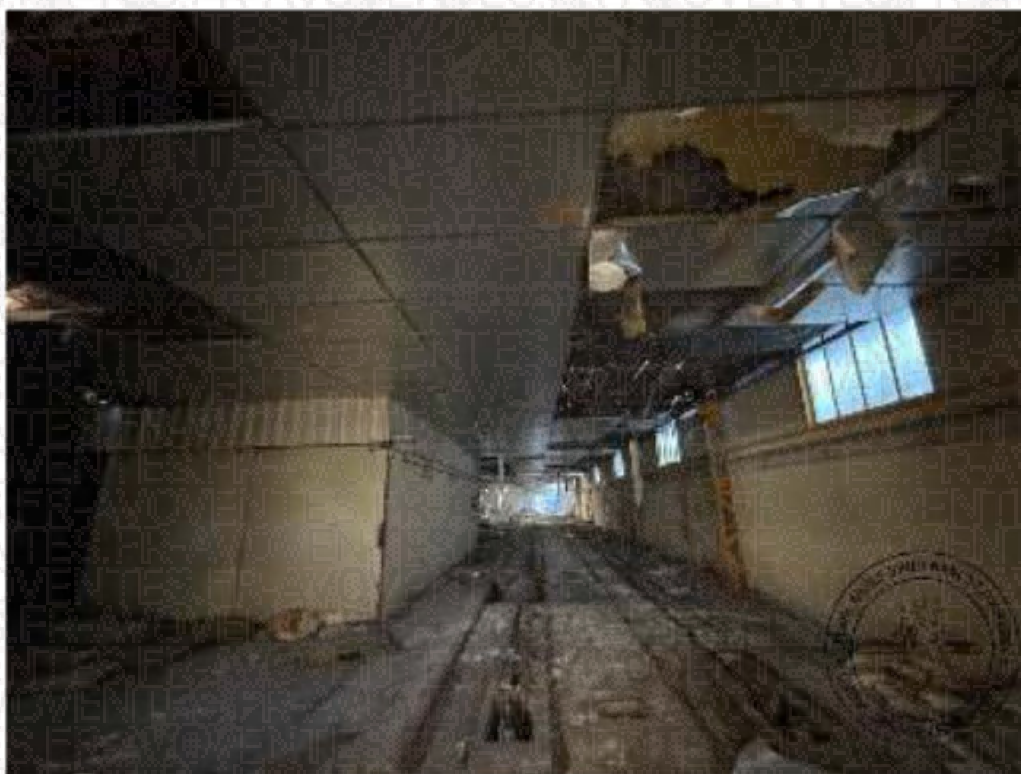


Photographie n°4.



Photographie n°5.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°6.

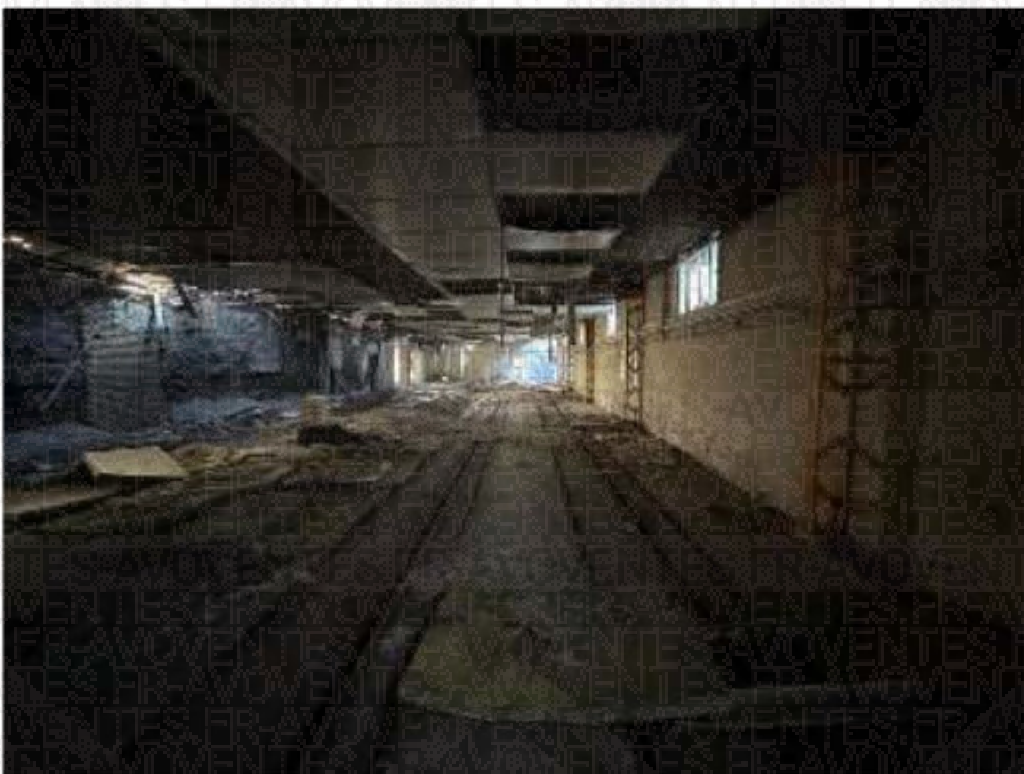


Photographie n°7.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°8.



Photographie n°9.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°10.

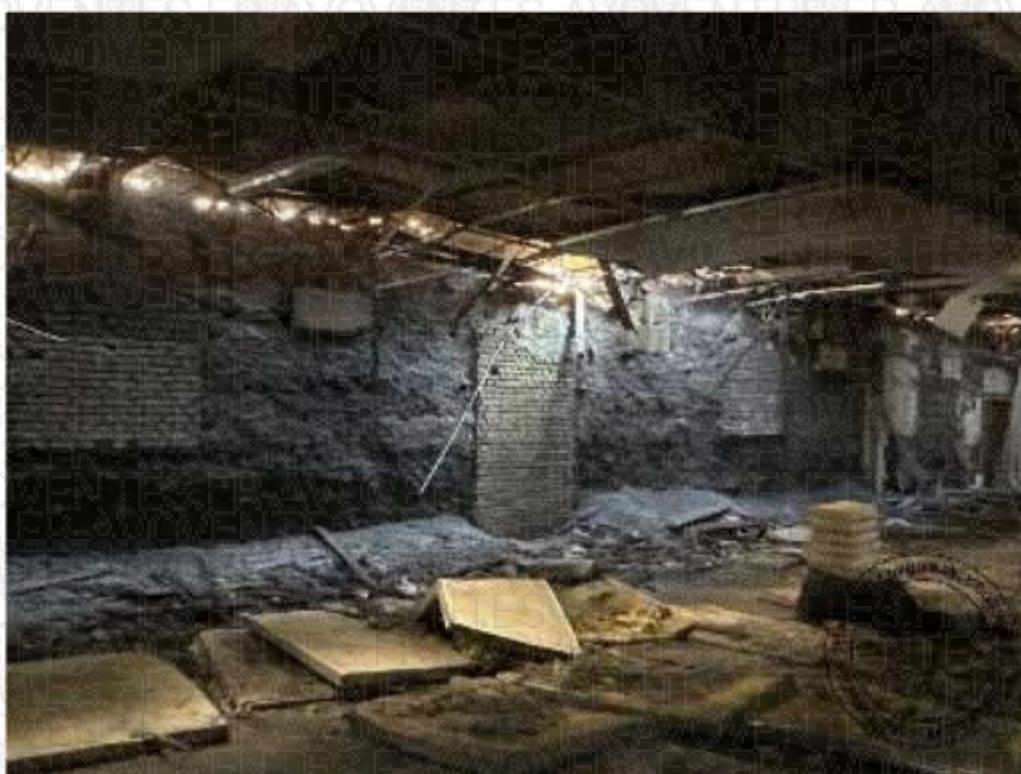


Photographie n°11.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°12.



Photographie n°13.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°14.

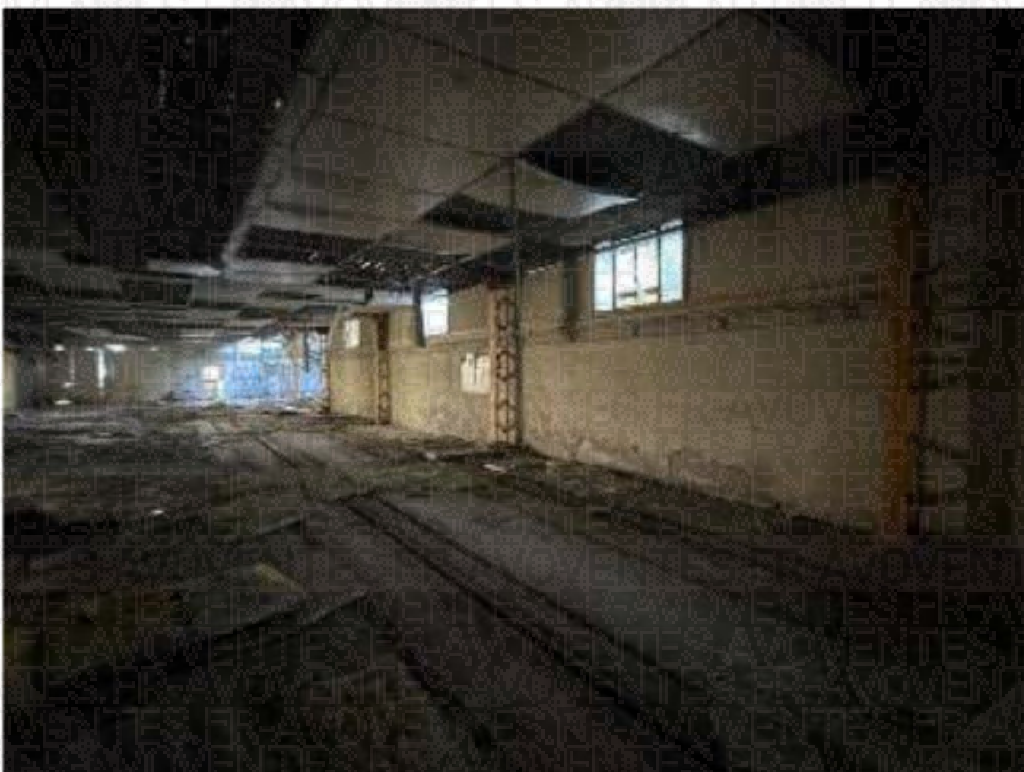


Photographie n°15.

PREMIERE EXPEDITION

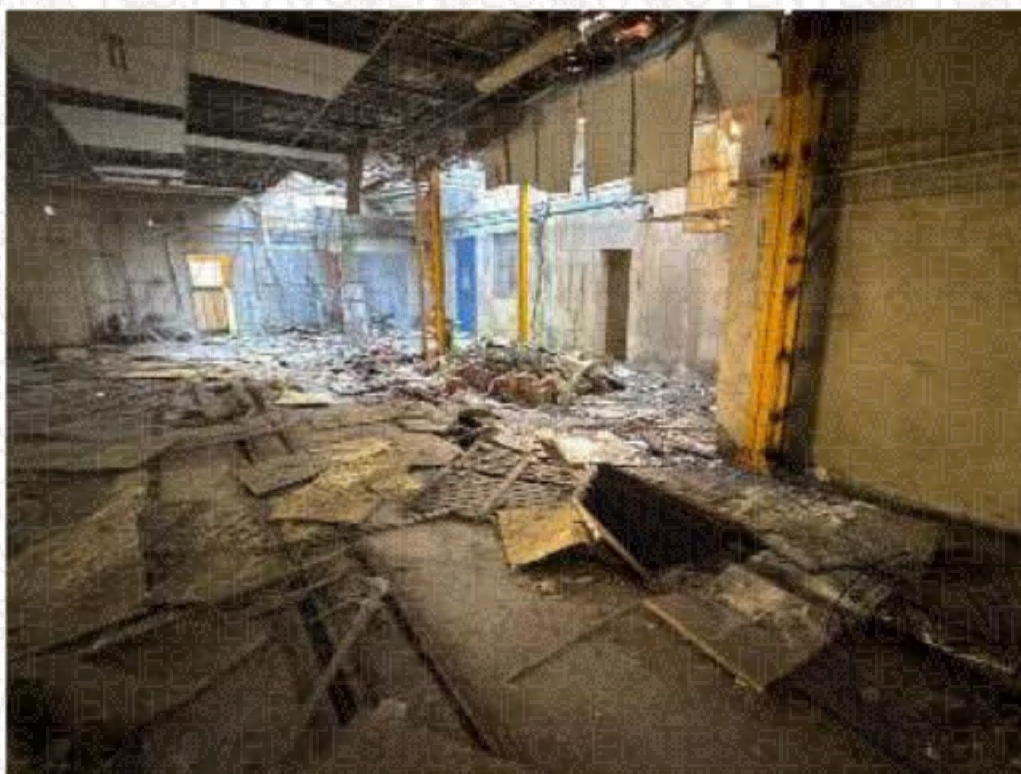


Photographie n°16.

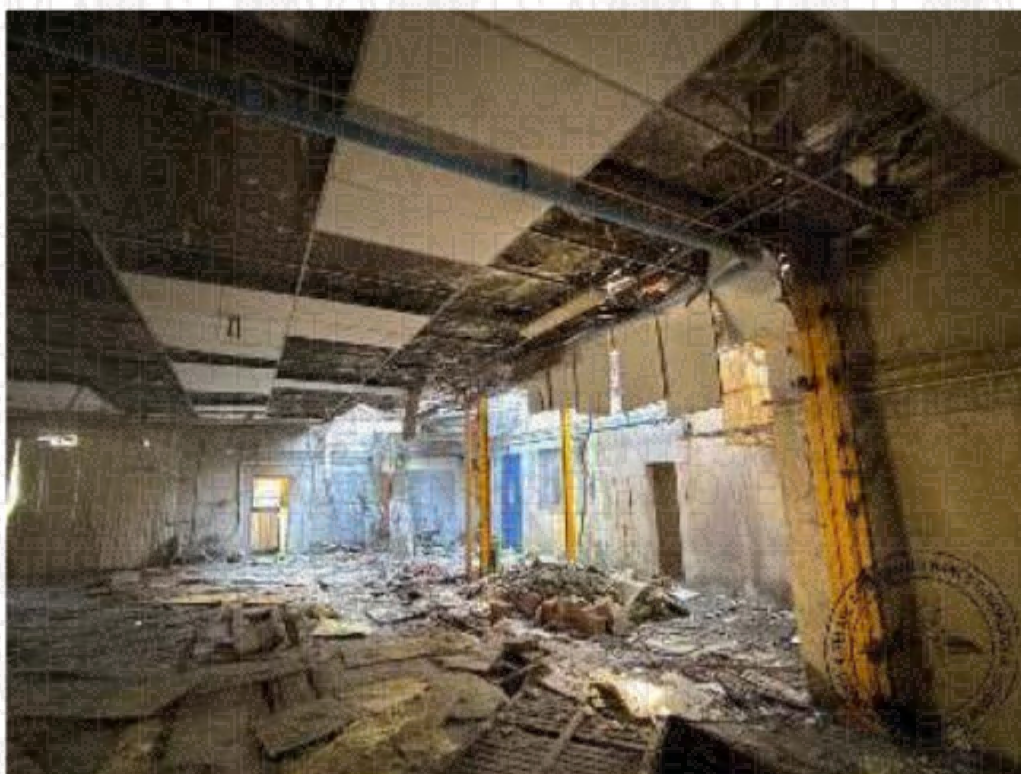


Photographie n°17.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°18.

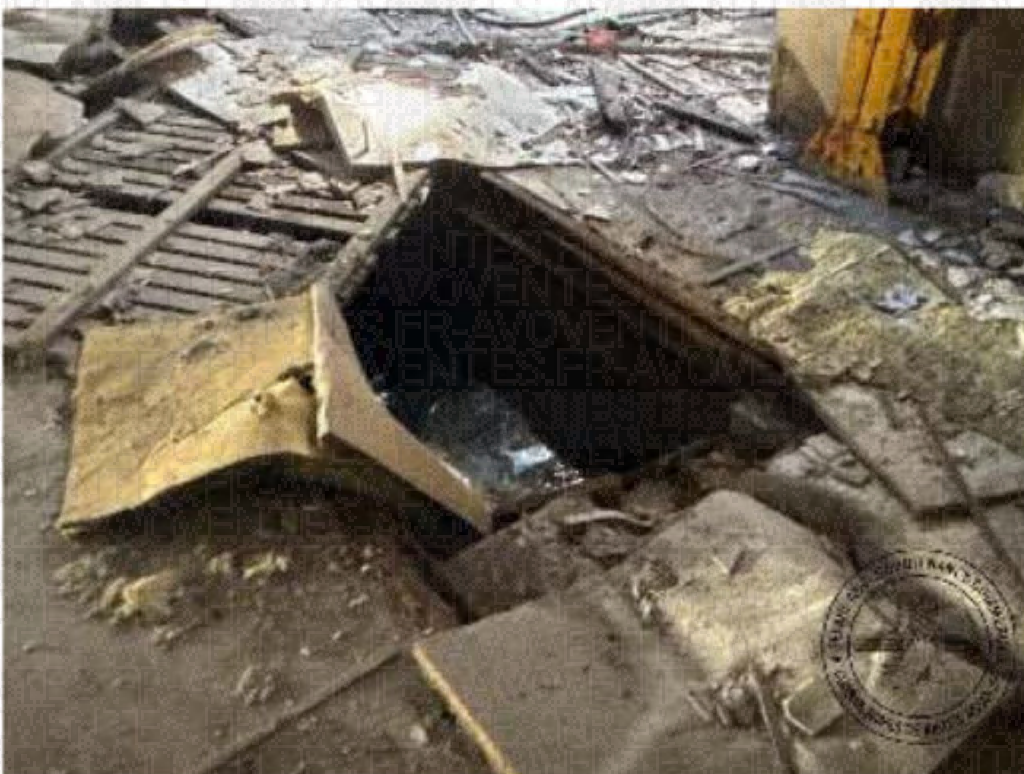


Photographie n°19.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°20.



Photographie n°21.

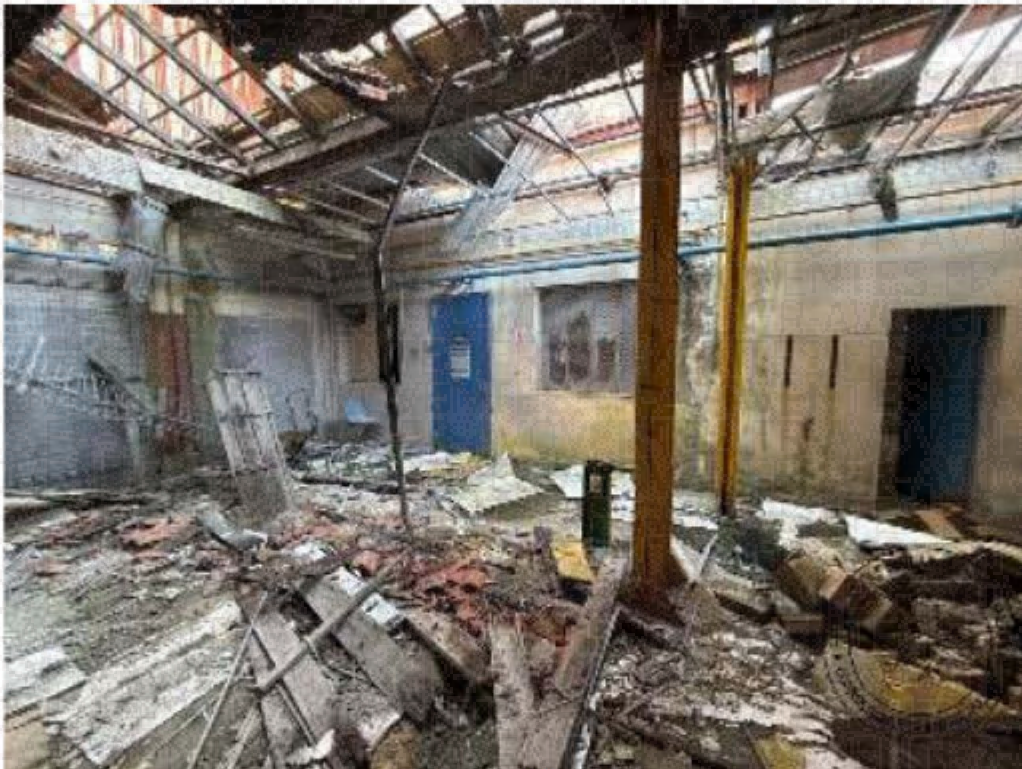
PREMIERE EXPEDITION

À l'extrémité de cet espace, retour à hauteur du poste électrique.

Toute cette partie est à nouveau sinistrée.

Des inondations sont visibles dans les petites fosses au sol.

Présence également de multiples matériels métalliques fortement rouillés.



Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°2.

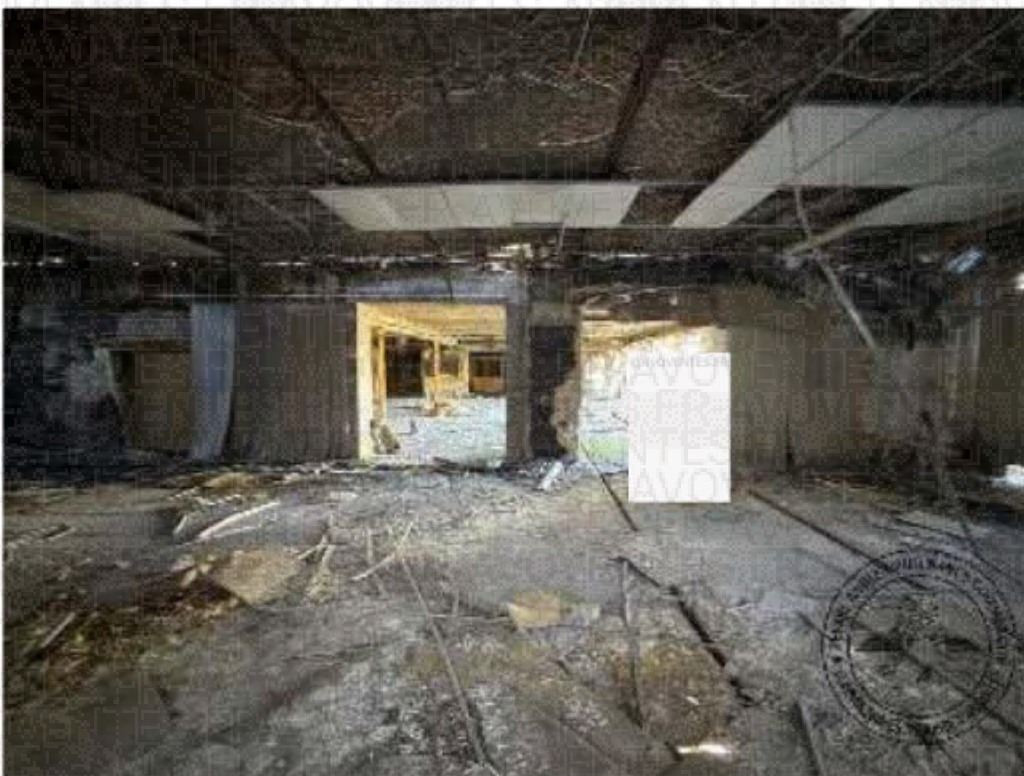


Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION

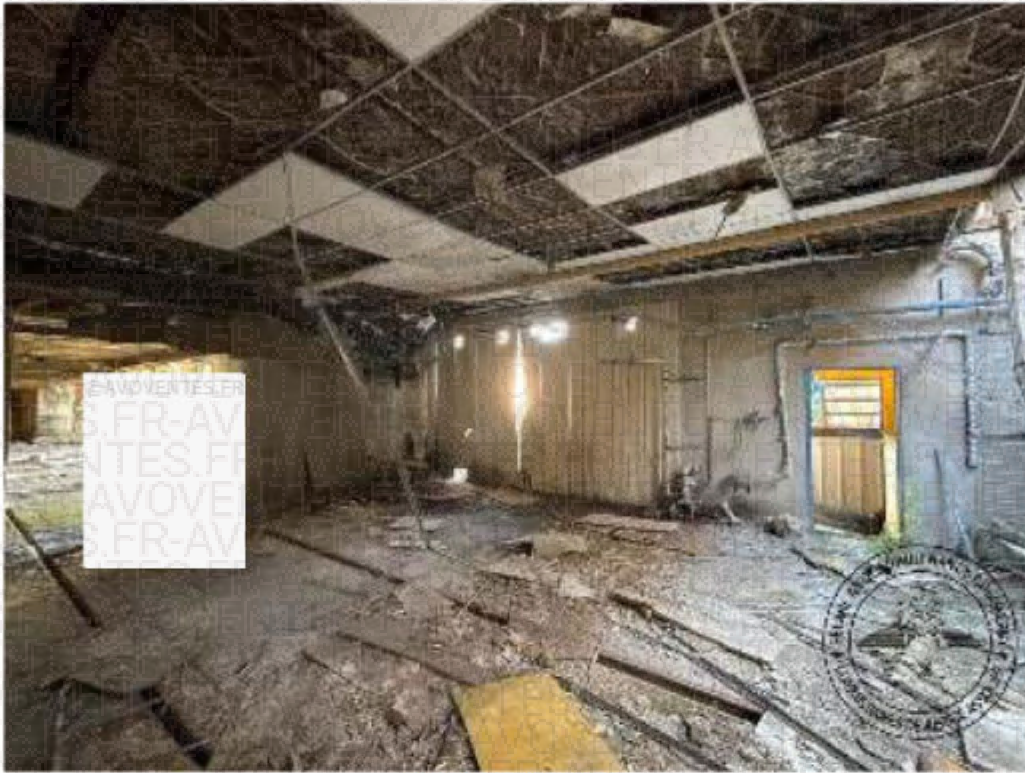


Photographie n°4.

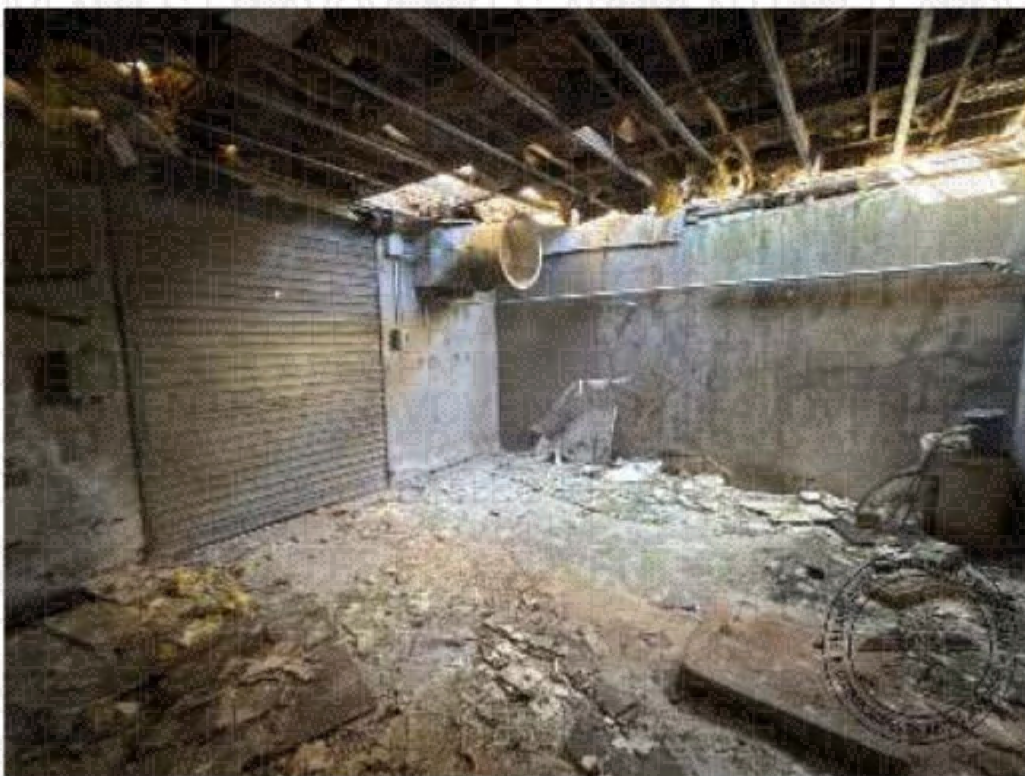


Photographie n°5.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°6.

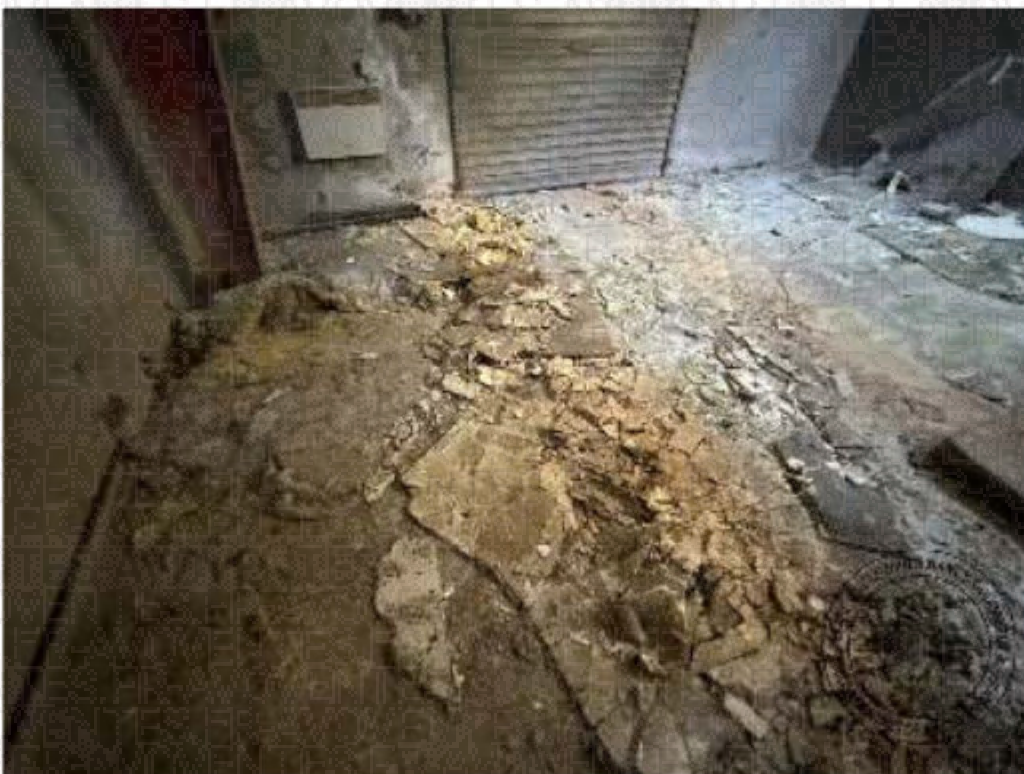


Photographie n°7.

PREMIERE EXPEDITION

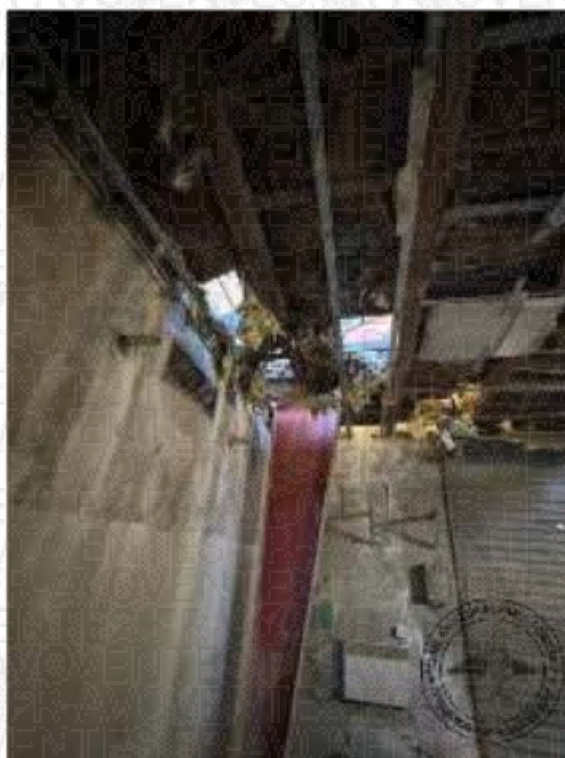


Photographie n°8.

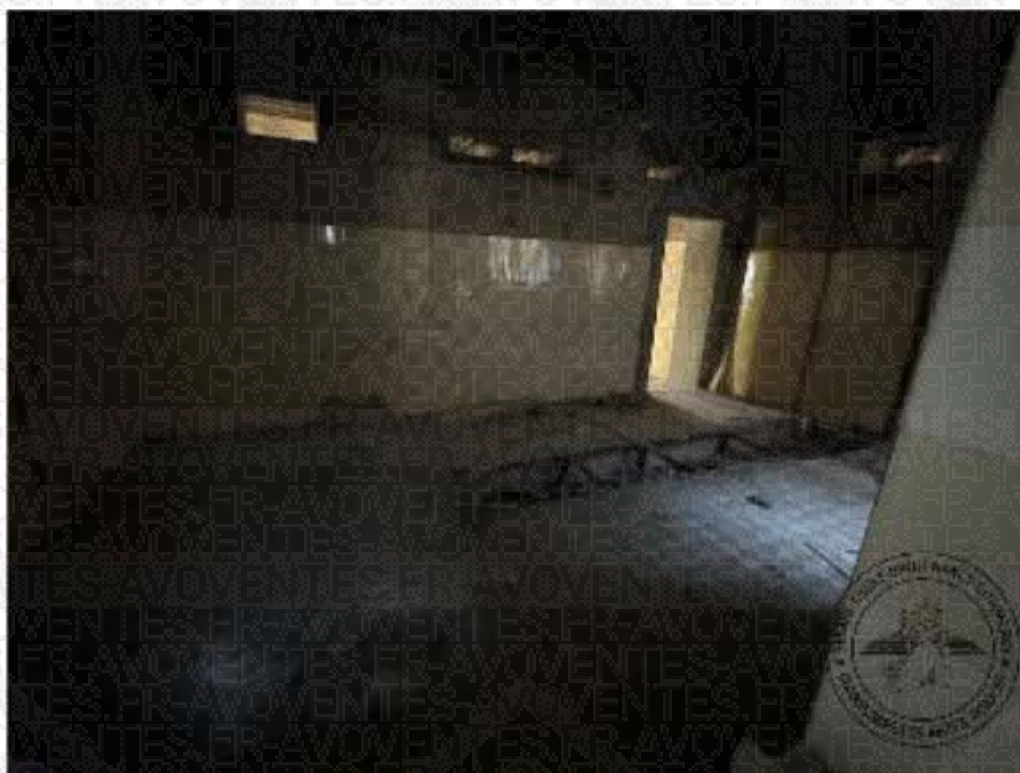


Photographie n°9.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°10.

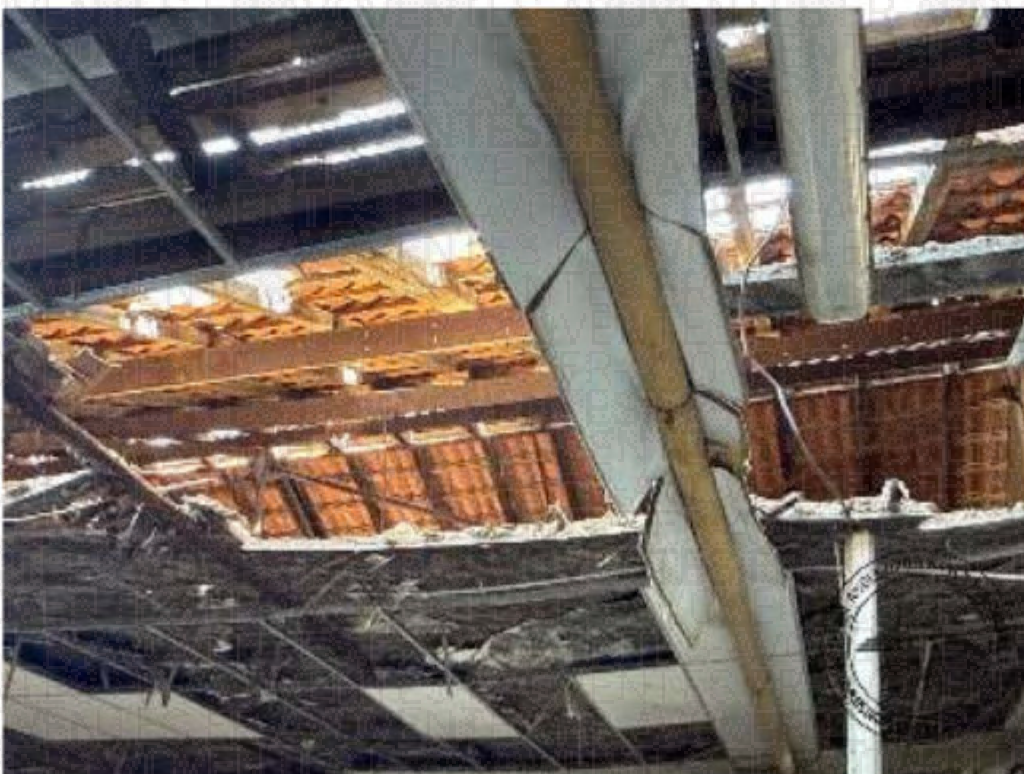


Photographie n°11.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°12.



Photographie n°13.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°14.

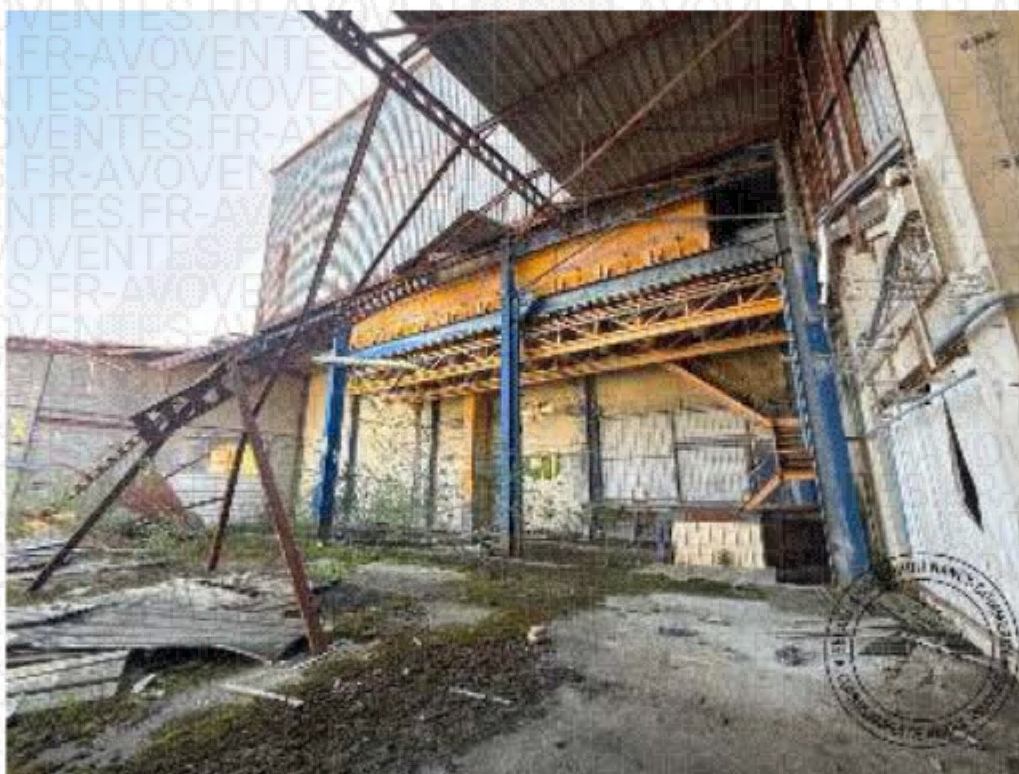
PREMIERE EXPEDITION

Se trouve ensuite l'espace derrière le convoyeur de matières premières, à savoir l'unité de réception.

Cette partie a fait l'objet de vandalisme et de pillage, avec découpes très grossières des profils aciers soutenant l'ensemble.

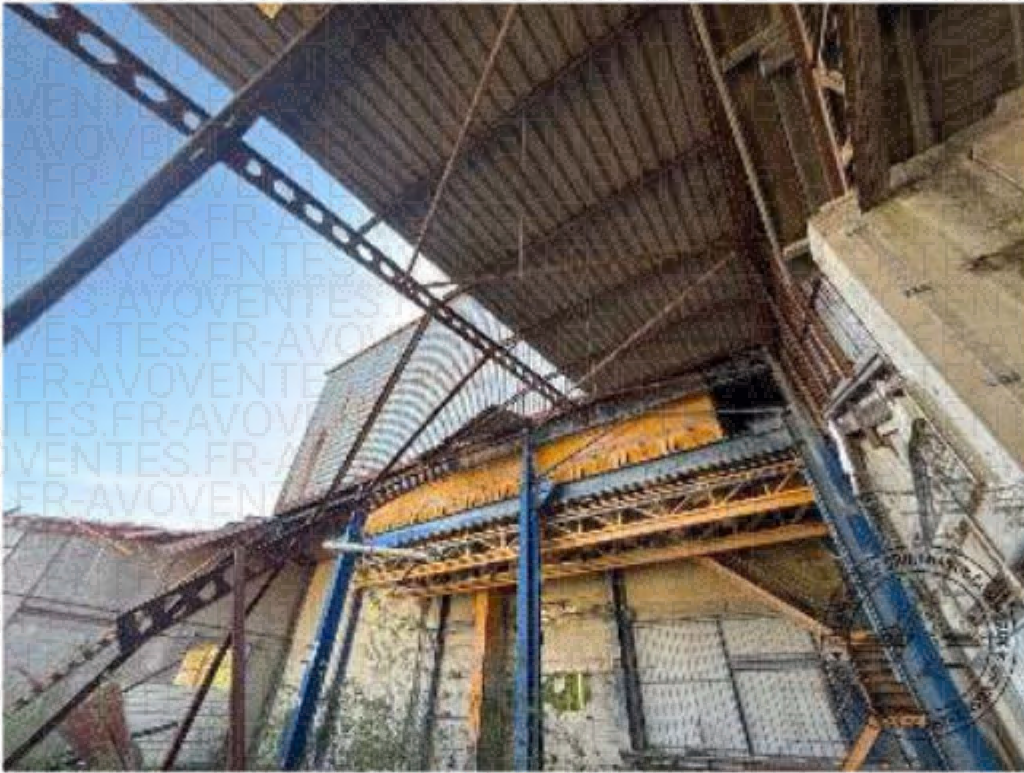
L'ensemble à l'état de ruine menace de s'effondrer et présente un caractère de danger très poussé.

La toiture est effondrée.

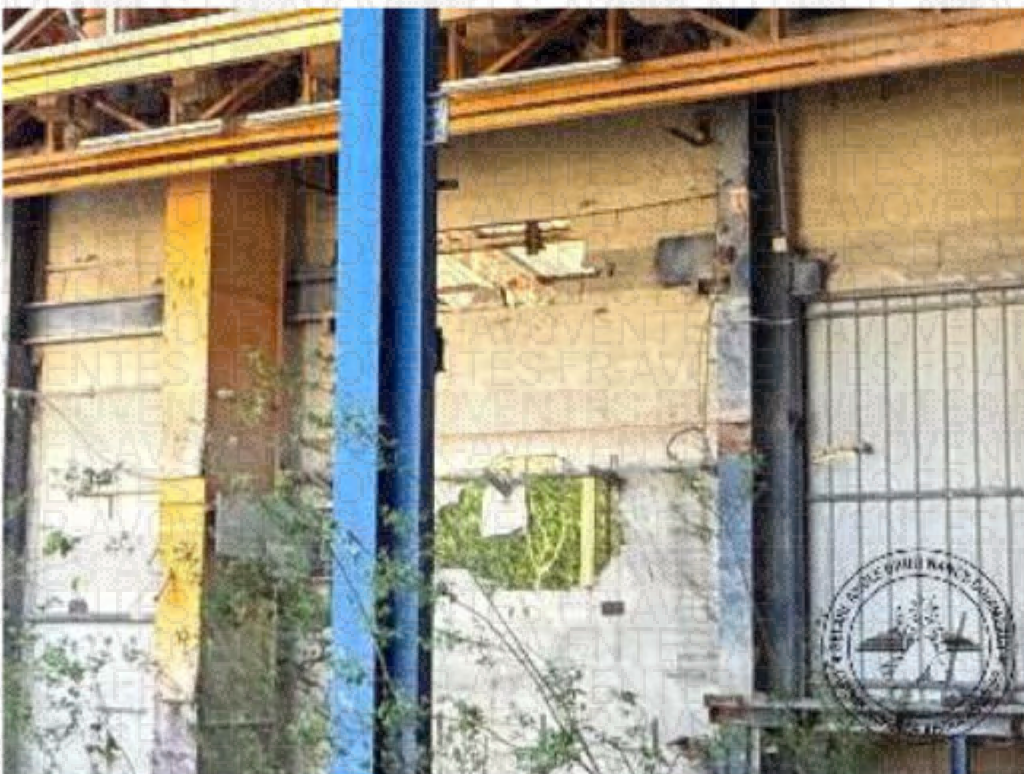


Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°2.



Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°4.

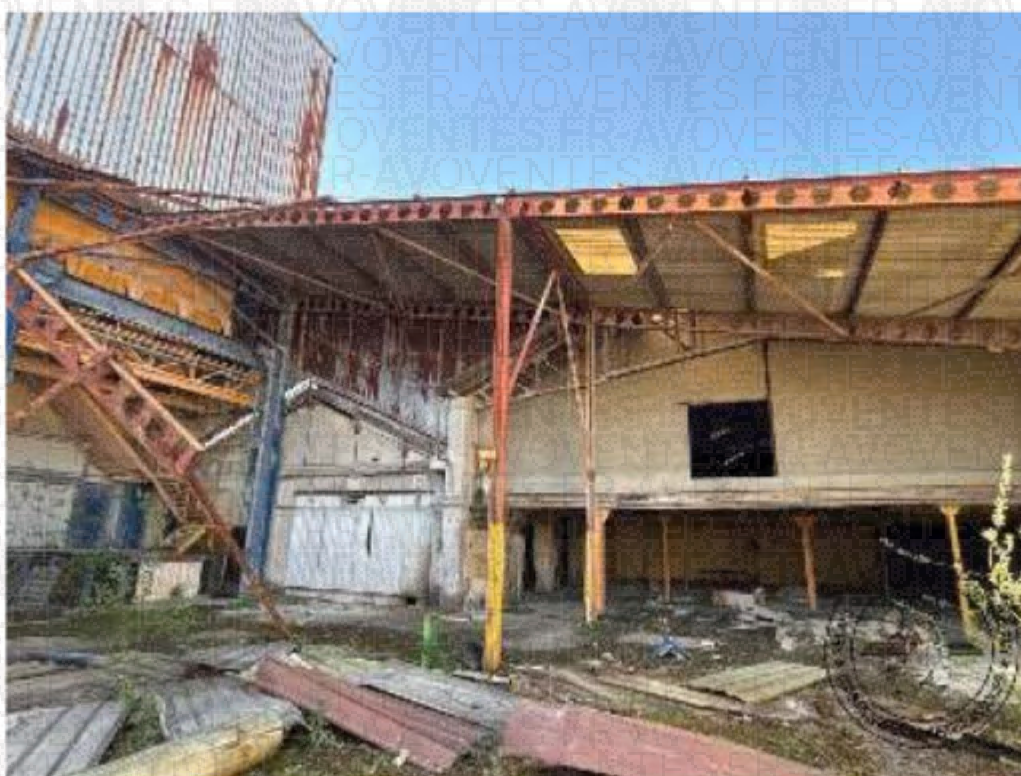


Photographie n°5.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°6.

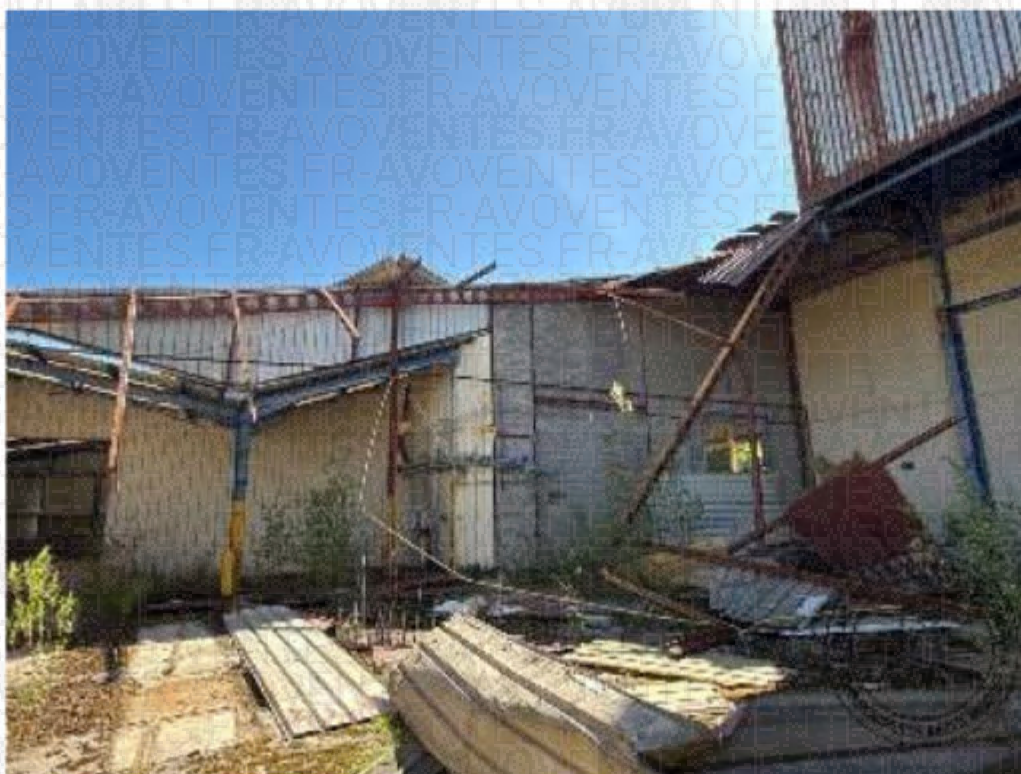


Photographie n°7.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°8.



Photographie n°9.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°10.

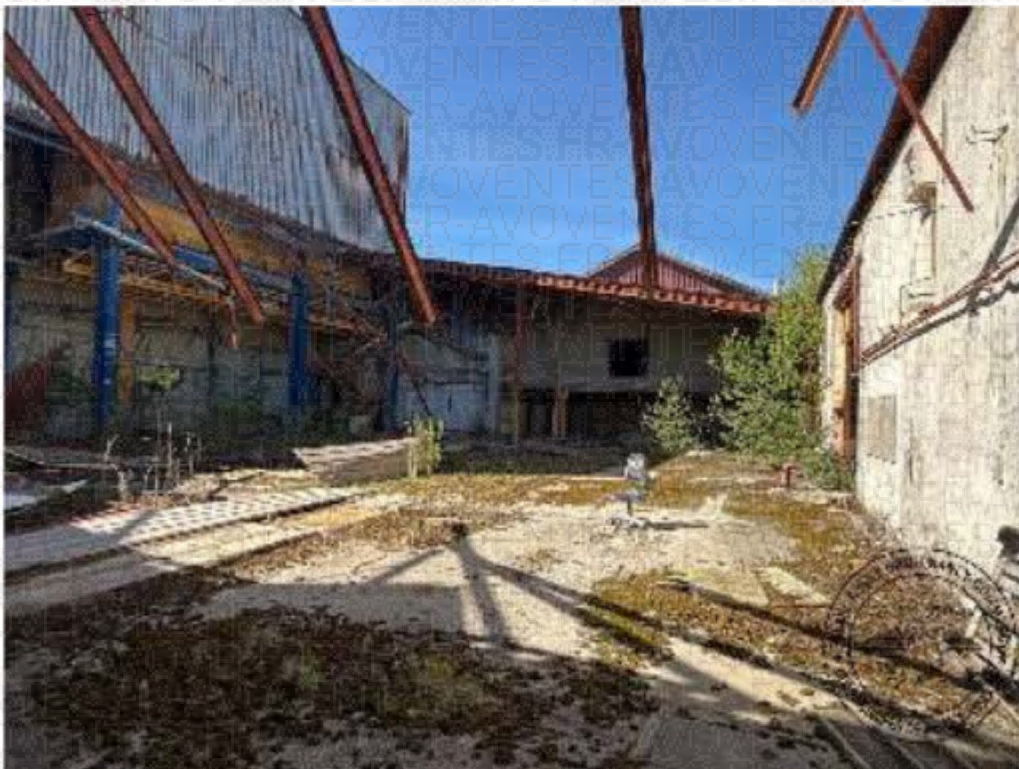


Photographie n°11.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°12.



Photographie n°13.

PREMIERE EXPEDITION

Ensuite accès en retour au premier bâtiment, unité de production et stockage.

A noter qu'il s'agissait d'un dépôt de silice avec toute pollution en conséquence.



Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°2.



Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°4.

PREMIERE EXPEDITION

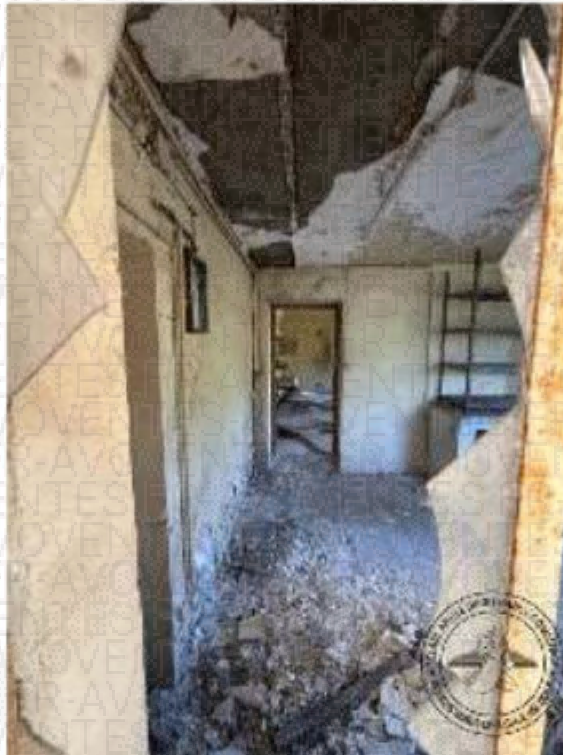
Ensuite quelques espaces latéraux côté voies ferrées.

A cet endroit, des parties de charpente effondrées et murs bombés en dessous et qui menacent de s'effondrer.

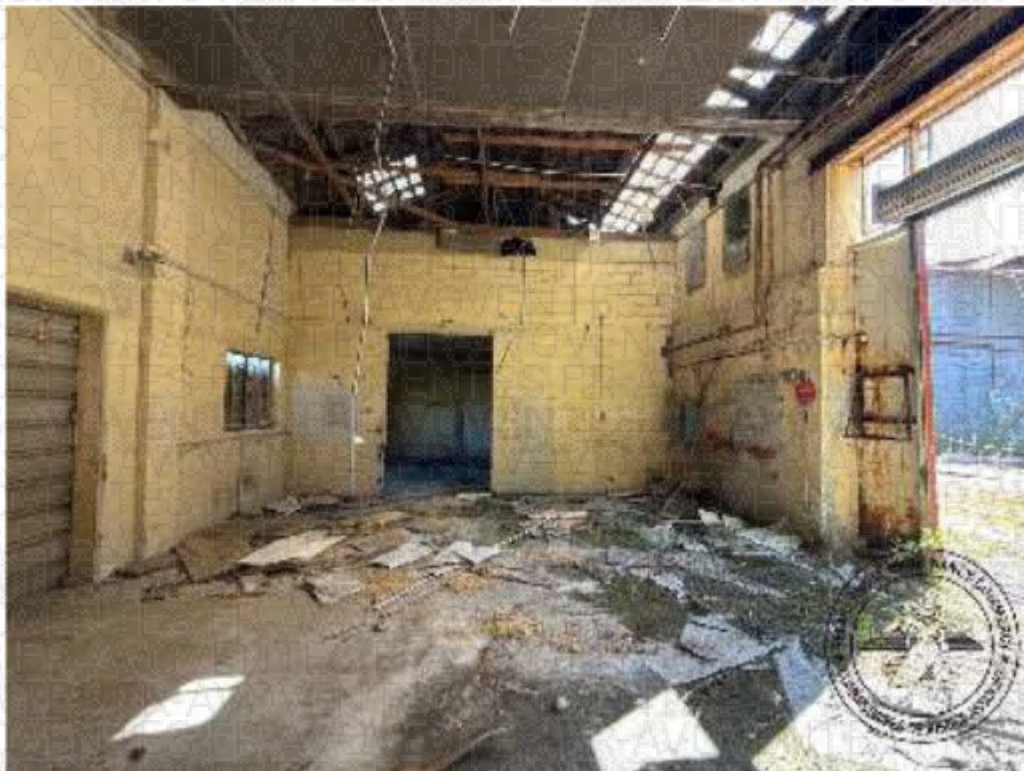


Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°2.



Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°4.

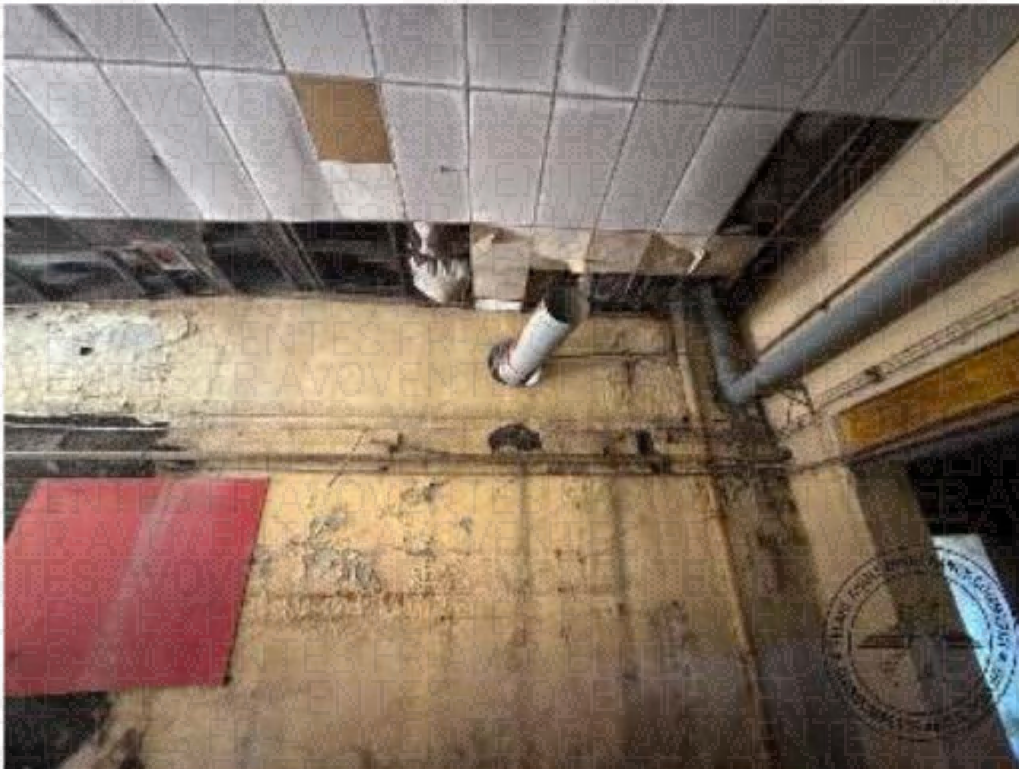


Photographie n°5.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°6.



Photographie n°7.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°8.

PREMIERE EXPEDITION

De nouveau vers l'arrière du site en longeant le côté arrière, retour aux espaces centraux de production qui sont les plus anciens.

Pour cette partie, les murs qui sont de constitution ancienne se désagrègent et sont particulièrement fragilisés.



Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°2.



Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION

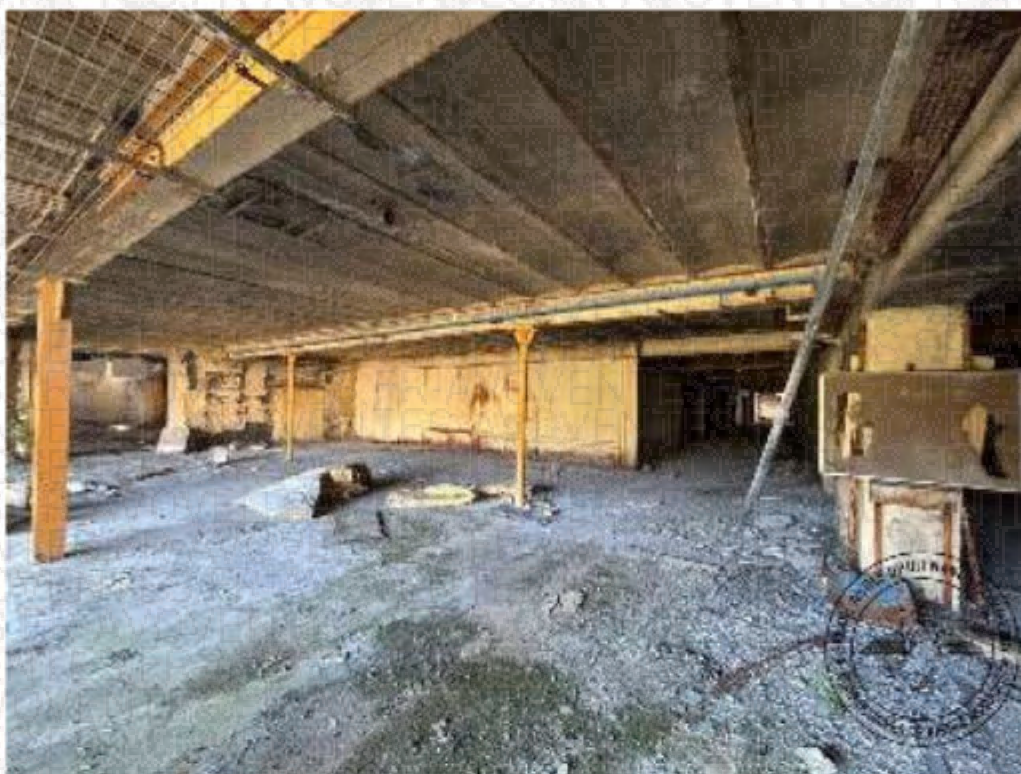


Photographie n°4.

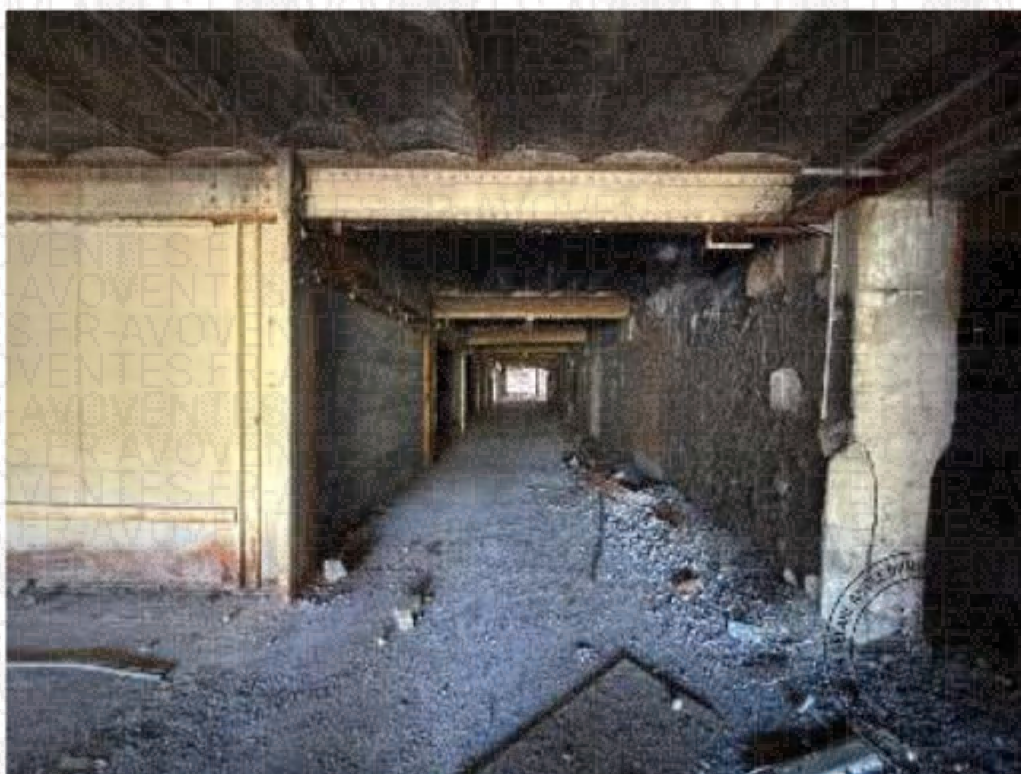


Photographie n°5.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°6.

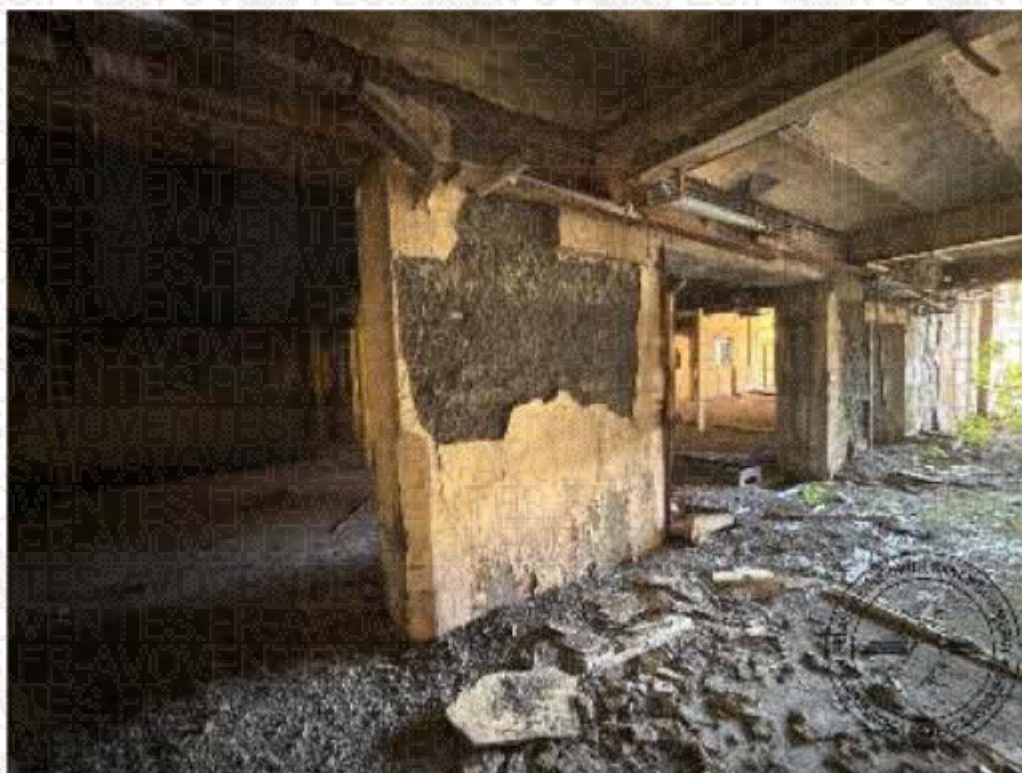


Photographie n°7.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°8.

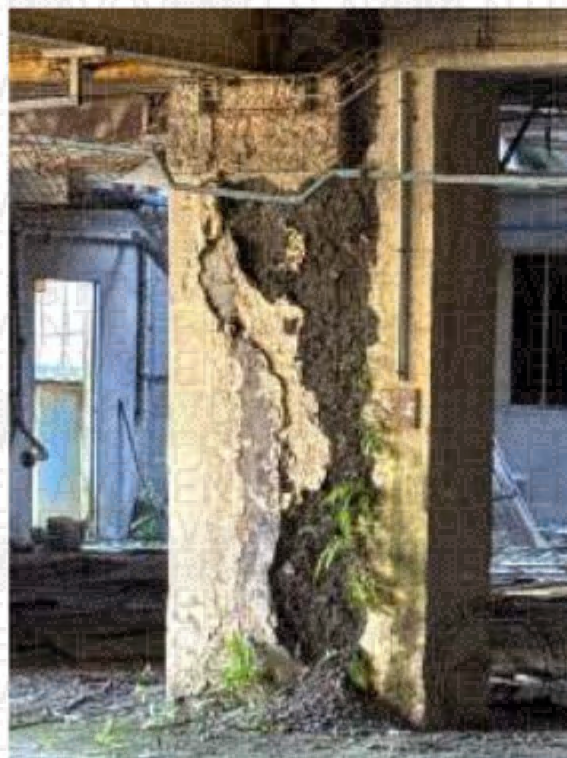


Photographie n°9.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°10.



Photographie n°11.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°12.



Photographie n°13.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°14.



Photographie n°15.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°16.



Photographie n°17.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°18.



Photographie n°19.

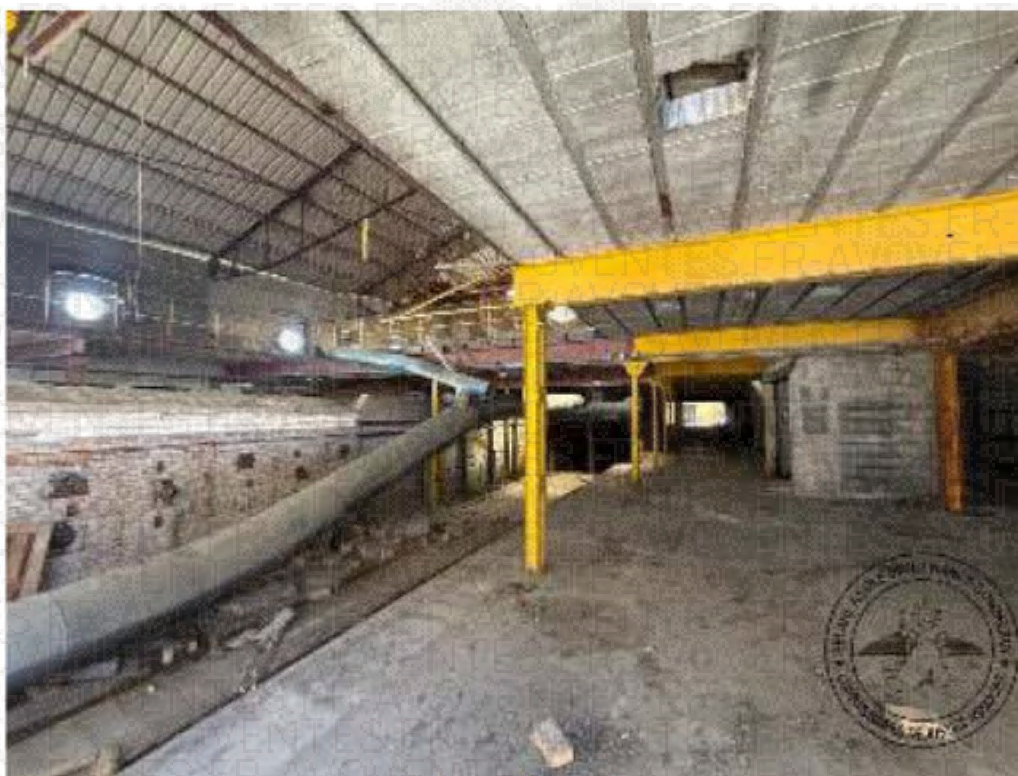
PREMIERE EXPEDITION

Four :

Ensuite l'espace central abritant le four, toutes ses parties annexes.

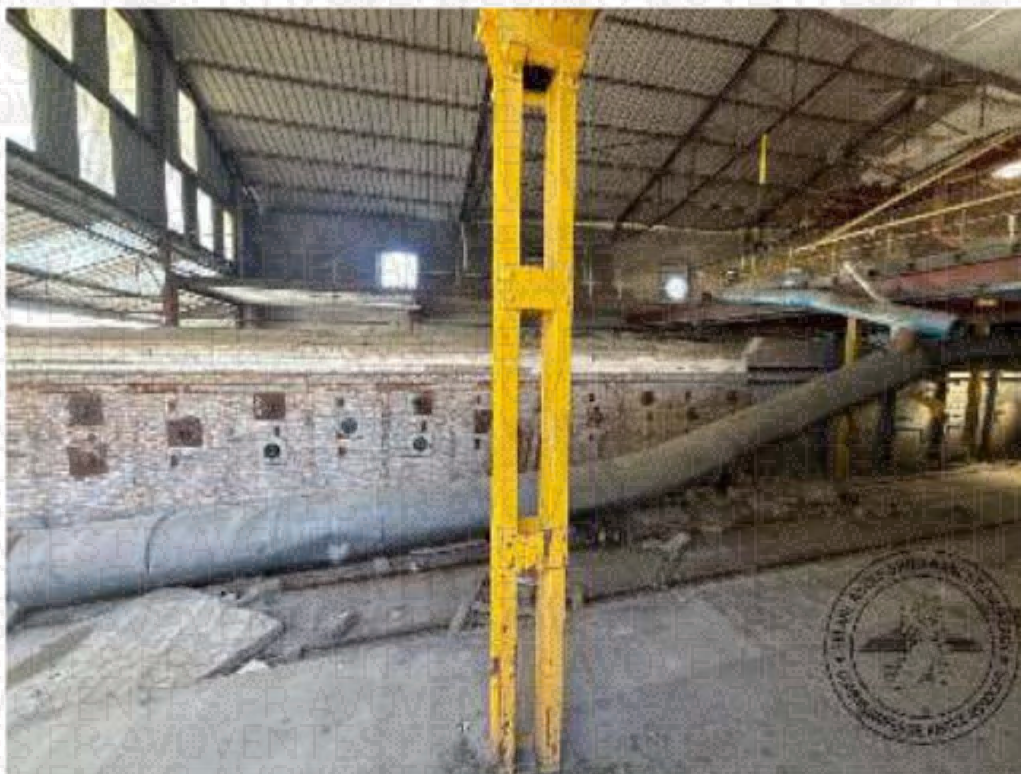
A noter que le four a fait l'objet de vandalisme avec des découpes sauvages dans des parties amiantées.

Je constate la présence d'une fosse inondée avec multiples débris de toutes sortes et toutes réserves sur la pollution en décollant.



Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION

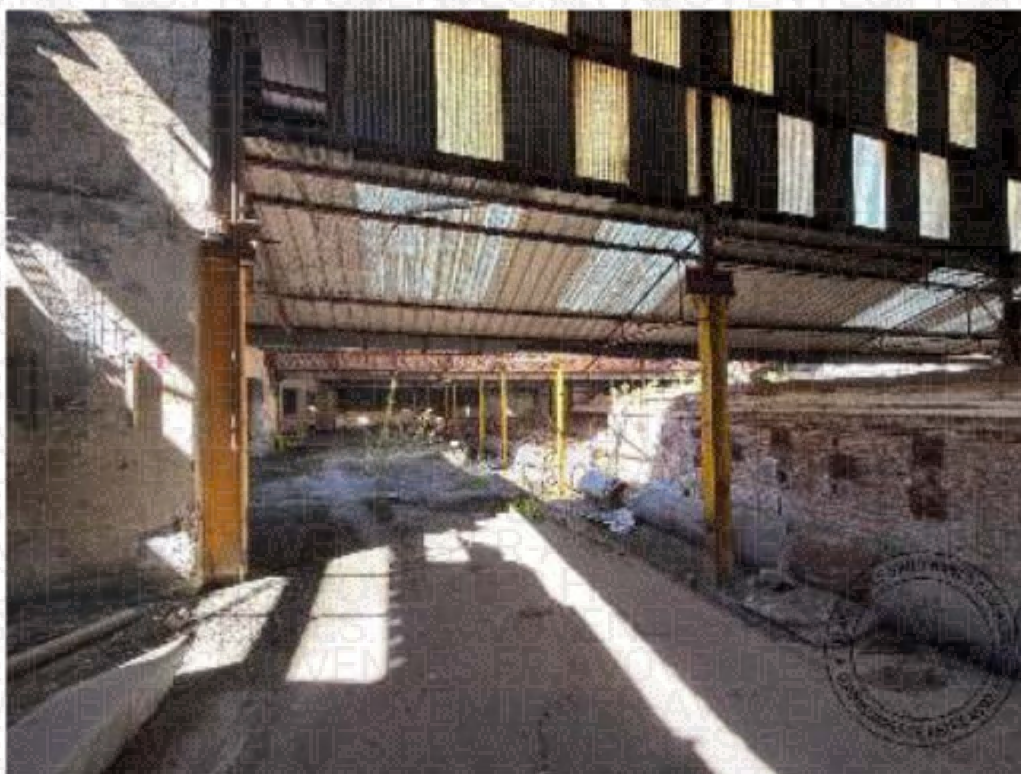


Photographie n°2.



Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION

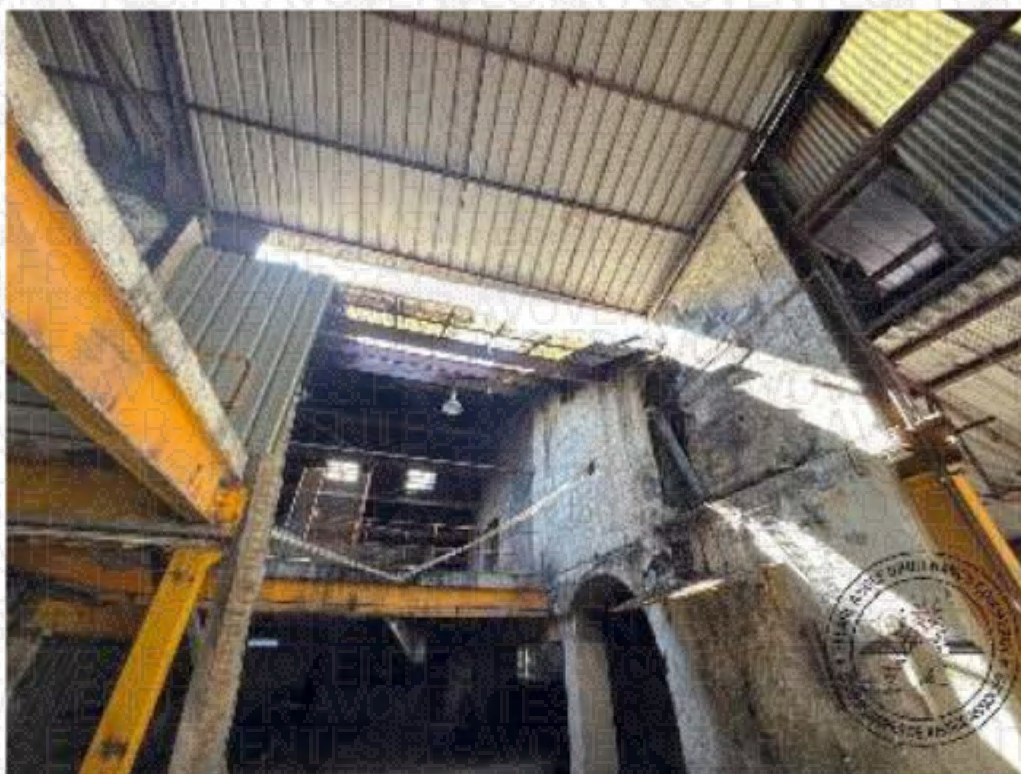


Photographie n°4.

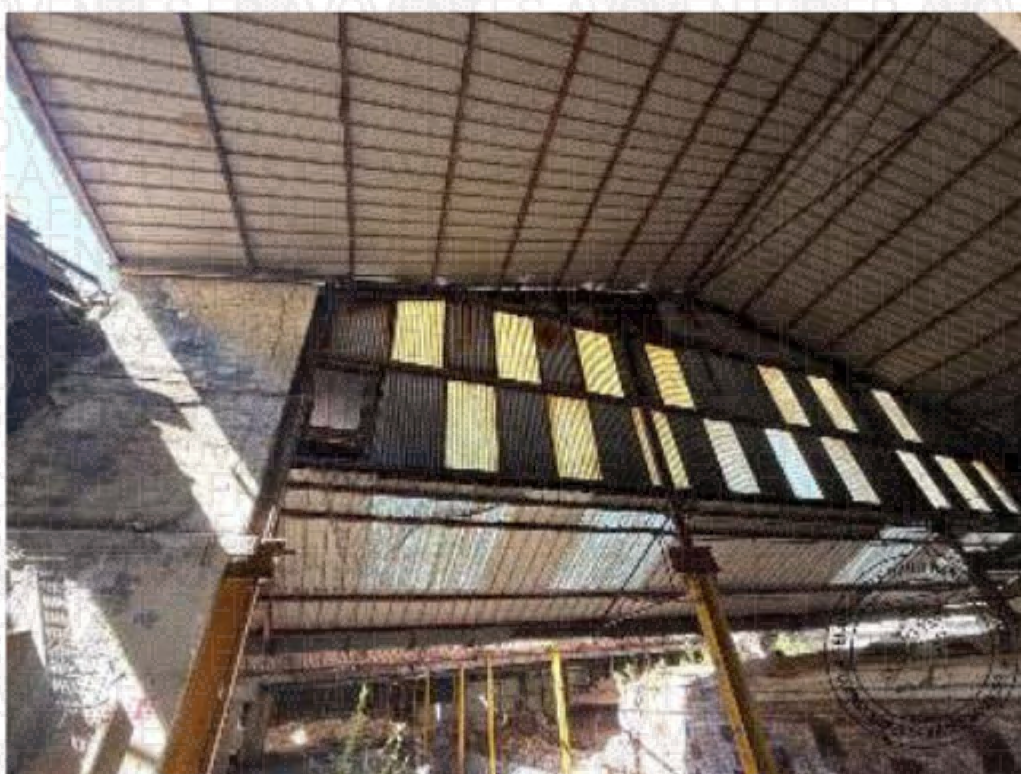


Photographie n°5.

PREMIERE EXPEDITION

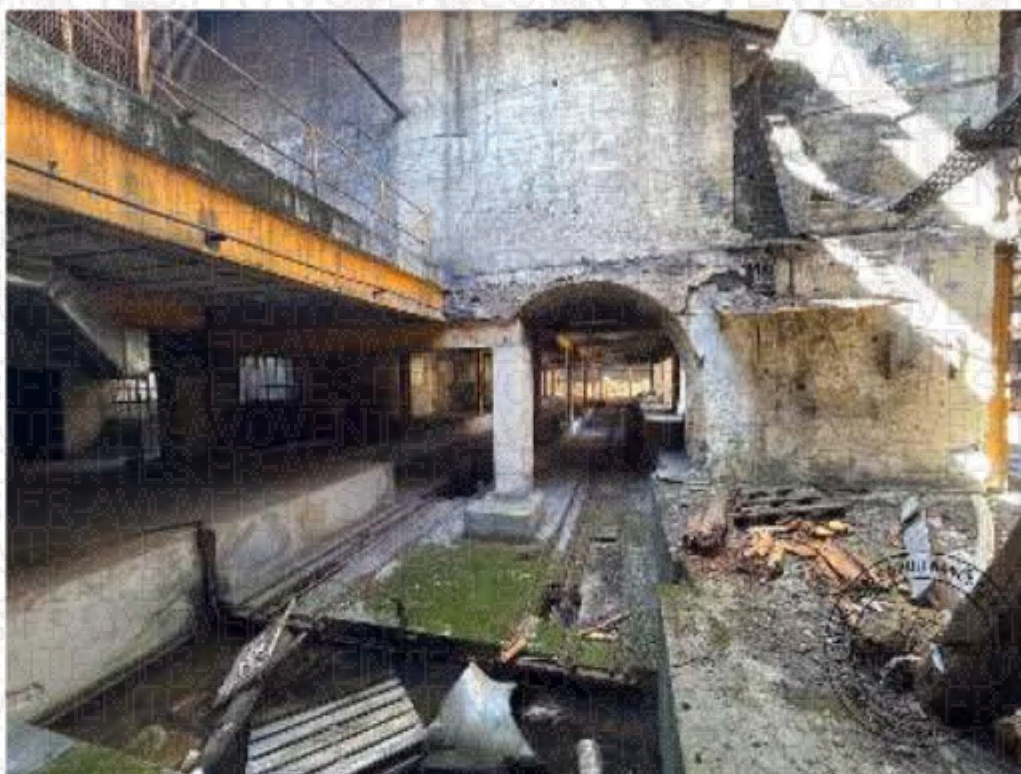


Photographie n°6.



Photographie n°7.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°8.

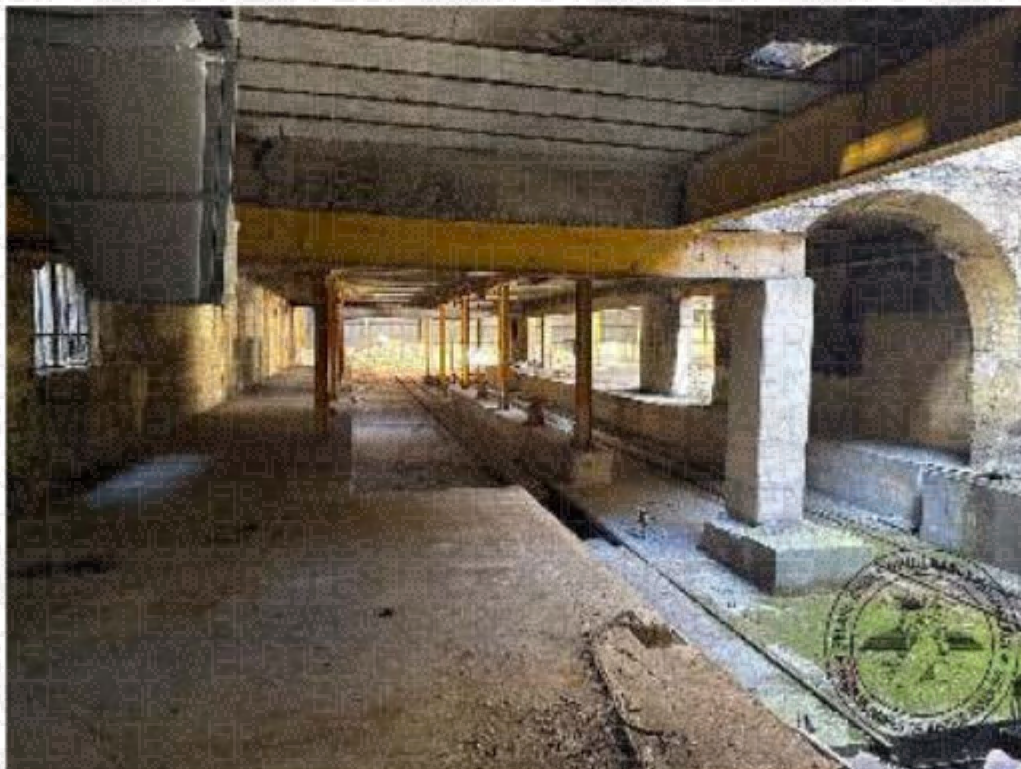


Photographie n°9.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°10.

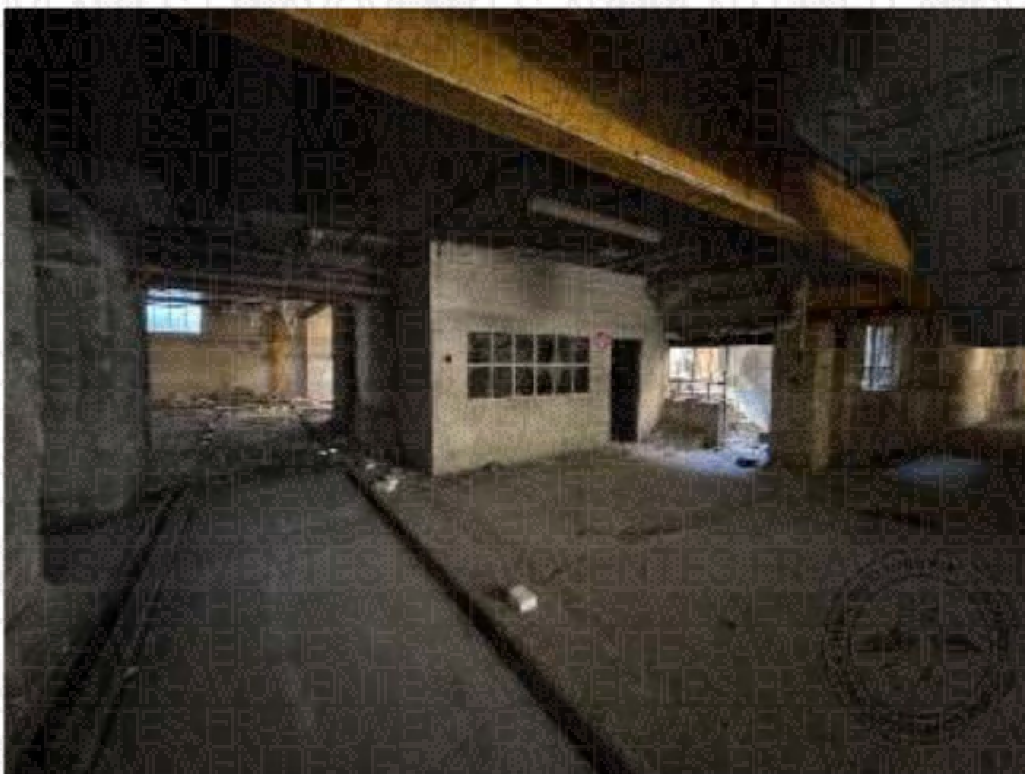


Photographie n°11.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°12.

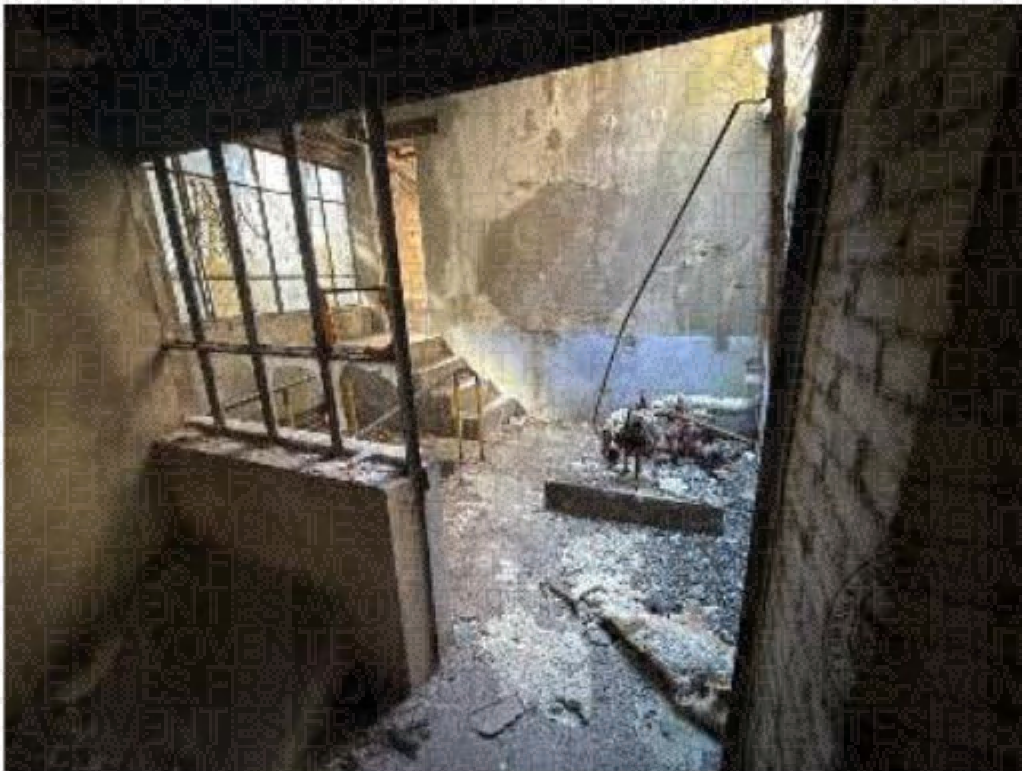


Photographie n°13.

PREMIERE EXPEDITION

Retour à la partie ayant abrité les cuves.

A cet endroit un accès en descente vers un espace en dessous qui ne peut être visité, avec toutes réserves.

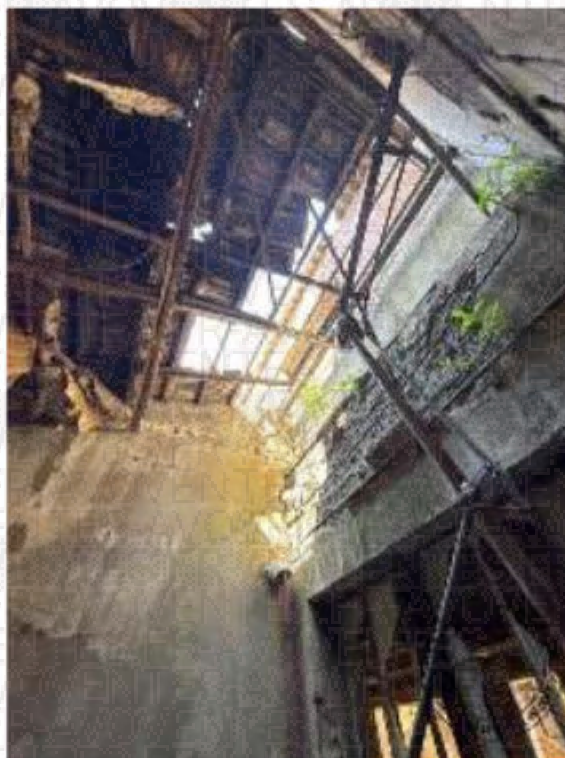


Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION

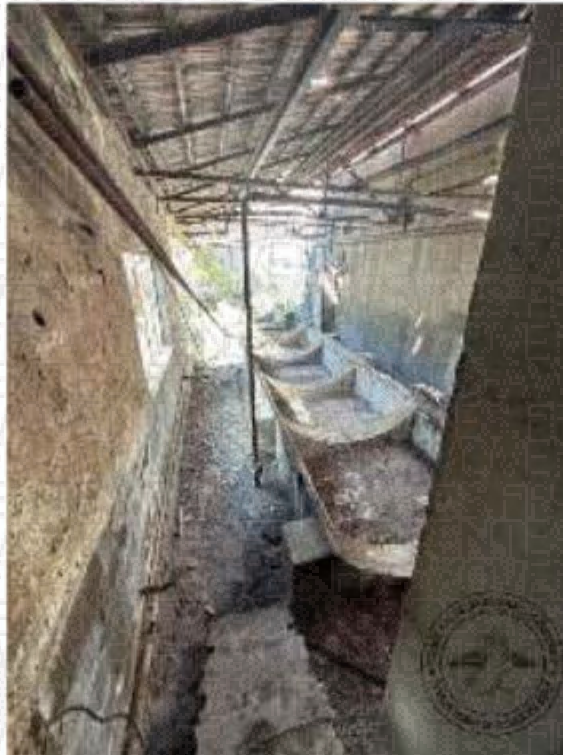


Photographie n°2.

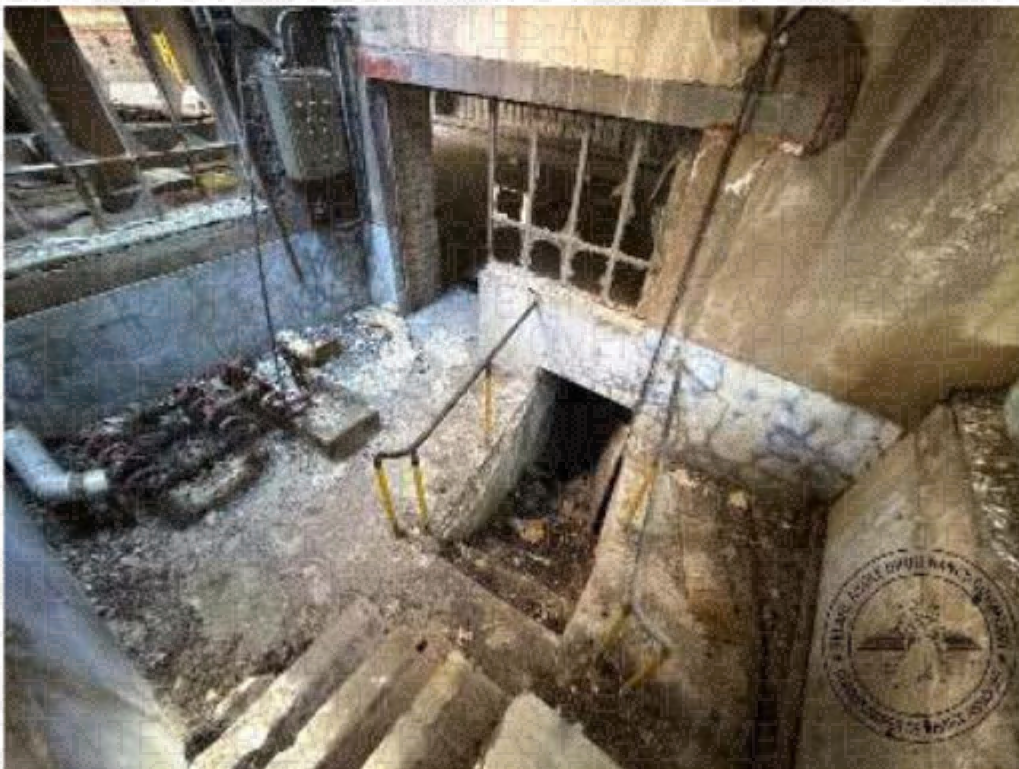


Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°4.



Photographie n°5.

PREMIERE EXPEDITION

Pour ce qui concerne le four, présence de laine amiantée autour des conduites et au niveau de la couverture de ce dernier, et sous réserve pour d'autres parties.



Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°2.



Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°4.



Photographie n°5.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°6.



Photographie n°7.

PREMIERE EXPEDITION

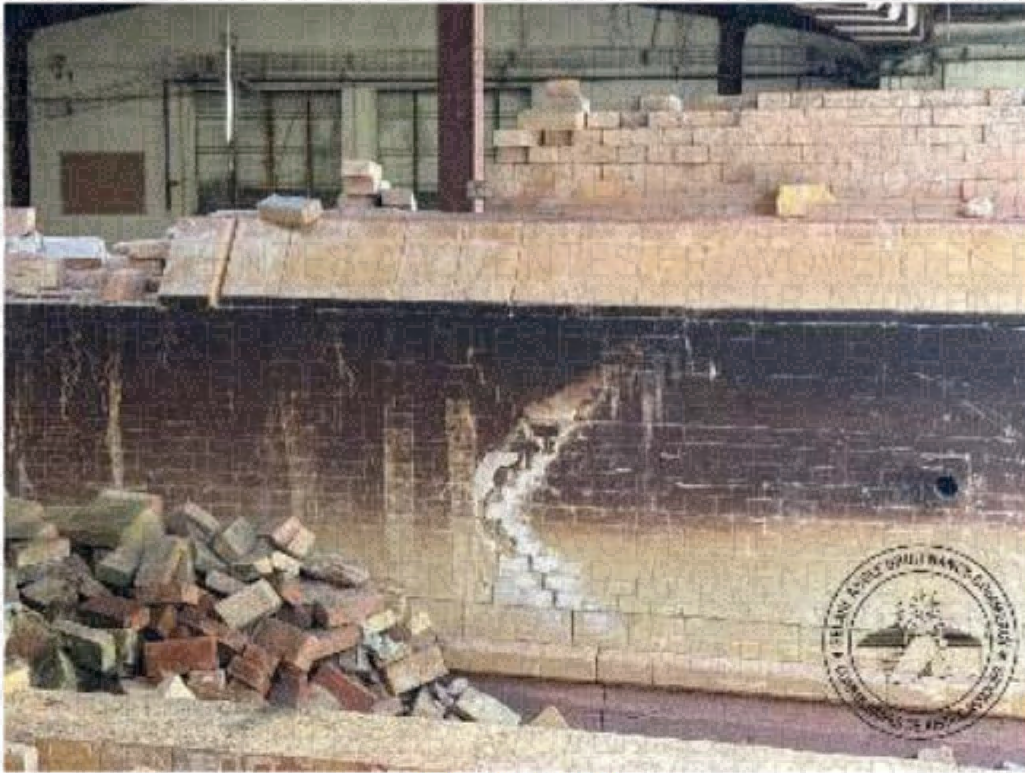


Photographie n°8.



Photographie n°9.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°10.



Photographie n°11.

PREMIERE EXPEDITION

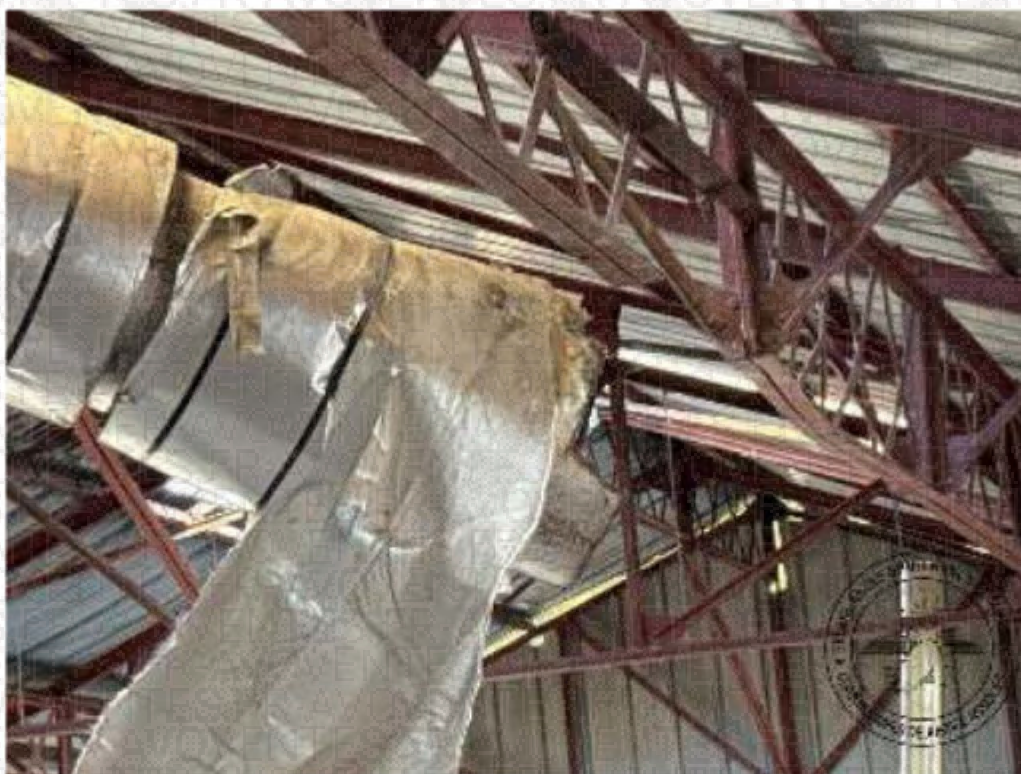


Photographie n°12.

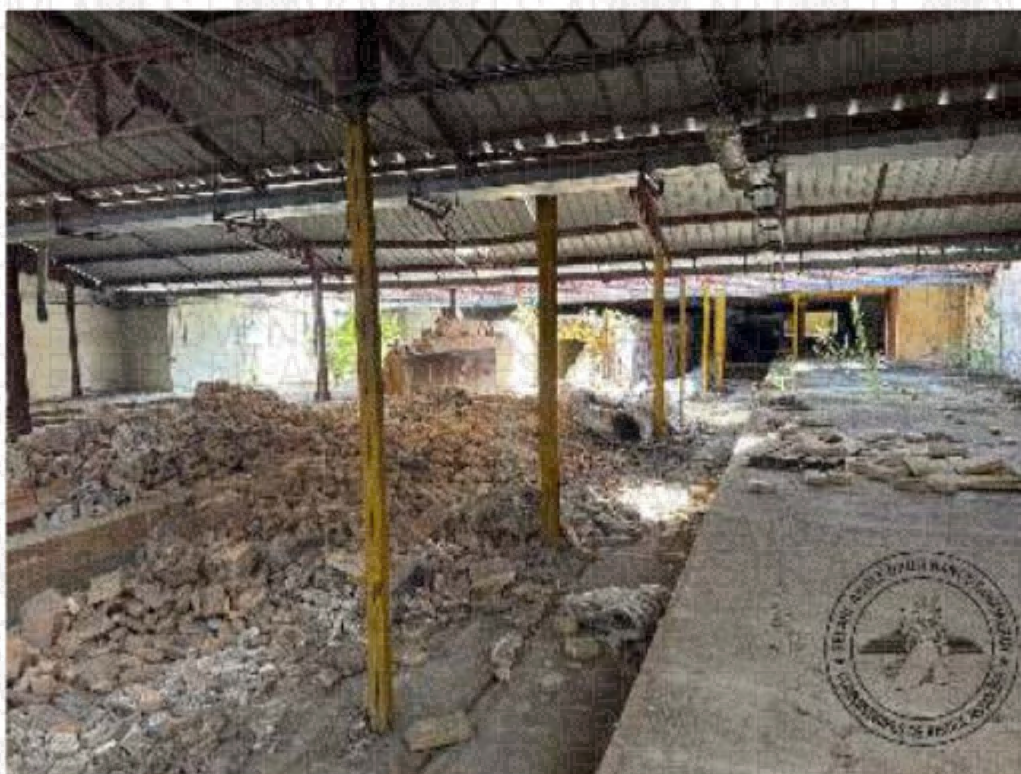


Photographie n°13.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°16.



Photographie n°17.

PREMIERE EXPEDITION

À cet endroit se trouve la partie de toiture enlevée, évoquée précédemment.

Elle se trouve juste au-dessus de la tête du four qui porte les plus importantes dégradations.



Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°2.



Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION

Autre série de points de structure particulièrement dégradés.

A cet endroit, des piliers métalliques structurels ont été sauvagement découpés et soustraits.



Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION

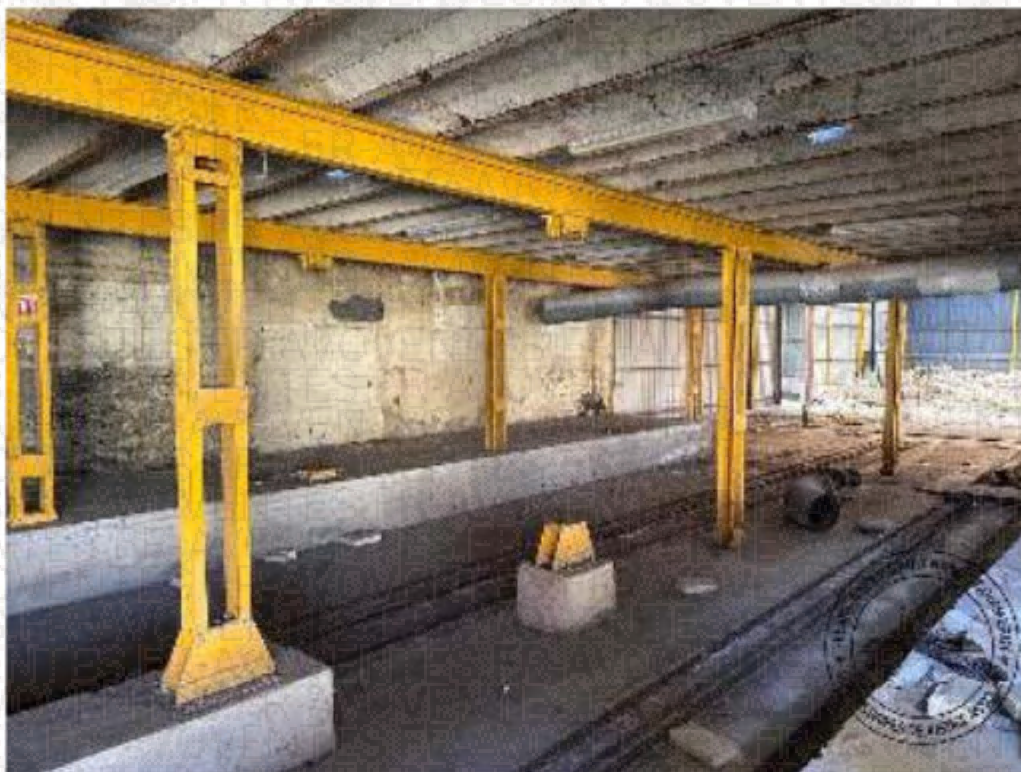


Photographie n°2.

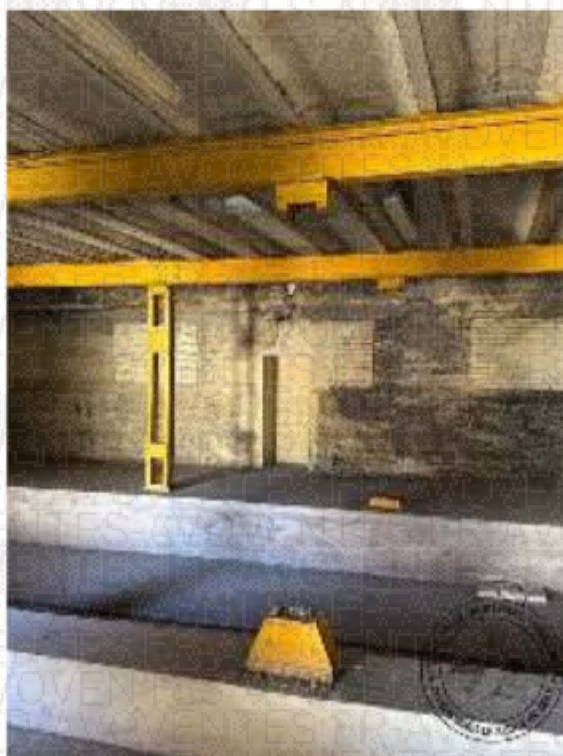


Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION

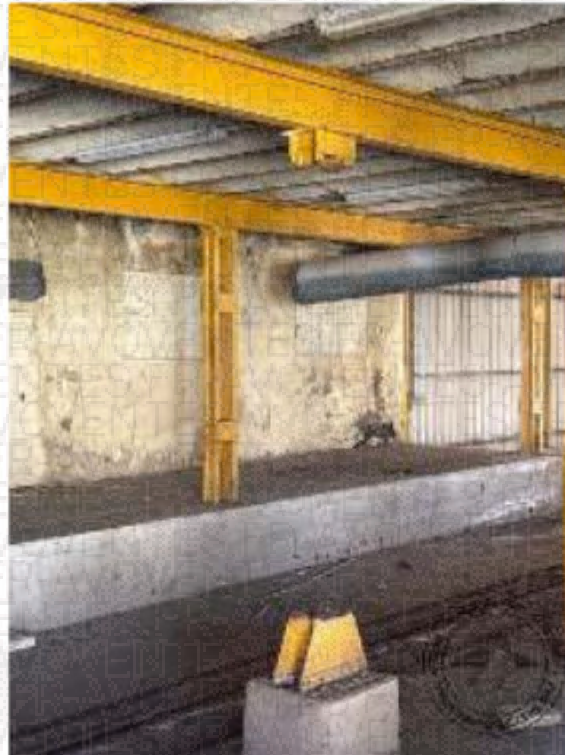


Photographie n°4.



Photographie n°5.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°6.



Photographie n°7.

PREMIERE EXPEDITION

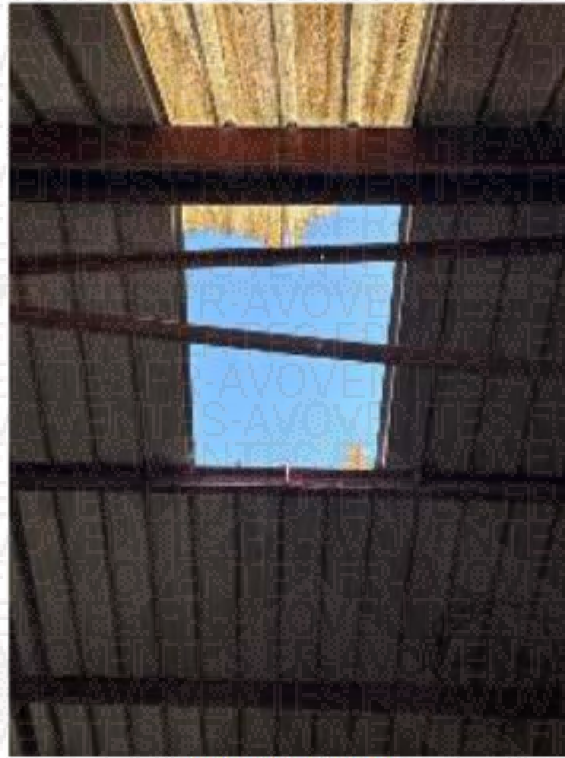


Photographie n°8.



Photographie n°9.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°10.



Photographie n°11.

PREMIERE EXPEDITION

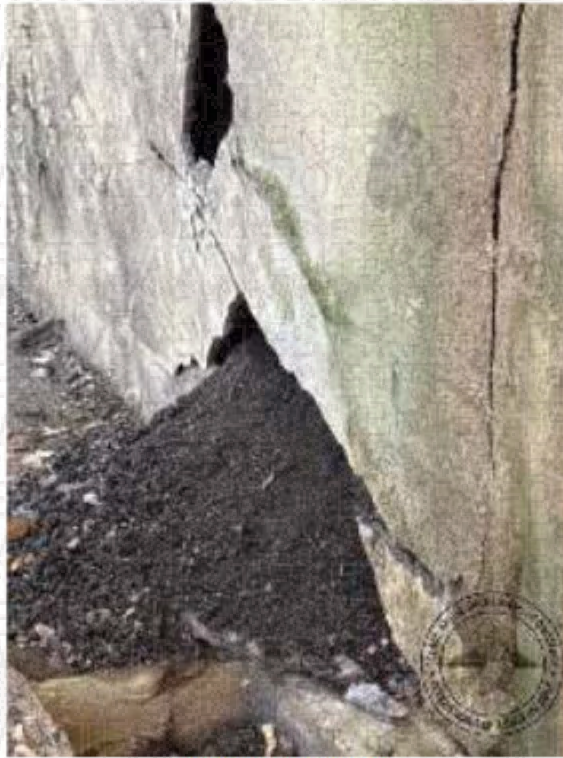


Photographie n°12.



Photographie n°13.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°14.

PREMIERE EXPEDITION

A l'arrière du four côté voie ferrée subsiste une cuve ayant abrité du fioul lourd, qui a été vidangée mais se trouve toujours en place.

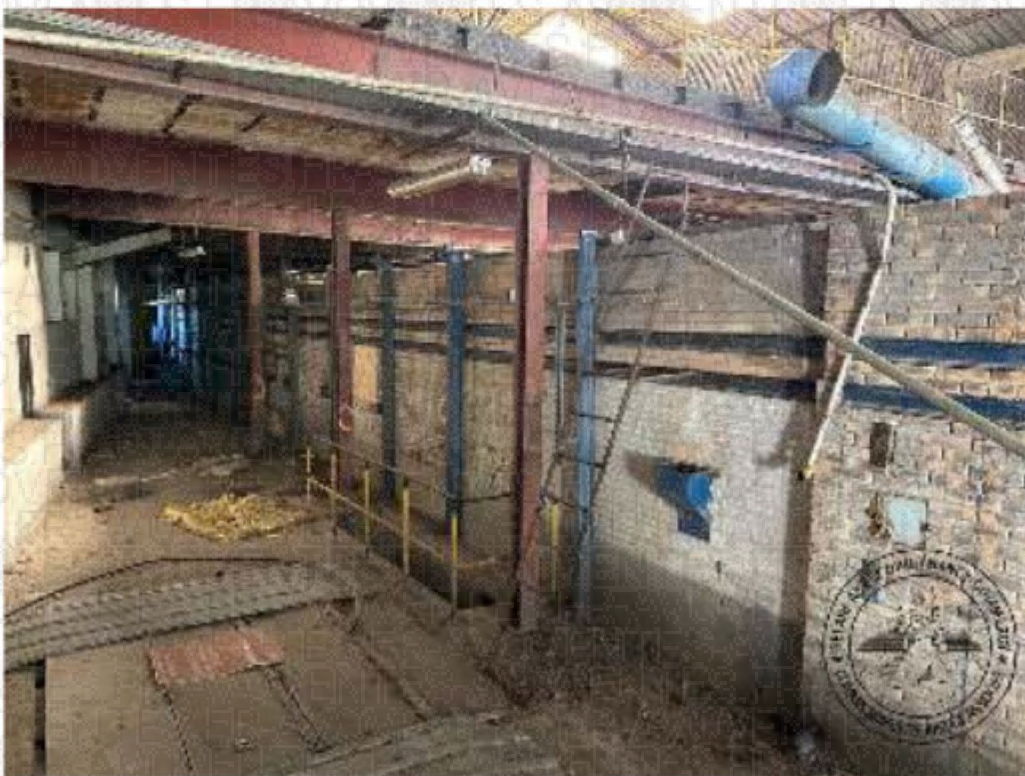


Photographie n°1.

PREMIERE EXPEDITION

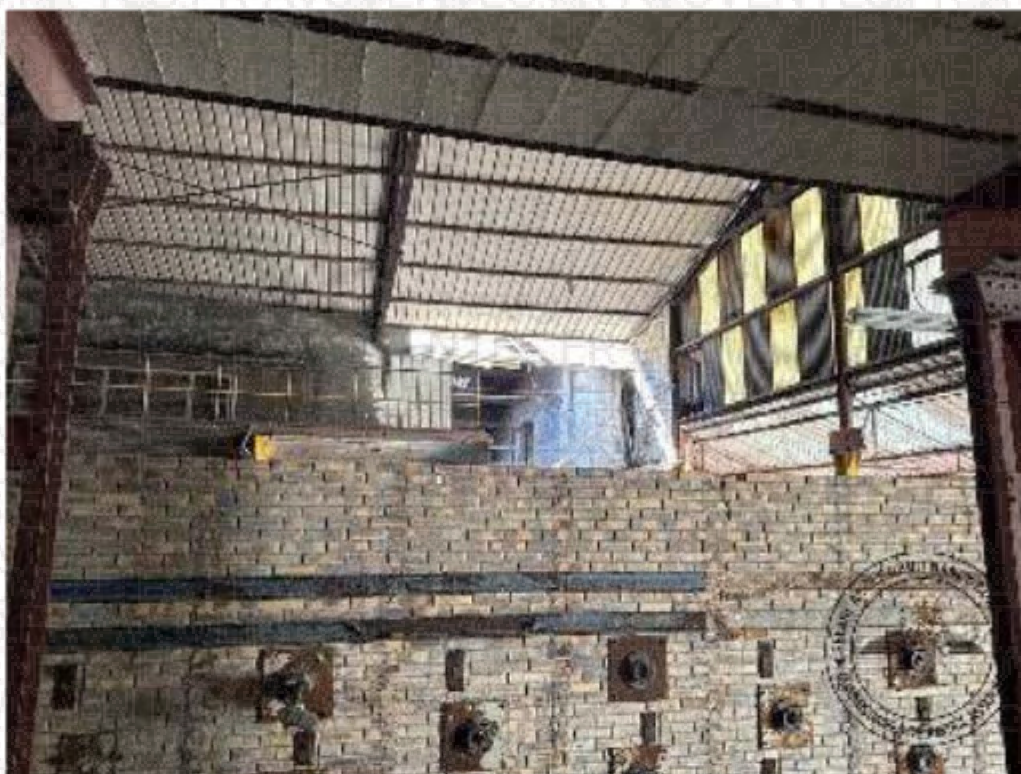


Photographie n°2.

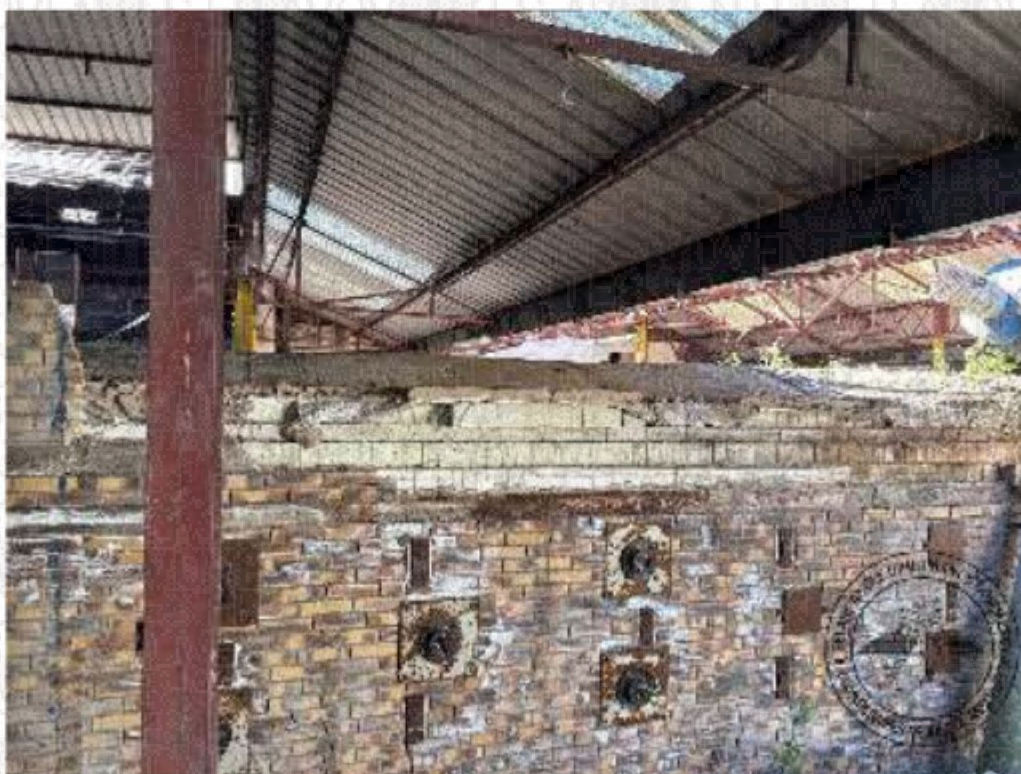


Photographie n°3.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°4.



Photographie n°5.

PREMIERE EXPEDITION



Photographie n°6.



Photographie n°7.

PREMIERE EXPEDITION

Et, de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal descriptif, pour servir et valoir ce qui appartiendra de droit au requérant.

Coût du présent acte : huit cent quatre-vingt-seize euros et quatre-vingt-neuf centimes

Emolument	221.36
Vacations	<u>526.05</u>
HT	747.41
T.V.A. 20 %	<u>149.48</u>
Total TTC	896.89 €

